



**HAL**  
open science

## Le maïs et le Béarn de 1930 à 1945

Francis Théau

► **To cite this version:**

| Francis Théau. Le maïs et le Béarn de 1930 à 1945. Histoire. 2014. dumas-01064039

**HAL Id: dumas-01064039**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01064039>**

Submitted on 15 Sep 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Pau et des pays de l'Adour  
UFR des Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sports

- Master 1 - Recherche -  
Culture, Arts et sociétés



Travail d'études et de recherches de Monsieur Francis THÉAU  
Sous la direction de Monsieur le professeur Laurent JALABERT

Août 2014



## Remerciements

*Je remercie les personnes qui m'ont accordé des entretiens et transmis de la documentation.*

*Elles m'ont apporté de ce fait un précieux concours dont je leur suis reconnaissant.*

Francis Théau

# **LE MAÏS ET LE BEARN**

**DE 1930 A 1945**

Travail d'études et de recherches de Monsieur Francis THÉAU

Sous la direction de Monsieur le professeur Laurent JALABERT

Août 2014

## Sommaire

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
Le choix du sujet .....	1
Les cadres géographique et temporel de l'étude.....	2
Les problématiques .....	3
L'historiographie.....	3
Les sources .....	5
Le plan du mémoire.....	6
<b>CHAPITRE PRELIMINAIRE .....</b>	<b>7</b>
Le maïs, une plante à nulle autre pareille .....	7
Une céréale aux multiples usages.....	8
Les origines du maïs et son arrivée dans le Vieux Monde .....	9
L'intégration culturelle du maïs .....	11
Le maïs en Béarn et pays de l'Adour, de son arrivée jusqu'au début du xx <sup>e</sup> siècle .....	12
<b>PREMIÈRE PARTIE : LES ÉPISODES FONDATEURS (1930-1934) .....</b>	<b>17</b>
<b>CHAPITRE 1 : LE PREMIER CONGRES INTERNATIONAL DU MAÏS DE PAU .....</b>	<b>17</b>
A- L'organisation et le programme du congrès de Pau .....	17
B- Le rôle de la Compagnie des chemins de fer du Midi .....	19
C- Les autres interventions du premier jour.....	19
D- La génétique au menu du congrès de Pau .....	21
E- La génétique encore au menu de la deuxième journée du congrès.....	22

F- Les autres thèmes de la deuxième journée .....	23
G- Le vœu pour la création d'une station expérimentale .....	23
<b>CHAPITRE 2 : LA CREATION DE LA STATION DE GENETIQUE.....</b>	<b>24</b>
A- Les statuts de la station .....	24
B- L'emplacement de la station .....	25
C- Le cadre immobilier.....	25
D- Les matériels .....	26
E- Le personnel .....	26
F- Les travaux scientifiques de la station .....	27
G- La station de Saint-Martin-de-Hinx et les agriculteurs.....	30
H- Les moyens financiers de la station .....	31
I- L'arrivée de Charles Bertin.....	32
<b>CHAPITRE 3 : LA NAISSANCE DE L'ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAÏS ...</b>	<b>33</b>
A- Une situation alarmante.....	33
B- L'annonce d'une réunion .....	34
C- La tenue de l'assemblée constitutive .....	34
D- L'adoption des statuts - Le conseil d'administration et les commissions.....	36
E- Les moyens de l'AGPM.....	37
<b>CHAPITRE 4 : LES MOUVEMENTS DE LA JEUNESSE PAYSANNE .....</b>	<b>39</b>
A- Les actions de formation .....	39
B- La jeunesse agricole catholique .....	40
C- La jeunesse syndicaliste et sociale agricole.....	42

<b>DEUXIÈME PARTIE : LE TEMPS DE L'ACTION (1935-1939).....</b>	<b>43</b>
<b>CHAPITRE 1 : LES ACTIONS POUR L'AMELIORATION DE LA PRODUCTION .....</b>	<b>43</b>
A- Le cycle traditionnel de culture .....	43
B- La recherche de progrès techniques.....	47
<b>CHAPITRE 2 : LES ACTIONS POUR L'AMELIORATION DE LA COMMERCIALISATION .....</b>	<b>52</b>
A- La fixation des variétés .....	52
B- L'appréhension des créneaux de clientèle .....	54
C- La mise en place de nouvelles pratiques de vente .....	62
<b>CHAPITRE 3 : LES ACTIONS DE RESISTANCE A LA CONCURRENCE ETRANGERE.....</b>	<b>66</b>
A- Les importations de maïs étrangers et coloniaux.....	66
B- Les techniques fiscales et douanières de régulation des importations.....	67
C- Les actions pour la défense de la production nationale de maïs .....	68
<b>TROISIÈME PARTIE : LE TEMPS DE LA GUERRE .....</b>	<b>73</b>
<b>CHAPITRE 1 : LE NOUVEAU CADRE ECONOMIQUE .....</b>	<b>73</b>
A- Les problématiques économiques de l'état de guerre .....	73
B- Les réponses à la situation économique .....	78
<b>CHAPITRE 2 : L'ACTIVITE DES SYNDICATS ET DES STRUCTURES PROFESSIONNELLES .....</b>	<b>80</b>
A- Le maintien de l'aspiration au progrès.....	80
B- La vie et l'évolution des structures.....	83
<b>CHAPITRE 3- LE MAÏS DANS L'ECONOMIE DE GUERRE .....</b>	<b>88</b>

<b>A- L'encadrement professionnel .....</b>	<b>88</b>
<b>B- L'encadrement de la production .....</b>	<b>91</b>
<b>C- L'encadrement de la consommation locale .....</b>	<b>96</b>
<b>D- Le maintien de l'économie dirigée après Vichy .....</b>	<b>98</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>101</b>

**Total ..... 104 pages**

## **INTRODUCTION**

### **Le choix du sujet**

C'est au point de convergence de plusieurs centres d'intérêts que se situe le thème retenu pour le présent mémoire, articulé autour de trois dimensions :

- une dimension économique, en rapport avec notre cursus universitaire et notre parcours professionnel d'expert-comptable ;
- une dimension régionale, en rapport avec l'intérêt porté à la région du Béarn et des pays de l'Adour ;
- une dimension historique, avec des champs temporel et événementiel suffisamment étoffés pour autoriser un travail de narration et d'analyse.

Les pays de l'Adour, situés à l'extrémité sud-ouest du territoire national, présentent un certain nombre de caractéristiques économiques, humaines et environnementales communes, qui en font un sous-ensemble quelque peu particulier, à cheval sur les régions administratives actuelles de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées. Notre démarche a consisté à élire un thème significatif de l'économie de ce sous-ensemble : aéronautique, gaz naturel du gisement de Lacq et ses ramifications, tourisme, agriculture...

Les activités agricoles sont sans doute les plus porteuses de l'identité culturelle du pays dans lequel elles naissent et se développent sur de longues durées. Les réalisations industrielles occupent un champ temporel plus restreint.

L'agriculture est l'expression économique du monde paysan, longtemps prédominant. Elle est en relation dialectale avec la structure sociétale et les mentalités collectives.

La réflexion menée nous a donc finalement guidés vers le secteur pour lequel nous disposions le moins de connaissances acquises. Et cette orientation impliquait de notre part un investissement supplémentaire, une démarche de découverte et de compréhension du monde agricole et rural, avec ses rouages et ses logiques différents de ceux du commerce et de l'industrie.

Il restait à élire une activité agricole. Contrairement à certaines idées reçues, ce sont les productions animales, et non les productions végétales, qui occupent la première place dans l'agriculture des pays de l'Adour. Ainsi, en Béarn, la production bovine arrive en tête devant le maïs qui est la plus importante des céréales.

Malgré cette position, le maïs suscite un intérêt particulier. Il offre un champ de mouvements et de ruptures dans lequel un récit historique peut sans doute mieux se greffer.

Pour ces raisons, nous avons choisi le maïs comme thème de notre étude.

### **Les cadres géographique et temporel de l'étude**

Il convenait de dimensionner le sujet, d'abord sur un plan géographique. La culture du maïs occupe une place notable dans une grande région sud-ouest, sur un ensemble d'une quinzaine de départements.

Cependant elle est particulièrement importante pour les deux départements des Pyrénées Atlantiques et des Landes.

L'option d'une recherche englobant les deux départements ou étendue aux pays de l'Adour se heurtait encore aux spécificités de chaque composante géographique. Et cette diversité était difficile à appréhender dans le format d'une seule étude, d'autant plus que le département des Pyrénées-Atlantiques présente un caractère bicéphale puisqu'il associe le Béarn et le Pays basque.

En outre, nos premières investigations mettaient en évidence le rôle initiateur joué par le pays de Béarn dans les actions syndicales et l'organisation professionnelle.

Le champ géographique retenu pour notre travail est donc celui du Béarn. Mais il englobe les événements dans lesquels les Béarnais sont associés à leurs voisins ou dont ceux-ci peuvent revendiquer la primauté.

Il restait à définir le cadre temporel du thème retenu. L'épisode inscrit dans la mémoire collective béarnaise est celui désigné généralement sous le vocable de « la révolution du maïs hybride ». En quelques années en effet, peu après la fin de la seconde guerre mondiale, l'adoption du maïs hybride par les paysans béarnais a bouleversé les pratiques culturelles et transformé les exploitations agricoles.

Il nous est rapidement apparu qu'une bonne compréhension de cette phase événementielle et une relecture éventuelle de son histoire ne pouvaient être abordées sans une analyse du temps précédent.

Pour finaliser le champ temporel de l'étude ainsi projetée, un point de départ devait être fixé. Sur un plan économique général, il nous est apparu opportun de nous situer au lendemain de la grande crise mondiale de 1929, crise constituant une rupture majeure et ouvrant un nouveau cycle.

Sur le plan local, le début des années trente apparaissait caractérisé par des événements ponctuels et des réalisations qui intéressaient la culture locale du maïs.

Notre étude couvre donc la période 1930-1945.

### **Les problématiques**

Le choix de notre sujet a été nourri par un certain nombre d'interrogations qui induisaient la fixation de plusieurs objectifs de recherches.

Le premier d'entre eux était de confronter la réalité historique, telle que nous allions nous efforcer de l'appréhender, avec les images véhiculées par la mémoire collective locale telle qu'elle ressortait de notre démarche initiale de prise de connaissance du sujet.

Les récits rendus jusque-là sur les faits majeurs seraient-ils en concordance avec le produit de nos recherches ?

Un autre objectif était de savoir si la période appréhendée était une période linéaire et continue ou bien, au contraire, si elle était marquée par des fluctuations et des changements notables.

Cette époque contenait-elle les ferments des grands changements à venir ou non ? La révolution du maïs hybride était-elle inscrite dans le déroulement des événements antérieurs ?

La place prépondérante supposée du Béarn et des Béarnais dans la promotion de la céréale, généralement admise et semblant corroborée par notre travail de documentation préalable, allait-elle effectivement ressortir ou, au contraire, se trouver démentie ou relativisée par les sources consultées ?

Allions-nous trouver des *leaders*, des personnalités fortes dont l'action s'étendrait au-delà des frontières de leur petite région ?

Il nous paraissait également intéressant de se pencher sur l'action des acteurs autres que syndicaux et professionnels, d'apprécier le degré d'implication en faveur de la culture du maïs de l'État, des services du ministère de l'Agriculture, des élus locaux et des hommes politiques.

### **L'historiographie**

Nous avons inventorié et pris connaissance d'un certain nombre d'ouvrages et d'articles de revues, qui font l'objet de la note bibliographique annexée à la fin du présent mémoire et classés en plusieurs séries qui convergent vers le sujet.

Plusieurs livres touchent à l'histoire des paysans de France ou à la politique agricole française, le syndicalisme agricole.

D'autres concernent l'histoire du Béarn, histoire générale, politique, économique, agricole.

Une autre série d'ouvrages consultés aborde le maïs sous l'angle de ses caractéristiques biologiques, de ses aspects scientifiques, de sa place dans l'agriculture au niveau mondial, et de ses nombreuses applications économiques.

D'autres auteurs s'intéressent au parcours historique de la plante, à ses origines, à sa migration depuis les Amériques vers l'Europe, à sa diffusion dans les divers pays européens et les autres régions du monde.

Certains traitent plus spécialement de l'histoire du maïs en Béarn et dans les pays de l'Adour, depuis son arrivée jusqu'à l'époque contemporaine.

Par ailleurs, nous avons recherché les études et mémoires universitaires entrant plus précisément dans le cadre thématique, géographique et chronologique de notre sujet.

Plusieurs travaux ont été réalisés par des étudiants relevant des disciplines scientifiques, pour la plupart rattachés à la faculté des Sciences de Pau et des pays de l'Adour. Leurs études présentent parfois quelques brèves considérations historiques, situées généralement dans les parties introductives.

Quelques mémoires cependant ont été produits par des étudiants relevant de la discipline historique :

- Thierry Lascaray a réalisé en 1992 un travail d'études et de recherches d'histoire contemporaine auprès de l'université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA), sous la direction de Monsieur Michel Papy, intitulé « *La Coop de Pau (CBBA-CACBA), histoire de l'entreprise 1936-1977* ».

Il retrace la naissance et le développement de la structure coopérative qui génèrera plus tard le groupe Euralis. Il traite notamment des problèmes de production et de commercialisation et du parcours des principaux dirigeants.

Son travail porte essentiellement sur la période postérieure à la seconde guerre mondiale.

- Florence Pedefer a établi un mémoire de maîtrise en 1991/1992, auprès de l'UPPA, sous la direction de Monsieur Guerrero, dont le

titre est « *L'Évolution du négoce des grains dans les Pyrénées-Atlantiques et sa maîtrise dans l'espace* ». Elle retrace le rôle des négociants privés locaux, avant et après la révolution du maïs hybride. Elle explique la nouvelle donne imposée par la concurrence de la coopérative de céréales du bassin de l'Adour et la façon dont les négociants se sont adaptés pour survivre. Le négoce de ces professionnels englobe toutes les graines, mais le maïs représente une grande part de leur plan de charge.

- Mademoiselle Li Shan, étudiante chinoise a établi en 2009 un rapport de stage de *master* professionnel de deuxième année en valorisation des patrimoines et des politiques culturelles territoriales, auprès de l'UPPA, sous la direction de Monsieur Renaud Carrière, intitulé « *Mémoire du maïs : pérenniser ou effacer ?* ».

Elle a choisi un thème local pour remercier le pays qui l'a accueillie durant ses études. Elle dresse l'historique du site de la coopérative céréalière béarnaise sur la zone industrielle de la Linière à Billère, près de Pau, et s'interroge sur l'opportunité de sa mémorisation après son abandon engendré par le déménagement de la coopérative à Lescar. Le cadre temporel est postérieur à l'année 1950.

- D'autres travaux universitaires concernent le monde du syndicalisme agricole béarnais et le parcours d'hommes politiques béarnais en fonction sur la période que nous avons choisie. Les mémoires consultés sont répertoriés dans notre bibliographie.

### **Les sources**

Notre travail est bâti sur l'exploitation d'une source principale et de sources complémentaires.

- L'existence de la source principale a conditionné le choix de notre sujet. Il s'agit du journal agricole « *Le Réveil paysan* », qui paraît tout au long de notre période, chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois selon les circonstances.

Il rend compte de tous les événements du monde agricole local. La collection mise à notre disposition présente toutefois des manques chronologiques.

- Les archives départementales étaient une autre source importante pressentie, pour la documentation concernant la préfecture, le conseil général, et certains organismes agricoles. Elles ont offert peu de ressources en raison de l'impossibilité d'accéder à la plupart des documents, pour des raisons de

pollution affectant les installations. Quelques cotes des séries M et W ont pu cependant être consultées tardivement.

- Des recherches sur l'activité du port de Bayonne ont été opérées au pôle bayonnais des archives départementales.
- Les archives de la communauté d'agglomération de Pau ont mis à notre disposition des revues économiques et agricoles régionales, ainsi que les quotidiens palois tel « *Le Patriote* ».
- Les organismes agricoles (AGPM, EURALIS, ARVALIS) ont fourni des données chiffrées et des renseignements techniques.
- La station de génétique de Saint-Martin-de-Hinx a autorisé la consultation sur place de rapports d'activité, de documents juridiques, de courriers.
- Enfin, nous avons rencontré une dizaine de personnes retraitées ou en activité, qui ont fourni des témoignages et communiqué des documents.

### **Le plan du mémoire**

Il y avait lieu de prendre en compte la richesse de la thématique révélée par notre approche initiale.

Le choix a été fait d'intégrer la plus grande part possible des thématiques, car elles représentaient chacune une face significative de l'histoire du maïs en Béarn.

Leur traitement successif dans le cadre de notre mémoire aurait conduit cependant à délier des événements qui se déroulaient dans une même phase chronologique, s'opposant ainsi à un récit historique cohérent et explicatif.

L'avancement des recherches avait par ailleurs permis de distinguer plusieurs périodes et de retenir de ce fait un découpage chronologique, à l'intérieur duquel chaque thème pourrait être développé puis repris, en fonction de son évolution.

Une première période est caractérisée par des actions novatrices et des créations de structures, en dépit d'une conjoncture économique morose.

Cette période, qui s'étale du congrès international du maïs tenu à Pau en 1930, pour aboutir à la création de l'association générale des producteurs de maïs en 1934, est traitée dans une première partie.

Les années qui suivent sont marquées par la mise en œuvre d'actions syndicales et professionnelles significatives et suivies, justement autorisées par le travail fondateur des années précédentes. Cette période de lutte professionnelle menée dans un environnement toujours défavorable, fait l'objet de notre deuxième partie.

Le déclenchement de la seconde guerre mondiale bouleverse l'ordre des préoccupations. L'action des acteurs locaux de l'agriculture et de la maïsiculture dans le contexte très particulier de l'économie de guerre fait l'objet d'une troisième partie.

En outre, pour introduire utilement notre étude et faciliter la compréhension des événements et des faits relatés, il nous est apparu opportun de rendre compte, dans un chapitre préliminaire, des spécificités du maïs, de le situer par rapport aux autres céréales, d'inventorier ses propriétés et son potentiel économique, et d'évoquer son parcours historique, depuis ses origines jusqu'à son arrivée et son implantation en Europe et dans le Sud-Ouest de la France.

## **CHAPITRE PRELIMINAIRE**

### **Le maïs, une plante à nulle autre pareille**

Le maïs présente des caractéristiques singulières dans le monde des plantes et des céréales<sup>1</sup>.

On ne le trouve pas à l'état sauvage. Son existence est tenue sous la dépendance de l'homme. La lourdeur de ses grains interdit la dissémination, il ne peut se reproduire seul.

Le maïs est la plante qui présente le plus de diversité morphologique et physiologique, qu'il s'agisse de la taille de ses tiges, du nombre de ses feuilles, du volume de l'épi, de la structure, de la forme et de la couleur de ses grains, allant du blanc au noir, du bleu au rouge, sachant que la couleur jaune prédomine toutefois.

Cette diversité traduit sa grande richesse génétique. Il possède une exceptionnelle capacité de photosynthèse, lui permettant de produire très rapidement de la matière organique. Il n'est pas inutile de souligner qu'il absorbe des quantités considérables du gaz carbonique engendré par l'activité des hommes sur la planète.

La plasticité du maïs l'autorise à s'adapter à des conditions climatiques diverses, à des terres aux caractéristiques et propriétés

---

<sup>1</sup> Maïz Europ, L'Odyssée du maïs, Pau, AGPM, non daté, p. 2-11

différenciées. Il contribue ainsi à résoudre les problèmes alimentaires qui se posent à une grande partie de l'humanité.

### **Une céréale aux multiples usages**

Toutes les composantes du maïs présentent un intérêt pour l'homme et ses activités économiques.

Le grain de maïs contient une grande quantité d'amidon, pour environ 70 % de son poids, des protéines pour 10 %, et 2,5 % à 3 % de cellulose. De par cette composition et en particulier à cause de sa richesse en amidon, il se prête à de multiples usages, tant sur le plan des productions alimentaires que sur le plan industriel.

Il a été longtemps un aliment de base pour de nombreuses populations, en particulier pour celles de l'Amérique précolombienne. Il était alors vénéré comme un dieu, dieu de la terre, de la pluie, de la vie.

Il a tenu également une place importante, après son introduction en Europe, dans l'alimentation des paysans pauvres. L'alimentation exclusive en maïs engendra d'ailleurs, dans divers pays tels que l'Italie, le Portugal et aussi la France pour ce qui concerne notamment le département des Landes, une maladie liée à sa carence en vitamine PP (ou B3). Cette maladie, dénommée dans notre région la pellagre, qui provoquait des maladies de la peau mais aussi de graves troubles du comportement, resta longtemps mystérieuse jusqu'à ce qu'enfin on trouve la bonne explication et les bonnes solutions de rééquilibrage alimentaire.

Le maïs est consommé selon des modes variés dans les divers pays et régions. En qualité de pain, il remplace la farine de blé ou d'autres céréales avec lesquelles il peut aussi être associé. Jusqu'au milieu de XIX<sup>e</sup> siècle, les paysans pauvres vendaient leur blé et se nourrissaient de pain de maïs.

La céréale est également consommée sous forme de bouillies ou de galettes cuites.

Le maïs entre aujourd'hui dans l'alimentation des pays développés sous des formes plus élaborées, en qualité de céréale du petit-déjeuner, de maïs doux s'intégrant dans la composition des salades, de popcorn accompagnant les manifestations festives.

Le maïs occupe une grande place dans l'alimentation animale. Il est consommé en tant que fourrage par les bovins, souvent après ensilage de la plante. Il est donné sous forme de grain ou d'aliment composé aux porcs et volailles. Il contribue à la qualité et à la renommée de certains produits du Sud-Ouest de la France, en particulier les foies gras.

Après traitement par les industries, notamment celles de l'amidonnerie et de la semoulerie, il entre dans la composition de produits alimentaires et non alimentaires dont le nombre s'est accru au fil du temps.

L'amidonnerie sépare les différents constituants du grain : amidon, protéines, germe, enveloppe. Les applications pour l'alimentation humaine sont multiples. On retrouve les composantes du maïs dans les sauces, les potages, les pâtisseries, les crèmes glacées, les confitures, les boissons telles que le whisky, les biscuits...

Sur le plan industriel, le maïs entre dans la composition de cartons et papiers, de peintures, de matières plastiques, de détergents, de dentifrices, de shampooings et parfums.

Il donne lieu également à des applications pharmaceutiques sous forme de médicaments. On le retrouve en cosmétique.

L'industrie de la semoulerie, encore dénommée maïserie, transforme la partie vitreuse du grain. Les produits fabriqués entrent essentiellement dans l'alimentation humaine : bières, céréales, margarines. Il existe aussi des débouchés non alimentaires : farines pour fonderies et opérations de forages, matières plastiques.

L'huilerie a pour objet d'extraire les lipides concentrés dans les germes. Les huiles sont à usages domestique, industriel, pharmaceutique et cosmétique.

On trouve encore le maïs dans la distillerie, pour la fabrication des alcools de bouche tels que le gin ou le whisky. Il est associé à l'orge, au malt, au seigle pour produire différents types de cette dernière boisson.

Rien ne se perd dans le maïs puisque la rafle, c'est-à-dire la partie centrale de l'épi qui supporte les grains, entre dans la composition de composts, de matériaux d'isolation thermique et phonique, de produits chimiques, de combustibles, et d'objets manufacturés tels que les pipes, les litières d'animaux, les produits de polissage des métaux précieux.

### **Les origines du maïs et son arrivée dans le Vieux Monde**

Avant de parvenir à ce stade avancé d'utilisation, la plante a suivi un long parcours.

L'origine botanique du maïs est longtemps restée une énigme, et l'antériorité de sa présence en Europe a été, elle aussi, beaucoup controversée.

Les décennies de polémique sur son origine botanique sont aujourd'hui closes, grâce aux analyses menées par les généticiens modernes, et plus spécialement aux travaux initiés par Doebley.

L'ancêtre du maïs a donc été identifié. Il s'agit de la téosinte.

La téosinte est une graminée qui croissait spontanément en Amérique centrale. À la suite de mutations et des sélections conduites par l'homme, elle a fini par donner naissance au maïs.

Le maïs était cultivé sur les hauts plateaux du Mexique il y a sept mille ans. Un épi mesurait alors deux centimètres et demi. Il atteint aujourd'hui une longueur de trente centimètres.

Il n'y avait donc pas de maïs dans le Vieux Monde avant la découverte des Amériques par Christophe Colomb. C'est celui-ci en effet qui va ramener en Espagne les premiers épis.

La plante, débarquée au port de Séville peu après 1492, est ensemencée dès 1494 dans les plaines environnantes. Dans les années qui suivent, elle gagne rapidement la Castille, le Portugal, la Catalogne, les Asturies, le Pays basque espagnol, puis la France<sup>2</sup>.

Elle se répand dans l'Italie, notamment la région de Vénétie, et dans tout le Bassin méditerranéen. Les Turcs le diffusent dans les Balkans. Ainsi, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, le maïs est quasiment présent dans toutes les grandes régions du monde : Afrique, Indes, Extrême-Orient. Les navigateurs ont fortement contribué à cette rapide diffusion.

La chronologie de l'installation du maïs dans les diverses régions françaises entre le xvi<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècle est difficile à reconstituer. En effet, pendant longtemps, la vie des campagnes et les cultures n'ont pas suscité un grand intérêt auprès des historiens et des lettrés.

C'est de manière incidente, accidentelle, que l'on trouve mention du maïs dans des documents consacrés principalement à un autre sujet. Les récits de voyageurs, tel Léon Godefroy parcourant les plaines béarnaises, les rapports des intendants et envoyés du pouvoir royal en mission, fournissent parfois quelques indications sur l'existence de la culture et les usages du maïs.

Les mercuriales, les registres municipaux, peuvent faire apparaître des mentions qui restent éparses et occasionnelles.

---

<sup>2</sup> Maryse Carraretto, *Histoires de maïs, d'une divinité amérindienne à ses avatars transgéniques*, Paris, Éditions du comité des travaux historiques et scientifiques, 2005, p. 19-77

Les textes fiscaux, souvent si utiles aux historiens, ne font pas mention du maïs car celui-ci, céréale non reconnue, était exempté d'imposition.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le maïs est solidement implanté dans tout le Sud-Ouest de la France, jusqu'à la région toulousaine. Il a gagné également la Bresse et l'Alsace.

### **L'intégration culturelle du maïs**

Néanmoins, le développement de la culture de la céréale rapportée du Nouveau Monde se heurte à des freins et des oppositions d'ordre culturel.

Le maïs conserve longtemps son caractère de plante étrangère, exotique et quelque peu mystérieuse, si différente des autres, de par sa croissance rapide, l'importance de son système foliacé, la grosseur de son épi. Il contraste avec le blé, la céréale mythique du monde chrétien.

Il attire une certaine défiance du monde paysan lui-même, peu enclin aux changements. Il est cultivé avec parcimonie, à titre accessoire et complémentaire. On se l'approprie peu à peu. Il est cependant apprécié durant les périodes difficiles, permettant aux campagnes d'échapper aux famines.

Un homme d'exception va octroyer au maïs la reconnaissance qui lui manquait. Il s'agit d'Antoine Auguste Parmentier, brillant esprit qui va faire autorité à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans les domaines de la pharmacie, de l'agriculture, et de l'alimentation.

Avant lui, Charles de Linné était parvenu, en 1737, à opérer un classement pour cette plante si difficile à entrer dans les catégories jusque-là répertoriées.

À la recherche de solutions pour faire face aux disettes, Parmentier s'intéresse particulièrement aux céréales et aux apports des Amériques.

Il est honoré par l'académie scientifique de Besançon pour son traité sur la culture de la pomme de terre.

Mais l'homme de sciences, le visionnaire inspiré, a compris que l'on peut attendre beaucoup d'un autre don du Nouveau Monde.

Le 25 août 1784, l'Académie Royale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux couronne son traité sur le maïs intitulé « *Le Maïs ou blé de Turquie considéré sous tous ses rapports* ».

Antoine Auguste Parmentier déclare notamment : « *On ne peut refuser au maïs d'être, après la pomme de terre, le plus utile présent que le Nouveau Monde ait fait à l'ancien.* »

Ce traité sera suivi de trois autres, publiés dans les deux années qui suivent, portant sur les méthodes culturales et les applications alimentaires du maïs pour l'homme et les animaux.

Ainsi, Antoine Auguste Parmentier a saisi le potentiel représenté par la céréale nouvelle, alors même que celle-ci est confinée à ce moment-là pour l'essentiel à une extrémité du royaume de France. Il entrevoit les multiples applications et le devenir de la céréale nouvelle.

Il est écouté et, dès 1786, le conseil d'Agriculture présente un rapport au ministère de l'Intérieur qui décide l'impression d'une instruction sur la culture et les usages du maïs, tirée à sept mille exemplaires.

Parmentier a délivré au maïs le certificat d'adoption dont il avait déjà fait bénéficier la pomme de terre.

### **Le maïs en Béarn et pays de l'Adour, de son arrivée jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle**

#### *L'arrivée en Béarn*

Pour les raisons évoquées ci-avant, il est difficile de retracer précisément le cheminement de la plante jusqu'au Sud-Ouest de la France.

Si le maïs est bien arrivé dans le Vieux Monde, apporté par les caravelles des *conquistadors*, et a fait l'objet des premiers ensemencements dans la région andalouse, il ne s'est pas propagé dans le reste de l'Europe par un mouvement ascendant et continu.

Les analyses génétiques modernes ont permis de mieux appréhender les axes d'arrivée et de propagation de la plante en Europe<sup>3</sup>.

Ainsi, le maïs cultivé au sud de l'Espagne provient des Caraïbes. Mais celui qui va s'implanter et se développer dans le reste de l'Espagne, l'Italie, les Balkans, arrive des pays d'Amérique du Sud. Le maïs cultivé dans le reste de l'Europe, dans les secteurs situés les plus au nord et à l'est, provient de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire du Nord des États-Unis actuels et du Sud du Canada actuel.

---

<sup>3</sup> Jean Beigbeder, « *Voyage dans l'histoire du maïs, du Mexique aux Pyrénées* », société Ramond, 2011, 23 p.

Par ailleurs, les populations de maïs du secteur de la Galice et des Pyrénées ne s'intègrent pas dans ce schéma. L'hypothèse la plus probable est qu'elles sont issues d'une combinaison des provenances d'Amérique du Sud et du Nord. Et cette combinaison leur confère un facteur de variabilité génétique légèrement supérieur.

Le maïs a utilisé les voies maritimes pour sa diffusion rapide. Le port de Bayonne a joué un rôle sans aucun doute important dans l'introduction du maïs dans le Sud-Ouest, le port de Bordeaux a sans doute participé à son arrivée.

C'est surtout dans la région bayonnaise que l'on trouve les rares textes des <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècles faisant mention de la plante, par exemple à Urt et Guiche en 1626, à Bayonne en 1523 (c'est la mention la plus ancienne) et 1631. En Béarn, on relève sa présence à Monein en 1675<sup>4</sup>.

Des récits, des rapports d'intendant, attestent de la présence et de l'extension de la culture du maïs dans les pays de l'Adour et les Pyrénées, de son usage dans l'alimentation humaine et animale, de l'existence de greniers remplis d'épis, ainsi que de courants commerciaux.

Ainsi, l'intendant Lebret constate la présence de la céréale dans la plaine de Pau, la vallée de Josbaigt, les secteurs de Navarrenx et de Sauveterre.

L'intendant d'Étigny note des envois de maïs béarnais par le col du Somport, en direction des régions d'Espagne du nord et jusqu'au Portugal, en quantités non négligeables pour l'époque.

#### *Le développement de la culture*

Les progrès de la culture du maïs, auxquels Parmentier a fortement contribué, s'accélérent à partir du milieu de <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, et la culture du maïs en France va atteindre son apogée vers 1850 avec une superficie cultivée de l'ordre de sept cent mille hectares. Les pays de l'Adour, essentiellement les Landes et les Basses-Pyrénées, représentent les trois quarts de ce chiffre.

Le développement s'est fait souvent par îlots, puis les vides se sont comblés, de telle sorte que de larges plages de culture ont investi et transformé le paysage.

---

<sup>4</sup> Pierre Tazia, *Le maïs dans les Pyrénées-Atlantiques, des origines à la révolution agricole 1530-1939*, Pau, CDDP des Pyrénées-Atlantiques, 1978, 48 p.

Les surfaces doublent dans certains secteurs entre 1800 et 1850. Dans les pays de l'Adour, la vocation de la Chalosse s'affirme, le maïs gagne irrésistiblement les coteaux et les plaines de cette zone située au nord-ouest du Béarn.

Le maïs a alors supplanté dans les pays de l'Adour les autres céréales secondaires telles que le seigle, le millet, ou le sarrasin. Et il s'impose ici comme la céréale principale, devançant le blé avec lequel il cohabite toutefois.

#### *L'inversion de la tendance*

Cependant, cette progression va prendre fin et la courbe de la production s'inverser à partir des années 1850. Les causes en sont diverses.

- Elles tiennent d'une part aux méthodes culturales. Les techniques n'ont pratiquement pas varié depuis l'introduction du maïs en Europe. La méthode de sélection massale, qui consiste à choisir comme semence les plus beaux grains des plus beaux épis de la récolte de l'année précédente, a pour corollaire de faire stagner les rendements. Elle aboutit à des variétés de maïs très localisées, issues du savoir-faire de chaque agriculteur.
- Au contraire, le blé va bénéficier à partir de la même date de progrès culturels. Il gagne en rendement, en fiabilité aussi. Il concentre l'attention des pouvoirs publics et les efforts de recherche en raison de l'intérêt qu'il représente pour le commerce français et l'équilibre de la balance commerciale nationale.

Le blé monopolise de ce fait l'attention des fabricants et des vendeurs de machines et d'engrais.

Le blé devient ainsi plus attractif pour les paysans. Ceux-ci vont accéder à la consommation courante du pain de froment, longtemps réservé aux jours de fêtes. Celui-ci s'impose à la table des paysans du Sud-Ouest, détrônant le pain de maïs et les farines mixtes.

- Un autre facteur important du déclin de la culture du maïs est constitué par le début du phénomène de l'exode rural, qui ne va cesser de s'amplifier au fil des années et des décennies qui vont suivre.

La révolution industrielle se met en marche et va réclamer de plus en plus d'ouvriers. Or, le maïs, de par les exigences de sa culture

consomme beaucoup de main d'œuvre. De nombreuses opérations, décrites dans la première moitié du présent mémoire, sont nécessaires pour travailler le sol et assister le développement de la plante.

La rareté et le coût croissant de la main d'œuvre semblent alors confiner le maïs à une culture familiale, à laquelle il semble voué durablement.

#### *La place du Béarn dans le monde du maïs*

Entre 1850 et 1930, les surfaces cultivées en France ont chuté de façon spectaculaire<sup>5, 6</sup>.

1850 : 650 000 hectares.

1900 : 500 000 hectares.

1930 : 300 000 hectares.

Cette régression se retrouve, mais moins prononcée, dans toutes les parties du bassin de l'Adour.

En 1930, la production mondiale de maïs est de l'ordre de 108 millions de quintaux. L'Amérique du Nord atteint à elle seule le chiffre de 75 millions de quintaux.

La production française est alors de l'ordre de 5 000 000 de quintaux. Elle évoluera peu jusqu'à la fin des années trente.

Les chiffres présentent quelques différences selon les sources consultées.

Les quatorze départements du Sud-Ouest représentent 75 % du total français. La part du département des Landes est de 15 % du total français, celle des Basses-Pyrénées est de 13 %.

La documentation ne fournit pas de statistiques probantes permettant de dégager précisément les parts respectives du Béarn et du pays Basque dans le total du département.

On peut cependant estimer que la quote-part du Béarn est proche des deux tiers.

---

<sup>5</sup> Comptes-rendus du premier congrès international du maïs à Pau en 1930, Pau, compagnie des chemins de fer du Midi, 1933, tome 1, p. 11-40

<sup>6</sup> Arvalis, Maïs et développement durable, Paris, 2009, p. 23

Ainsi, le Béarn et les entités voisines du bassin de l'Adour sont en pointe sur le plan français. Mais la France n'occupe qu'une place modeste sur le plan mondial.

C'est pourtant en France, en Béarn, à Pau, que va se dérouler en octobre 1930 un événement d'importance mondiale intéressant le maïs.

## **PREMIÈRE PARTIE : LES ÉPISODES FONDATEURS (1930-1934)**

### **CHAPITRE 1**

#### **LE PREMIER CONGRES INTERNATIONAL DU MAÏS DE PAU**

Le premier congrès international du maïs se tient à l'hôtel de ville de Pau, les 3, 4 et 5 octobre 1930 (*cf.* annexes 1 et 2).

Le conseil général de Basses-Pyrénées a voté une subvention de 8 000 francs le 30 Avril 1930. L'office agricole départemental de la Haute-Garonne a, de son côté, voté une participation de 500 francs<sup>1</sup>.

Il nous est apparu utile de reprendre, avec un certain niveau de détail, le déroulement de ce congrès qui traite les thématiques majeures des années qui vont suivre, et éclaire le rôle de certains acteurs<sup>2</sup>.

#### **A- L'organisation et le programme du congrès de Pau**

##### *A-1 L'organisation*

Le service de la propagande agricole et commerciale de la Compagnie des chemins de fer du Midi figure au premier rang des organisateurs de cette manifestation, aux côtés de l'office régional agricole du Sud-Ouest, des offices agricoles départementaux, des chambres d'agriculture et des directions des services agricoles des Basses-Pyrénées, des Landes et de la Haute-Garonne, et de la ville de Pau.

Le ministre de l'Agriculture a accordé son patronage par arrêté du 19 Avril 1930, sur demande de la Compagnie des chemins de fer du Midi<sup>3</sup>.

Monsieur Eugène Rouart, membre de l'Académie d'Agriculture, président de l'office régional agricole du Sud-Ouest, domicilié à Castelnau-d'Estrétefonds en Haute-Garonne, assure la présidence du congrès.

---

<sup>1</sup> Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, 7M80, notifications des décisions, mai 1930

<sup>2</sup> Compagnie des chemins de fer du midi et groupements agricoles du sud-ouest, comptes rendus du premier congrès international du maïs à Pau en 1930, Pau, 1933, tome 1, 300 p.

<sup>3</sup> Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, 7M80, lettre du Préfet, mai 1930

Parmi les vice-présidents, au nombre de dix, on relève les noms du docteur Doléris (*cf.* annexe 4), président de la chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées, et de Samuel de Lestapis (*cf.* annexe 3), président du syndicat des agriculteurs des Basses-Pyrénées (SABP).

Le ministre de l'agriculture Monsieur Fernand David, le ministre béarnais des pensions Monsieur Champetier de Ribes, le sous-secrétaire d'État béarnais à l'enseignement technique Monsieur Henri Lillaz, les sénateurs et députés des Basses-Pyrénées et des Landes figurent notamment au comité d'honneur, lequel compte plus de cinquante personnalités.

Dans la longue liste des adhérents au congrès, on retrouve de nombreux élus locaux, des représentants du monde agricole, des enseignants, des ingénieurs agricoles et horticoles, des personnalités et entités d'autres pays, des cultivateurs, et des syndicalistes locaux en sus d'Hubert de Baillenx (*cf.* annexe 5) et de Samuel de Lestapis, ainsi que les représentants de diverses sociétés commerciales et industrielles.

Le comité d'organisation est présidé par Monsieur Buche, inspecteur général de l'agriculture. Il est assisté notamment de trois secrétaires généraux, Monsieur Guyonnet, directeur des services agricoles des Basses-Pyrénées, de son homologue landais et de Monsieur Pénic, membre de la Compagnie des chemins de fer du Midi. Monsieur Mealin, directeur de la caisse de crédit agricole des Basses-Pyrénées assure les fonctions de trésorier.

#### *A-2 Le programme*

Le programme des deux premiers jours prévoit la présentation des rapports établis par les délégués de plus de vingt pays appartenant à tous les continents. Les thèmes les plus variés intéressant le maïs vont être abordés : culture, fumure, ennemis naturels de la plante, récolte, conservation, commerce, débouchés, machinisme. Les travaux scientifiques menés dans les divers pays sont aussi à l'ordre du jour.

En effet, l'article 2 du règlement du congrès vise expressément l'étude des améliorations obtenues et celles à réaliser dans la culture du maïs, le rôle de la génétique dans la recherche de variétés nouvelles plus productives, plus hâtives, plus résistantes à la sécheresse et aux parasites animaux et végétaux.

Le troisième jour du congrès est consacré à une excursion aux cultures de maïs du bassin de l'Adour, plus précisément dans les Basses-Pyrénées et les Landes. Les autocars de la Compagnie des chemins de fer du Midi vont assurer le transport des participants.

Enfin, une exposition annexe se tient au palais des Pyrénées à Pau, comprenant une présentation des variétés de maïs des différents pays, une collection des principaux parasites de la plante, une exposition de machines, une présentation de produits alimentaires à base de maïs.

### **B- Le rôle de la Compagnie des chemins de fer du Midi**

C'est Monsieur Bocquet, chef de l'exploitation de la Compagnie, qui prononce la première allocution de la matinée. Il rappelle que ce sont les chemins de fer du Midi qui ont pris l'initiative de l'organisation du congrès, initiative agréée et suivie par les représentants du ministère de l'Agriculture.

*La Compagnie « pense que tout ce qui est de nature à développer la prospérité de la région qu'elle dessert ne peut avoir qu'une influence utile sur sa prospérité, même si cette influence ne se traduit pas immédiatement par un développement du trafic. »*

La Compagnie a la conviction que les travaux du congrès bénéficieront à toute la France, ainsi qu'aux autres pays participants.

Monsieur Bocquet rappelle qu'en 1928, toujours sur l'initiative de sa compagnie, une mission d'études, dirigée par le professeur Doléris, est allée en Italie. L'idée de faire collaborer en un congrès international les techniciens et savants de tous les pays intéressés à la culture du maïs est venue justement de cette mission d'études.

Celle-ci s'était déroulée en Ombrie et en Lombardie. Elle avait été accueillie par le professeur italien Succi, lequel figure parmi les intervenants au congrès de Pau.

### **C- Les autres interventions du premier jour**

L'inspecteur général Buche représente le ministre de l'Agriculture. Durant son allocution, il souligne l'importance que revêt la culture du maïs dans la région. Elle occupe une place notable dans la plupart des départements du Sud-Ouest.

Il adresse ses remerciements à la Compagnie des chemins de fer du Midi et termine par un éloge de Monsieur Guyonnet, directeur des services agricoles des Basses-Pyrénées.

Le docteur Doléris traite ensuite de la place du maïs dans le monde, thème que son expérience de grand voyageur et sa grande curiosité intellectuelle l'autorisent à aborder avec une autorité indiscutable.

Il dresse un tableau de l'aire géographique mondiale du maïs, continent par continent.

Il fait ensuite ressortir la part des différents pays européens : Roumanie, Yougoslavie, Italie, France, Espagne.

Le docteur Doléris décrit les mouvements commerciaux, en faisant apparaître les pays importateurs et exportateurs. Il analyse les fluctuations de prix.

Il énumère les principales variétés de maïs produites en France et à l'étranger. Il analyse les particularités de la production et de l'utilisation du maïs dans divers pays : Argentine, Rhodésie, États-Unis, Brésil, Espagne, Italie, Roumanie, Hongrie et France.

Il fait observer que l'ensemble des méthodes d'exploitation et d'utilisation diffèrent peu dans les divers territoires européens consacrés à la culture de la céréale.

Il décrit enfin la place du maïs dans l'alimentation mondiale, pour les hommes et les animaux, en insistant sur sa valeur alimentaire.

C'est Hubert de Baillenx qui lui succède à la tribune pour un exposé sur la culture du maïs dans le Sud-Ouest de la France. Il décrit minutieusement tous les travaux et tous les soins que réclame la plante : fumure, préparation du sol, semis, façons successives apportées aux jeunes plants, récolte, dépouillage des épis, stockage, égrenage.

Ces opérations sont décrites dans une partie suivante de notre mémoire.

Hubert de Baillenx poursuit par la présentation des variétés aturines, en faisant observer qu'aucune d'elles n'est à ce jour bien fixée. Le morcellement des propriétés et la proximité des champs en sont une cause.

Il signale la pratique des cultures intercalaires : citrouille, rave, trèfle incarnat et trèfle violet ; et aussi le haricot, auquel le pied de maïs sert de tuteur.

Les grains expédiés par le Sud-Ouest aux régions du Centre, du Nord et de l'Est de la France autorisent ces régions à produire du maïs fourrage.

Hubert de Baillenx procède à une démonstration chiffrée pour mettre en évidence l'intérêt à utiliser les engrais chimiques. Il prône la mise en place d'expériences démonstratives sous l'égide d'un professeur départemental ou d'un syndicat local pour convaincre les agriculteurs de leur efficacité et de leur rentabilité.

Il insiste enfin sur la nécessité d'améliorer les variétés du pays par la sélection et de les fixer. Le concours d'une station de génétique restant à créer est indispensable pour atteindre ces objectifs.

#### **D- La génétique au menu du congrès de Pau**

Monsieur Ducomet, professeur à l'École nationale d'agriculture de Grignon intervient dans l'après-midi pour donner lecture de sa communication sur l'amélioration du maïs en France.

Il a été sollicité par Monsieur Charles Pénic, de la compagnie du Midi, pour participer au congrès. Après quelques considérations sur les variétés françaises et les modes de sélection en application, il aborde, et c'est le premier parmi les participants au congrès, la question de l'hybridation et du croisement industriel.

Il dit qu'on peut fonder un grand espoir sur les croisements avec multiplication des produits F1, méthode qui a conduit les Américains à des résultats remarquables, et que Carles de Carbonnières a essayé de promouvoir dans le Tarn.

Il explique par le détail tout le processus du croisement industriel.

Un participant, Monsieur Dauthez, intervient à la fin de l'exposé pour parler des croisements qu'il opère dans ses champs avec des semences sud-américaines, et ce depuis quinze ans. Il est ainsi parvenu à doubler ses rendements.

Le professeur Ducomet lui répond qu'il fait du croisement industriel sans le savoir.

Monsieur Carles de Carbonnières, présent dans la salle, demande alors la parole. Il fait savoir qu'il s'est occupé de croisement industriel à une époque, et il a publié, il y a cinq ou six ans, une étude insérée dans la revue pratique de botanique appliquée.

Il propose de donner lecture de quelques passages de cette étude.

Le président Rouart estime que le temps manque, mais lui propose cependant de résumer en quelques phrases claires le contenu de son travail.

Carles de Carbonnières préfère intervenir à la séance du lendemain, ce que le président accepte.

Le thème rebondit cependant aussitôt avec l'intervention du professeur Succi, celui-là même qui avait accueilli la délégation française en 1928 en Italie.

Sa communication porte sur le maïs nain. Il relate longuement et de manière très précise les expériences d'hybridation auxquelles il s'est livré, et fait référence aux travaux des grands scientifiques américains faisant autorité sur la question. Il cite Hayes, Collins, Emerson, et une quinzaine d'autres spécialistes de la génétique du maïs.

Le professeur Succi a entrepris des essais dès 1905 en Italie, et les a poursuivis, année après année.

En 1917, il a été en mesure, pour la première fois, de produire des hybrides sur la plus grande surface possible, afin d'obtenir une semence destinée à la grande culture.

Il fait part des gains sensibles de productivité obtenus.

D'autres intervenants vont eux aussi témoigner d'expériences d'hybridations en cours dans leurs pays, ou à l'état de projet avancé. C'est le cas des Espagnols, qui conduisent des expériences de production d'hybrides simples et doubles en Galice, depuis 1922.

#### **E- La génétique encore au menu de la deuxième journée du congrès**

Le professeur-docteur yougoslave Aloïs Tavcar ouvre en effet les débats de la deuxième journée du congrès par une communication consacrée à la production des hybrides productifs<sup>4</sup>.

Le professeur Tavcar croise le maïs à huit rangs avec des variétés locales ayant plus de huit rangs.

Son rapport est agrémenté d'une bibliographie dans laquelle on retrouve les noms des grands auteurs américains de la génétique et de la sélection : Hayes, Collins, Richy, Schull, East, Jones, Emerson...

En Argentine, les travaux officiels de sélection biologique du maïs ont commencé en 1923, précédés par des recherches entreprises dans divers instituts.

Comme il avait été convenu la veille, Carles de Carbonnières va pouvoir rendre compte de ses travaux. Le président Rouart introduit son intervention en le présentant comme un collaborateur assidu de l'office régional agricole du Sud-Ouest, ayant réalisé des hybridations tout à fait remarquables dans le Tarn.

Carles de Carbonnières explique à son tour le processus de l'hybridation, il donne le résultat de ses investigations. Il insiste sur les

---

<sup>4</sup> Compagnie des chemins de fer du Midi et groupements agricoles du Sud-Ouest, comptes-rendus du premier congrès international du maïs à Pau en 1930, Pau, tome 2, avril 1933, 332 p.

accroissements de récolte que l'on pourrait retirer de la mise en œuvre de nouvelles techniques.

D'autres pays vont encore faire état d'expériences et de recherches en matière d'hybridation. C'est le cas de la Roumanie et de l'Égypte qui n'ont pas délégué de représentants mais ont transmis des rapports au congrès de Pau.

#### **F- Les autres thèmes de la deuxième journée**

La deuxième journée du congrès donne également lieu à une intervention sur la mécanisation de la culture et de la récolte du maïs. L'ingénieur agricole Villard fait état de matériels mis au point pour la culture du blé qui ont été adaptés au maïs, mais également de machines fabriquées précisément pour celui-ci.

Certaines machines sont conçues et construites dans le Sud-Ouest, en particulier des semoirs et des égreneurs. Un chapitre du présent mémoire est consacré au sujet de la mécanisation appliquée au maïs.

La communication ayant pour thème les produits dérivés du maïs va donner lieu à des échanges parfois un peu vifs entre, d'une part, les industriels de l'amidonnerie et, d'autre part, les représentants des agriculteurs et élus locaux. Le député béarnais Prosper Minvielle intervient à plusieurs reprises.

Le débat est significatif d'un problème qui va persister tout au long de la décennie qui s'ouvre : celui de la difficulté à vendre les maïs du Sud-Ouest à l'industrie de transformation.

Tous les obstacles empêchant de parvenir à l'ouverture de ce marché sont ici inventoriés : problématique des approvisionnements pour les industries, éloignement de ces mêmes industries par rapport aux lieux français de production, fiscalité intérieure pénalisante du droit d'accise, protection douanière insuffisante, difficultés à dégager des prix rémunérateurs.

#### **G- Le vœu pour la création d'une station expérimentale**

Prosper Minvielle reprend la parole peu après, pour une intervention consacrée à la création d'un centre de maïsiculture en Béarn.

Il plaide avec force arguments pour la création de cette station qui doit être édifée ici, en Béarn, terre du maïs. Il souligne le retard pris par la France en matière de recherches par rapport à d'autres pays européens.

Il demande la mise au vote des congressistes d'un vœu en faveur de la création de cette station.

Sa demande est acceptée, et le congrès va voter le vœu à l'unanimité.

Son inscription dans les conclusions des travaux du congrès lui donnait la force et la solennité utiles à sa réalisation.

## **CHAPITRE 2**

### **LA CREATION DE LA STATION DE GENETIQUE**

Le congrès international de Pau n'a pas émis un vœu pieux. Sans tarder, les acteurs locaux se sont mis à l'ouvrage. Un emplacement ayant été trouvé, il est procédé à la préparation des statuts de la nouvelle entité.

#### **A- Les statuts de la station**

Les chambres d'agriculture des Basses-Pyrénées et des Landes ont uni leurs efforts pour mener à bien le projet. Des personnalités sont présentes au comité de parrainage, Landais et Bas-Pyrénéens se partagent les postes du conseil d'administration.

On retrouve dans celui-ci Amédée Doléris, président de la chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées, Hubert de Baillenx, membre de la même chambre, le député béarnais Prosper Minvielle, Monsieur Guyonnet, directeur des services agricoles des Basses-Pyrénées, son homologue des Landes, Monsieur Etchats de la caisse régionale de crédit agricole. Toutes ces personnes ont participé au congrès international de Pau.

L'article 1 du titre<sup>1</sup> des statuts<sup>5</sup> définit l'objet social de la station : amélioration de la culture du maïs, recherche des races les plus productives et les plus hâtives par sélection, hybridation ou croisement, amélioration des fumures et de la lutte contre les parasites.

Cet article formalise également les liens que la station entretiendra avec l'institut de recherches agronomiques, duquel elle pourra recevoir un contrôle moral, des conseils, et la délégation de certains travaux.

Les objectifs sont donc à la fois centrés sur le territoire régional, mais ils s'inscrivent aussi dans un champ de recherche national et international.

C'est la chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées qui va assurer la gestion de la station. L'article 5 du titre V des statuts précise que le budget est établi par le conseil d'administration de la station, mais il est soumis à

---

<sup>5</sup> Archives départementales des Pyrénées atlantiques, 7M65, Statuts de la station de génétique de Saint-Martin-de-Hinx, 19 novembre 1931

l'approbation de la chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées et inscrit à un compte spécial de son budget propre. L'article précise qu'il sera fait application des règles comptables en vigueur pour les chambres d'agriculture.

Les statuts sont signés en date du 19 novembre 1931 à Pau, par le professeur Amédée Doléris, qui va présider le conseil d'administration de la station.

## **B- L'emplacement de la station**

Le congrès international de Pau avait prévu que la station serait implantée en Béarn. En définitive, l'opportunité s'est présentée de louer à la société des agriculteurs de France une partie d'un domaine dénommé Vignancourt, situé au Sud des Landes, sur le territoire de la commune de Saint-Martin-de-Hinx, à proximité du département des Basses-Pyrénées.

Le lieu est un peu retiré. Placé à quelques kilomètres de la route nationale Pau-Bayonne, il n'est desservi ni par le chemin de fer ni par les lignes d'autobus. Mais il bénéficie de conditions climatiques très favorables à la plante, celles de la région dite des alluvions de l'Adour.

Le climat est de type océanique. Les hivers sont doux et humides, le nombre de gelées est inférieur à trente-cinq par an. Les précipitations au printemps sont abondantes, et suffisantes en été pour couvrir les besoins en eau du maïs. L'automne est doux et pluvieux.

Les conditions sont donc optimales pour la culture de la céréale.

## **C- Le cadre immobilier**

La station dispose au départ de six hectares de terre et de divers bâtiments. Elle s'étendra sur soixante hectares à partir de 1963<sup>6</sup>.

### *C-1 Les terrains*

Les six hectares de terre sont d'un seul tenant, situés sur un plateau dont l'altitude est comprise entre quarante et cinquante mètres d'altitude. Ils sont divisés en huit parcelles, closes de haies suivant les pratiques du pays, sur un emplacement sensiblement horizontal. La terre est de bonne composition silico-argileuse, riche en humus, pauvre en chaux et un peu faible en acide phosphorique et potasse. Elle est d'une excellente fertilité, facile à travailler, riche d'éléments sableux fins.

C'est l'une des meilleures terres de la région et du secteur.

---

<sup>6</sup> INRA Bordeaux, station de Saint-Martin-de-Hinx, rapport d'activités 2008-2011, INRA, 2012

## C-2 Les bâtiments

Les bâtiments vont accueillir un laboratoire d'études, un magasin de réserve de semences, des greniers pour le séchage et l'emmagasinement des récoltes<sup>7</sup>.

Dans l'un des bâtiments, trois cents cases de bois avec fond à claire-voie sont affectées au séchage et à la conservation des lignées de maïs en étude à la station.

Un vaste hangar métallique va être rajouté en 1934, coupé à mi-hauteur par un plancher à claire-voie et destiné à recevoir, soit les autres récoltes de la station, soit le produit des essais culturels, soit aussi, à titre prévisionnel, dans quelques années, les récoltes des champs d'expérience et de multiplication que la station a l'intention d'établir dans la région. Une place est réservée dans les anciens bâtiments ; elle servira le moment venu d'atelier de triage.

## D- Les matériels

Dès son ouverture, la station a été équipée des outillages utiles à son fonctionnement. Elle dispose d'une paire de bœufs, pour le travail du sol.

Un registre d'inventaire, tenu depuis le 15 janvier 1932 a été conservé. Il retrace les entrées et sorties de matériel, de mobilier, de petites fournitures et d'approvisionnement. Il n'est pas desservi pour la période d'avril 1939 à mars 1943. Il s'achève en décembre 1946.

Une charrue brabant, des herses, un semoir, un trébuchet, une étuve, sont acquis dans les trois premiers mois de 1932.

## E- Le personnel

La station dispose au départ d'un directeur et de deux agents. Son effectif culminera à dix-huit personnes en 1986.

Le registre d'inventaire fait état d'équipements ménagers : meubles de cuisine, de salle à manger et de chambres ; vaisselle et produits d'entretien.

De fait, les directeurs successifs de la station et une partie des autres salariés sont logés sur place tout au long de la période qui nous intéresse, et au-delà. Les salariés recrutés dans les villages environnants ne sont pas hébergés à la station.

---

<sup>7</sup> LRP, 20 mai 1934 (« LRP » est l'abréviation du journal agricole du Béarn et du bassin de l'Adour dont le titre est « *Le Réveil paysan* » ; il sera remplacé par le journal « *Le Sillon* » à partir de 1945).

L'effectif de la station évolue peu et ne dépasse pas trois à quatre salariés permanents jusqu'en 1945. Il augmentera après la seconde guerre mondiale.

Des saisonniers sont recrutés pour certains travaux en été.

## **F- Les travaux scientifiques de la station**

### *F-1 Les directeurs successifs*

Le premier directeur de la station est Pierre Lecat<sup>8</sup>. Il la quitte en octobre 1936, et poursuit sa carrière professionnelle dans une autre région.

Il est remplacé par Jean Piat<sup>9</sup>. Celui-ci reste en fonction deux ans avant de répondre favorablement à la proposition d'un poste de direction à la cave coopérative du Lauragais. Charles Bertin lui succède en octobre 1938.

Les directeurs successifs de la station et leurs équipes vont s'employer à poursuivre les buts fixés par ses créateurs.

### *F-2 Les axes de recherches*

Les responsables de la station recherchent l'amélioration des maïs régionaux sous le rapport précocité et rendement. Ils vont pratiquer la sélection généalogique des variétés locales. Ils étudient également les qualités, aptitudes génétiques et facultés d'acclimatation d'un certain nombre de variétés étrangères en provenance d'un grand nombre de pays d'Europe producteurs de maïs, des deux Amériques du Sud et du Nord, ainsi que de l'Afrique du Sud.

Ce sont rapidement plus de soixante variétés qui seront cultivées, occupant trois ou quatre lignes chacune de vingt à vingt-cinq mètres de long, espacées de quatre-vingts centimètres, formant une parcelle d'essai d'un demi-are environ.

Chacune de ces parcelles est bordée de deux ou trois rangs de topinambours, aussi serrés que possible pour former un écran protecteur contre le pollen des variétés voisines.

---

<sup>8</sup> Pierre Lecat, rapports d'activités à la chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées, années 1932, 1933

<sup>9</sup> Jean Piat, rapport d'activités à la chambre d'agriculture des Basses- Pyrénées, années 1937,1938

Ce mode de protection n'étant pas absolu, les variétés sont intercalées suivant l'époque de leur floraison. Ainsi, on éloigne le plus loin possible les maïs fleurissant en même temps.

En outre, afin d'être sûr de maintenir la pureté de l'espèce, quelques pieds spécialement choisis sont autofécondés ou pollinisés entre eux.

Chaque variété est étudiée au double point de vue de ses qualités génétiques et culturelles.

Des registres techniques, conservés sur la période 1932-1936, rendent compte du suivi des lignées et des parcelles. Ils décrivent les phases du développement de la plante : levée, floraison, récolte... Ils détaillent les caractéristiques techniques de la plante mère et des épis. Ils contiennent le résultat des analyses et les commentaires du responsable scientifique.

Les principales variétés locales étudiées en 1933 et 1934 sont le blanc et le roux de Biaudos dans les Landes, le grand roux et le doré d'Auterrive, le roux précoce de Macaye ; puis, durant les années 1935 et 1936, le blanc des Landes à grosses rafles d'Auterrive, le blanc de Beaumont-de-Lomagne dans le Lauragais, le petit roux basque de Beyrie près Saint-Palais.

Les maïs d'Auterrive ont été fournis par Hubert de Baillenx.

Les variétés étrangères proviennent de Tchécoslovaquie, de Hongrie, des États-Unis, d'Italie (années 1933-1934), puis de Pologne, Bulgarie, Yougoslavie, Côte d'Ivoire, Tunisie, Hollande (années 1935-1936).

Dans un premier temps, les travaux ont été axés sur l'étude de l'acclimatation des variétés étrangères. Les variétés américaines, italiennes et tchèques n'ont pas donné satisfaction.

Peu de variétés étrangères se sont révélées propices à l'acclimatation.

Les recherches se sont alors orientées vers les maïs métropolitains.

En 1936, les travaux portent sur deux cent cinquante souches et, en 1937, sur mille lignées françaises et étrangères. Mille deux cents souches de maïs régional sont à l'étude en 1938.

La station s'est aussi intéressée aux lignées en provenance de Bresse et d'Alsace.

### *F-3 La station et les hybrides*

Dès 1933, Pierre Lecat s'intéresse à la question des hybrides. Il est en relation avec le domaine départemental d'Ognoas dans les Landes, où des hybridations ont été réalisées. Dans son rapport d'activités de cette même année 1933, il écrit qu'il serait tout à fait souhaitable de faire entrer dans les pratiques culturales, comme aux États-Unis, le croisement industriel, c'est-à-dire l'hybridation.

Il projette de réaliser un hybride à la station en 1934, sous la condition d'être en mesure de dégager des lignées suffisamment homogènes.

En 1934, les registres techniques témoignent de croisements expérimentaux maïs du pays / maïs étrangers. Ces expériences d'hybridations avec telle ou telle variété étrangère sont axées sur la recherche de l'amélioration des qualités.

Le responsable de la station poursuit son ambition d'emboîter le pas aux Américains, et des expériences sont effectuées dans les années qui suivent. En 1936, trois croisements « industriels » sont pratiqués mettant en œuvre des maïs américains, bulgares, tchécoslovaques et du pays<sup>10</sup>.

Le nouveau directeur, Jean Piat, poursuit l'ambition de réaliser un hybride industriel dans les années qui suivent. Il a conscience qu'une nouvelle organisation des producteurs devra être mise en place, mais il pense que celle-ci pourra être réalisée.

### *F-4 Les autres travaux de la station*

Des recherches et expérimentations sont menées pour répondre aux problématiques récurrentes à la culture du maïs.

Des travaux sont consacrés aux moyens de défense contre les ennemis de la plante et de l'épi, en particulier le charbon. Des études sont réalisées sur la pyrale, la sésamie et les alucites.

La station s'intéresse aussi à l'amélioration des méthodes culturales, à l'association de la culture du maïs et du haricot, à l'assolement, à la recherche de la densité optimale de peuplement pour les maïs du pays.

Pour la fumure, il est procédé à des essais d'engrais phosphatés. Il va être mis au point une formule performante associant engrais verts, fumier de ferme et engrais chimiques.

---

<sup>10</sup> LRP, 28 novembre 1937

La station de Saint-Martin-de-Hinx travaille en concertation avec le poste d'observations météorologiques géré par la station d'avertissements agricoles et d'amélioration des plantes de Pont-de-la-Maye, en Gironde. Des carnets conservés à Saint-Martin-de-Hinx contiennent les relevés journaliers des mesures météorologiques effectuées. Ces mesures étaient régulièrement transmises à la station de Pont-de-la-Maye.

### **G- La station de Saint-Martin-de-Hinx et les agriculteurs**

À ses débuts, la station n'est pas assez connue des agriculteurs. Les travaux effectués ne font pas l'objet de suffisamment d'information et de communication.

Le directeur Jean Piat œuvre cependant à tisser des liens avec les milieux syndicaux et professionnels. C'est ainsi que la station de génétique participe au concours-exposition de maïs qui se tient à Pau le 14 novembre 1937<sup>11</sup>. Cette manifestation est relatée dans une autre partie du présent mémoire.

Jean Piat tient lui-même le stand attribué à la station. Il reçoit de nombreux visiteurs qui manifestent intérêt et curiosité pour les recherches entreprises. De ce fait, Jean Piat est amené à improviser un court exposé sur les recherches menées à Saint-Martin-de-Hinx, anticipant ainsi quelque peu sur l'intervention qu'il doit effectuer dans le cadre de la séance d'études prévue l'après-midi.

La station s'implique dans l'organisation professionnelle locale. Jean Piat est présent à Orthez en mars 1938, à l'occasion de la réunion constitutive du syndicat des producteurs de maïs des vallées pyrénéennes. Jean Piat intègre la commission technique mise en place.

Quelques mois plus tard, c'est la fédération des syndicats agricoles des Basses-Pyrénées qui se rend à Saint-Martin-de-Hinx. La délégation comprend notamment Ulysse Lasserre-Capdeville (*cf.* annexe 6), vice-président de la fédération, et Louis Bidau (*cf.* annexe 7), lauréat de la dernière promotion des Jeunesses sociales et syndicalistes agricoles, mouvement créé par Samuel de Lestapis<sup>12</sup>.

La station travaille aussi à ce moment-là sur la téosinte, ancêtre seulement présumé à l'époque, du maïs.

Les visiteurs sont impressionnés par la qualité du travail réalisé par les équipes de la station. Ils émettent le vœu que les efforts déployés

---

<sup>11</sup> LRP, 21 novembre 1937

<sup>12</sup> LRP, 2 octobre 1938

débouchent sur des résultats similaires à ceux générés par les stations de sélection du blé qui travaillent dans diverses régions françaises.

La presse locale et professionnelle rend compte de cette visite.

Jean Piat fait aussi connaître les travaux de la station en rédigeant des articles qui paraissent dans les revues agricoles nationales.

## **H- Les moyens financiers de la station**

La station de Saint-Martin-de-Hinx est placée sous la tutelle de la chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées, qui agit en concertation avec son homologue du département des Landes.

La comptabilité de la station est intégrée à celle de la chambre d'agriculture. Et ce sont les services comptables de la direction des services agricoles des Basses-Pyrénées qui mandatent les paiements.

Des budgets préparatoires figurent parmi les pièces conservées à la station.

Les salaires et charges sociales du directeur et des autres salariés représentent le premier poste de dépenses, le restant est consacré au loyer à verser à la société des agriculteurs de France, aux dépenses d'entretien de petit équipement et de fournitures.

Ainsi, Pierre Lecat perçoit un traitement mensuel de 1 250 francs, auquel se rajoute une indemnité forfaitaire de déplacement de 250 francs par mois. Il est logé, chauffé, éclairé et servi<sup>13</sup>.

La ressource essentielle est constituée par les subventions du ministère de l'Agriculture. Elles sont prises sur le budget ordinaire de l'Institut de recherches agronomiques.

La première subvention accordée en décembre 1931 s'élève à 30 000 francs. Un complément de 52 400 francs est mandaté le 10 mars 1932 pour compléter le budget de fondation. L'année suivante, l'aide de l'État s'élève à 80 000 francs. Elle descend à 30 000 francs au titre de 1934<sup>14</sup>.

On entre dans une période de restrictions budgétaires. Samuel de Lestapis est amené à intervenir en 1935 auprès du gouvernement pour défendre les aides menacées de suppression.

---

<sup>13</sup> Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, 7M65, décision du conseil d'administration de la station, 5 décembre 1931

<sup>14</sup> Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, 7M65, notifications de subventions, décembre 1931, mars 1932, octobre 1932, mars 1934

Le budget primitif de l'année 1938 s'élève à 44 390 francs, auquel il faut ajouter une dotation de 5 000 francs pour un achat de bétail. Un budget complémentaire permettra de procéder à l'achat d'un semoir et d'installer une plate-forme à fumier.

La documentation consultée révèle l'existence de ressources propres, mais elle n'est pas suffisamment étoffée pour procéder à sa quantification.

Plusieurs courriers attestent dès 1934 de ventes des maïs issus des cultures expérimentales, mais aussi de ventes de pommes de terre.

Par ailleurs, un cahier manuscrit daté de 1935, intitulé « *Service intérieur* » fait état d'une activité fermière. La station a géré avant la seconde guerre mondiale un troupeau de bovins et une porcherie. Elle possédait aussi, semble-t-il, des ovins.

La genèse de ces activités diverses n'a pu être reconstituée. Par contre, leur existence est confirmée par diverses traces physiques d'équipements, visibles encore aujourd'hui sur le domaine, et par des témoignages oraux.

Un troupeau de vaches laitières était présent à la station. Sa disparition en 1996 est liée aux mesures de restriction des quotas laitiers.

Ce troupeau, oscillant entre une vingtaine et une trentaine de têtes, permettait d'obtenir la fumure organique nécessaire au maintien de la fertilité du domaine. Les rotations culturales intégraient la production des fourrages utiles à l'alimentation des animaux, tout en laissant au maïs la place dont il avait besoin.

## **I- L'arrivée de Charles Bertin**

C'est Charles Bertin qui succède à Jean Piat, en octobre 1938. Il a été recommandé par le professeur Alabouvette, lequel travaille alors à la station d'essais de Versailles du ministère de l'Agriculture<sup>15</sup>.

Alabouvette entretient des rapports avec la station de Saint-Martin. Il avait déjà intercédé pour le recrutement de Jean Piat. Il jouera un rôle majeur au lendemain de la seconde guerre mondiale dans le lancement de la « révolution du maïs hybride » aux côtés des paysans béarnais et aturins.

Charles Bertin est ingénieur agricole. Au moment d'être recruté, il est en stage depuis six mois au centre de recherches agronomiques de Clermont-Ferrand. Il a été classé au concours des sections de recherches agronomiques.

---

<sup>15</sup> Lettre du centre de recherches agronomiques de Clermont-Ferrand en date du 7 octobre 1938, archives courriers de la station de Saint-Martin-de-Hinx

Il connaît le travail de génétique. Il est présenté comme travailleur, sérieux et connaissant la culture du maïs qui est pratiquée dans le Gers dont il est originaire, étant natif de Samatan.

À son arrivée à Saint-Martin-de-Hinx, il poursuit les programmes en cours. La chambre d'agriculture lui écrit le 9 février 1939 pour demander l'envoi d'un rapport mensuel de travaux.

Au déclenchement de la guerre, il est mobilisé et fait prisonnier.

Son retour de captivité est évoqué dans la troisième partie du présent mémoire.

### **CHAPITRE 3**

#### **LA NAISSANCE DE L'ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAÏS**

##### **A- Une situation alarmante**

Lors de l'assemblée générale du syndicat des agriculteurs des Basses-Pyrénées (SABP) qui se tient en mars 1934, le président Samuel de Lestapis souligne le caractère contradictoire de la politique du gouvernement concernant le maïs<sup>16</sup>.

En effet, des mesures de réduction des entrées de maïs étranger ont bien été prises, mais elles sont contredites par des importations massives de maïs indochinois. Celles-ci ont tellement progressé que Samuel de Lestapis se demande si tous les maïs entrant sous le qualificatif d'indochinois proviennent bien de cette colonie.

La situation est encore obscurcie par la dénaturation de quatre millions de quintaux de blé offerts par les producteurs des régions du Nord et du Centre aux éleveurs pour la nourriture de leur bétail, dans un contexte de surproduction de cette céréale.

Le Parlement a en effet décidé qu'une partie des excédents de blé serait livrée à l'alimentation animale et, pour que cette partie ne soit pas panifiable, en a ordonné la dénaturation par marquage au bleu de méthylène.

En outre, la nouvelle réglementation du taux de blutage va conduire à l'arrivée sur le marché de grandes quantités d'issues supplémentaires, destinées aux animaux, obérant encore davantage le marché des céréales secondaires, et en particulier celui du maïs.

---

<sup>16</sup> LRP, 11 mars 1934

## B- L'annonce d'une réunion

Face à cette situation, un appel au regroupement des producteurs de maïs est lancé le 8 avril 1934 dans les colonnes du *Réveil Paysan*. Un deuxième encart paraît dans le numéro suivant du 15 avril 1934, précisant qu'une réunion se tiendra à Orthez, le dimanche 13 mai 1934 à quinze heures, en vue de la constitution d'une association.

L'annonce est renouvelée dans les parutions en date des 22 et 29 avril 1934.

Dans cette dernière, les syndicats les plus importants du département et la coopérative de vente « Les produits du bassin de l'Adour » appellent à participer à la réunion du 13 mai. Le lieu est cette fois-ci indiqué : Orthez.

Il est fait référence dans cet appel aux désirs maintes fois exprimés par les producteurs de maïs de la constitution d'une association, en particulier au congrès paysan réuni le 8 juin 1930 à Orthez.

Le 6 mai 1934, le journal rappelle la date de la réunion, et donne son ordre du jour, en cinq points :

- Allocution d'Édouard Mousquès-Jeamberger, vice-président du syndicat agricole de la région d'Orthez ;
- Exposé sur la culture du maïs et son adaptation à la région, par Ulysse Lasserre-Capdeville, vice-président du syndicat agricole des Basses-Pyrénées ;
- Exposé sur la vente du maïs : les débouchés, la concurrence étrangère, par Hubert de Baillex, membre de la chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées ;
- Intervention de Samuel de Lestapis, en qualité de délégué général de l'union des associations agricoles du bassin de l'Adour ;
- Constitution de l'association : adoption des statuts, élection du conseil d'administration et du bureau, nomination des commissions.

## C- La tenue de l'assemblée constitutive

Trois cents agriculteurs producteurs de maïs se retrouvent le dimanche 13 mai à quinze heures à la mairie d'Orthez, aimablement mise à leur disposition par la municipalité<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> LRP, 3 juin 1934

Le professeur Doléris, président de la chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées, assure la présidence. Il est assisté de son homologue des Landes, Monsieur Larède, et des directeurs des services agricoles des deux mêmes départements. Monsieur Georges Moutet, député-maire d'Orthez, est présent.

C'est finalement Monsieur Lescastereyres, qui représente le syndicat agricole de la région d'Orthez, qui prononce l'allocution d'ouverture.

Il rappelle la demande formulée le 8 juin 1930, dans une salle voisine, à l'occasion du deuxième congrès paysan. La question principale qui figurait à l'ordre du jour était celle de la défense et de la protection de la culture du maïs.

Ce congrès paysan avait voté un vœu aux termes duquel il faisait confiance au syndicat des agriculteurs des Basses-Pyrénées pour créer, à l'heure qu'il estimerait la plus opportune, une association générale des producteurs de maïs.

Il souligne qu'Orthez a été choisi comme lieu de la réunion du jour parce que, étant le centre de l'aire de culture de la céréale, il est en conséquence revenu au syndicat d'Orthez de prendre en charge l'organisation de la manifestation.

C'est ensuite Ulysse Lasserre-Capdeville qui prend la parole pour rappeler toute l'importance que présente le maïs pour la région. Il souligne le caractère exigeant de la plante en matière culturale, le problème du manque de main-d'œuvre, la difficulté à valoriser les prix.

C'est au tour d'Hubert de Baillenx de dresser un tableau complet de la situation en matière de production et de vente. Il fait ressortir la place prépondérante occupée par la région du Sud-Ouest et, en particulier, par les départements des Landes et des Basses-Pyrénées. Il évoque les questions de droits de douanes et de contingentements.

Il décrit les modes de commercialisation existant à ce jour et explique comment s'établissent les cours et se déroulent les campagnes de ventes, au détriment du producteur.

Il déclare que l'AGPM aura pour mission d'aider aux transactions.

L'intervention suivante est celle du Professeur Doléris qui plaide pour la fixation d'objectifs en matière d'augmentation des rendements et de la production.

Samuel de Lestapis lui succède pour justifier la démarche de création d'une association spécialisée. Il s'appuie sur des exemples d'associations

de ce type existant dans plusieurs industries, telles que les houillères, le sucre, la meunerie.

Il faut mettre en place une entité qui collectera et diffusera des informations, sera capable de devenir un centre d'études et de documentation et une cellule de réflexion. La nouvelle association doit donner à chaque agriculteur conscience de son métier de producteur de maïs, même s'il n'est pas à ce jour spécialisé.

Il faut présenter un bloc uni des producteurs, face aux pouvoirs publics.

#### **D- L'adoption des statuts - Le conseil d'administration et les commissions**

Le projet de statuts dont il est donné lecture, en particulier l'objet social, reflète l'étendue des objectifs poursuivis : étude des coûts, organisation de la production, obtention de prix justement rémunérateurs, augmentation des débouchés, encouragement à la création de syndicats et coopératives agricoles.

L'AGPM accueillera des groupements aux côtés des membres individuels. Son siège social est fixé au 16 rue Montpensier à Pau, où elle partagera les locaux avec le SABP et les mutuelles.

Les statuts sont approuvés à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'élection des membres du conseil d'administration, lesquels sont désignés également à l'unanimité<sup>18</sup>.

La présidence de l'association sera assurée par Hubert de Baillenx. Le professeur Doléris est élu vice-président, ainsi que son collègue de la chambre d'agriculture des Landes et les présidents des offices agricoles des deux départements.

Le député béarnais Prosper Minvielle est élu vice-président, tandis que Samuel de Lestapis prend les fonctions de délégué général.

Le dernier acte de l'assemblée constitutive est la constitution de trois commissions, qui répondent au triple but de l'association :

- commission technique ;
- commission de défense ;
- commission économique.

---

<sup>18</sup> Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, 7M80, *Statuts de l'association générale des producteurs de maïs*, 1934, 4 p.

Ce rôle diversifié et polyvalent ainsi affiché dès le départ par les fondateurs est une originalité qui va favoriser l'efficiencia et le rôle croissant de l'association.

## **E- Les moyens de l'AGPM**

### *E-1 Les moyens financiers*

#### E-1-a Les cotisations des adhérents.

La cotisation annuelle s'élève au départ à la somme de vingt-cinq centimes de franc par hectolitre récolté l'année précédente pour les adhérents individuels. Il semble que la cotisation a été ensuite forfaitisée à cinq francs.

La cotisation est de vingt francs pour les syndicats et associations locales, à cinquante francs pour les associations et collectivités départementales et régionales, à cent francs pour les membres honoraires<sup>19</sup>.

La cotisation n'augmentera pas les années suivantes.

Il n'y a que cinquante-six adhérents individuels en avril 1935, et six syndicats<sup>20</sup>. Il faut toute la persévérance d'Hubert de Baillenx pour convaincre les agriculteurs de l'utilité de la structure. Des appels aux adhésions à l'AGPM sont régulièrement insérés dans la presse professionnelle. On relève des communiqués dans les colonnes du *Réveil paysan*, tels ceux des 13 janvier 1935, 17 mai 1936, 14 novembre 1937.

L'AGPM s'appuie sur les premiers résultats obtenus dans le cadre de ses interventions auprès des pouvoirs publics pour décider les sceptiques et les hésitants à venir renforcer les rangs de l'association, ce qui permettra de peser encore davantage sur les interlocuteurs.

#### E-1-b Les subventions

Le 20 juin 1935, la chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées valide un programme de communication pour la vente du maïs par envoi de tracts et de soutien à la participation de L'AGPM à certaines grandes foires aux semences. Elle accorde à l'association

---

<sup>19</sup> Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, 7M80, statuts de l'association générale des producteurs de maïs, 1934, 4 p.

<sup>20</sup> Selon article du *Réveil paysan* en date du 3 novembre 1935 dressant le bilan des organismes agricoles locaux.

une subvention de 4 000 francs, qui sera complétée par une subvention de 2 000 francs de l'office régional agricole du Sud-Ouest.

À la fin de l'année 1936, la chambre d'agriculture émettra un vœu pour que le ministère de l'Agriculture accorde une aide de son côté<sup>21</sup>.

En novembre 1937, le conseil général des Basses-Pyrénées vote une subvention de 100 francs<sup>22</sup>.

La chambre d'agriculture de la Haute-Garonne accorde également une subvention en octobre 1938. L'AGPM se réjouit du soutien ainsi apporté par les maïsiculteurs du Lauragais<sup>23</sup>.

En revanche, au même moment, le conseil général des Basses-Pyrénées octroie des aides à diverses structures agricoles mais rejette la demande de l'AGPM. L'assemblée départementale a considéré que le dossier présenté n'était pas accompagné d'une documentation suffisante pour apprécier exactement l'activité de l'association<sup>24</sup>.

Et la chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées repousse à son tour une demande de subvention de l'association, lors de sa session du 14 novembre 1938<sup>25</sup>.

La chambre d'agriculture des Landes vote par contre dans le même temps une subvention de 500 francs<sup>26</sup>.

En 1939, la position de la chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées a évolué. Au mois de mai elle accorde une aide de 2 000 francs à l'AGPM.

## *E-2 Les moyens humains*

Privée de ressources financières suffisantes, l'AGPM fonctionne grâce au dévouement de son président et de ses membres bénévoles.

---

<sup>21</sup> LRP, 13 décembre 1936

<sup>22</sup> LRP, 14 novembre 1937

<sup>23</sup> LRP, 30 octobre 1938

<sup>24</sup> LRP, 13 novembre 1938

<sup>25</sup> LRP, 20 novembre 1938

<sup>26</sup> LRP, 11 décembre 1938

Ce sera semble-t-il le cas jusqu'au début de la seconde guerre mondiale. Les activités de l'association seront alors mises en sommeil.

À ses débuts en 1934, l'AGPM était donc hébergée dans les locaux du syndicat des agriculteurs des Basses-Pyrénées, au 11 de la rue Montpensier à Pau. Elle intègre en 1936 le bâtiment de la Maison du Paysan nouvellement édifié, situé au numéro 72 de la rue Castetnau de la même ville.

L'AGPM bénéficie sans doute de la synergie créée par la cohabitation de la majeure partie des structures syndicales et mutualistes regroupées dans ce même lieu, et de l'esprit d'entraide et de solidarité qui anime les responsables et les collaborateurs salariés des divers services, attesté par des témoignages.

Elle est aussi en synergie avec les initiatives grandissantes des mouvements de la jeunesse paysanne locale.

## **CHAPITRE 4**

### **LES MOUVEMENTS DE LA JEUNESSE PAYSANNE**

#### **A- Les actions de formation**

L'une des premières réalisations qui va initier le mouvement de prise en charge de sa promotion par elle-même de la jeunesse paysanne est l'organisation, par l'enseignement catholique, au début des années trente, de cours par correspondance. Ceux-ci intéressent l'ensemble du territoire national.

C'est l'école supérieure d'agriculture de Purpan qui dispense ces cours pour la région Sud-Ouest. Le père Barjallé, un curé de campagne, est l'animateur des « cercles d'études agricoles » qui délivrent un enseignement à la fois général et professionnel. Des cahiers -mémoires permettent le suivi des exercices et travaux pratiques demandés aux élèves<sup>27</sup>.

Ces cours viennent prolonger une éducation limitée au certificat d'études primaires pour la grande majorité des jeunes ruraux.

Ces cours par correspondance vont être soutenus par certaines organisations, telles que la jeunesse agricole catholique.

---

<sup>27</sup> Hervé Cassou, La Jeunesse agricole catholique en Béarn, *Revue de Pau et du Béarn*, n° 20, octobre 1993, p. 345-360

## **B- La jeunesse agricole catholique**

### *B-1 Le mouvement national*

En 1929, est créé en Lorraine le mouvement de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC). Son fondateur, le père Foreau, est un jésuite. Le mouvement est issu de l'Association Chrétienne de la Jeunesse Française (ACJF), dont il puise dans l'héritage tout en développant sa personnalité propre<sup>28</sup>.

Le prolongement féminin du mouvement, la JAC féminine, verra le jour en 1933. Garçons et filles se retrouvent à l'occasion des fêtes et des congrès, ce qui favorise de nombreux mariages.

Le mouvement est né de la volonté de redresser le monde paysan, d'apporter une réponse à une certaine décadence sociale, économique et religieuse du monde rural, de la volonté que la terre ne meure pas.

Ce sont des paysans de condition modeste qui s'investissent dans la structure. Ils ont un grand désir de progresser, pour eux et pour le monde rural. Ils veulent se former en vue de rester au pays, à la ferme, pour y forger un métier<sup>29</sup>.

Ils aspirent à une vie économique décente, à de meilleures conditions de travail et à plus d'indépendance à l'égard de leurs parents.

Ils veulent vivre leur foi dans l'action, aller vers les autres, y compris vers les non-croyants et les déçus de l'Église. Ils souhaitent servir l'Homme, et tous les hommes, en progressant sur les dimensions spirituelles, culturelles et professionnelles, considérées comme inséparables.

Le ressourcement spirituel se fait à l'occasion de recollections et retraites, et par des lectures d'évangile lors des réunions des équipes locales.

La formation civique et personnelle des jeunes occupe une grande place. Les jacistes organisent des journées et semaines rurales pour la formation générale.

---

<sup>28</sup> René Colson, *Un Paysan face à l'avenir rural-La JAC et la modernisation de l'agriculture*, EPI SA Éditeurs, 1976, 319 p.

<sup>29</sup> Olivier de Framond, « Connaître la J.A.C.-la belle histoire d'une génération qui passe », *Revue Purpan*, n° 191, p. 116-134

Ils encouragent les jeunes à suivre les cours par correspondance de l'école de Purpan de Toulouse. Côté féminin, on développe les écoles ménagères et les cours d'hygiène. À cette époque, se consacrer à la tenue de la maison en se libérant en contrepartie de certains travaux agricoles est considéré comme un progrès.

Les jacistes organisent des cours de chant, montent des pièces de théâtre, animent les fêtes de village.

L'un des objectifs essentiels est de former une élite à partir de la base, qui aura vocation à se consacrer au mieux-être de la société rurale.

De fait, la JAC va former durant ses trente-six années d'existence un très grand nombre de chefs et de leaders agricoles qui vont investir les milieux associatifs, syndicaux et politiques.

Ce sera le cas du Béarn, dans lequel la JAC trouve une bonne implantation, un peu moins importante que celle occupée dans le Nord, la Bretagne et une partie du Centre, mais sensiblement plus élevée que la plupart des autres départements du grand Sud-ouest.

### *B-2 La JAC béarnaise*

La JAC du Béarn est créée en 1931 sous l'impulsion de l'abbé Labalette. Elle est en étroite liaison avec les études agricoles par correspondance<sup>30</sup>.

Les jacistes locaux participent à la mise en place de manifestations professionnelles. Ils organisent notamment dans les années trente des concours et des expositions de maïs.

C'est le cas du concours tenu décembre 1935 qui sera évoqué ci-après.

La plupart des jeunes Béarnais que l'on retrouve dans les postes à responsabilité dans les syndicats et les structures professionnelles, tant au niveau local que national, dans les années trente et bien au-delà, sont passés par la JAC.

Les jacistes béarnais participent à la vie sociale et culturelle. C'est le cas d'Hubert Buchou, qui présidera plus tard de nombreuses instances agricoles régionales et nationales et sera député européen. Il anime alors un groupe de théâtre dénommé « La Troupe Béarn » qui se produit dans les villages et rencontre un franc succès.

---

<sup>30</sup> Hervé Cassou, « La jeunesse agricole catholique en Béarn 1931-1956 », *Revue de Pau et du Béarn*, n° 20, octobre 1993, p. 345-360

### C- La jeunesse syndicaliste et sociale agricole

Samuel de Lestapis préside le syndicat des agriculteurs des Basses-Pyrénées depuis 1925. Pour faire évoluer de façon plus rapide les mentalités et les structures professionnelles, pour tirer vers le haut, il crée en 1934 le mouvement de la Jeunesse syndicaliste et sociale agricole (JSSA). Il s'agit d'un syndicat à vocation régionale, couvrant le bassin de l'Adour, mais qui rassemblera essentiellement de jeunes Béarnais<sup>31</sup>.

L'objectif affiché clairement est de former une élite paysanne, destinée à assurer les postes à responsabilité, et de servir de référence à l'ensemble des agriculteurs locaux<sup>32</sup>.

Ce groupement prolonge sur le plan professionnel l'action de la JAC sur les plans de la formation religieuse et civique. Et l'on retrouve dans les JSSA beaucoup de membres de la JAC.

Les JSSA vont demeurer actives jusqu'en 1945, avec une période de non activité dans les premières années de la guerre<sup>33</sup>.

Les JSSA sont l'antichambre du SABP, avec lequel elles agissent en totale harmonie, sous l'autorité de Samuel de Lestapis.

Les jeunes agriculteurs ainsi formés vont prendre toute leur part dans les actions qui vont se développer au fil des ans.

Ainsi, les réalisations du début des années 1930 font apparaître un monde agricole béarnais éloigné des stéréotypes réducteurs et aspirant aux progrès techniques et économiques.

---

<sup>31</sup> LRP, 4 mars 1934

<sup>32</sup> LRP, 11 mars 1934

<sup>33</sup> LRP, 25 avril 1943

## DEUXIÈME PARTIE : LE TEMPS DE L'ACTION (1935-1939)

### CHAPITRE 1

#### LES ACTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION

Pour faire évoluer la situation des producteurs de maïs, les syndicalistes, souvent en liaison avec la direction départementale des services agricoles, vont s'efforcer de faire évoluer les techniques culturales demeurées inchangées depuis fort longtemps.

#### **A- Le cycle traditionnel de culture**

Les modalités de la culture traditionnelle du maïs pratiquée en Béarn sont exposées par Hubert de Baillenx lors du congrès international du maïs de 1930<sup>40</sup>.

Elles caractérisent un processus de production exigeant en Main d'œuvre.

##### *A-1 Assolement*

On pratique en Béarn un assolement biennal ou triennal.

L'assolement biennal permet d'alterner les cultures blé et maïs. L'assolement triennal fait se succéder maïs, blé et trèfle. On pratique aussi une variance en quatre soles, dans les riches terres des vallées : Le maïs revient alors deux fois consécutivement.

Mais sur les terrains les plus favorables, la céréale peut être cultivée jusqu'à cinq ou six ans de suite.

##### *A-2 La fumure*

En Béarn, on emploie le fumier seul, ou fumier et supers, ou sidération et supers. Les agriculteurs les plus avancés font des ajouts de potasse et d'engrais azotés aux formules précédentes.

Un chaulage est nécessaire tous les quatre ou cinq ans car les terrains locaux sont dépourvus de chaux.

---

<sup>40</sup> Comptes rendus du premier congrès international du maïs à Pau, en 1930, Compagnie des chemins de fer du Midi, tome 1, avril 1933, p. 63-80

### *A-3 La préparation du sol*

Cette opération doit retenir toute l'attention de l'agriculteur car le maïs demande des labours très profonds, la terre doit être rendue très meuble par des hersages répétés. Les mottes doivent être bien réduites, la terre bien assise.

Quelques coups de rouleau suffisent généralement dans les plaines pour asseoir le sol. En revanche, dans les terres lourdes et compactes, il faut faire précéder la préparation du sol par celle du sous-sol. L'opération s'effectue au moyen d'un brabant fouilleur ou d'une fouilleuse.

### *A-4 Les semis*

Ils se font en Béarn du 20 avril au 1<sup>er</sup> juin. Ils se pratiquent de trois façons :

1°) à la main et au carré, à soixante centimètres en tous sens ;

2°) au semoir au carré, à soixante centimètres ;

3°) au semoir en ligne, avec écartement de soixante centimètres.

Le semi à la main est exigeant en main d'œuvre.

Au préalable, la semence a été sélectionnée en retenant les plus beaux grains des plus beaux épis de la récolte passée.

### *A-5 Les soins aux jeunes plants*

Le grain en terre met six à douze jours à germer. Un hersage léger peut être nécessaire en cas de pluies violentes.

Dès que les jeunes plants ont atteint huit à dix centimètres, un premier binage est effectué dans le sens de la longueur. Dix à douze jours après, on procède à un second binage, un peu plus profond.

Aussitôt après viennent l'éclaircissage et le sarclage. L'éclaircissage se fait en arrachant à la main ou à la binette les pieds qui doivent être supprimés.

On élimine l'herbe que la houe n'a pu atteindre, on ameublir le terrain autour des pieds.

Il faut ensuite attendre que les plants parviennent à une hauteur de soixante-dix à quatre-vingts centimètres.

On donne alors un troisième coup de houe dans le sens de la longueur, et on butte aussitôt après.

Le buttage donne de la résistance aux plants et permet d'éviter la verse en cas de vent violent.

Ces façons successives s'achèvent au début du mois de juillet.

#### *A-6 La fécondation et l'arrivée des épis*

Au 15 août, le maïs a atteint sa taille maximale, entre 1,5 et 3 mètres. Les fleurs mâles et femelles apparaissent, la fécondation se produit et engendre les épis dont le nombre varie de un à trois.

#### *A-7 Écimage et effeuillage*

La plante commence alors à flétrir par la cime, qui se dessèche, alors que l'épi est bien formé.

L'écimage consiste à supprimer la partie de la tige située au-dessus du nœud suivant l'épi le plus haut. Les cimes procurent du fourrage pour les animaux, mais il est de qualité médiocre et doit être associé à du fourrage vert ou du bon foin.

Certains agriculteurs pratiquent l'effeuillage des pieds. Cependant, cette opération a tendance à nuire au développement de l'épi. C'est aussi le cas de l'écimage.

#### *A-8 Les ennemis de la plante*

Le maïs a de nombreux ennemis susceptibles de l'attaquer tout au long de sa croissance, en particulier les chenilles et les vers.

Les agriculteurs disposent de peu de moyens pour faire face à tous les nuisibles. Une chenille est particulièrement redoutée, il s'agit de la pyrale qui s'introduit dans les tiges et les ronge intérieurement.

Des vers, tels que le vers blanc, la courtilière, le taupin, sévissent également. La chlorose, le charbon peuvent également atteindre la plante.

#### *A-9 La récolte*

Le maïs atteint sa maturité entre le 20 septembre et le 15 octobre. Il faut alors procéder à la récolte. Les épis sont détachés des tiges à la main, avec leurs spathes, et transportés en bout de champ au moyen de paniers pour être déversés dans un char.

Le char, tiré par des bœufs, transporte les maïs jusqu'à la grange dans laquelle ils sont déversés.

#### *A-10 Le dépouillage*

Il faut ensuite séparer l'épi de ses spathes. C'est un travail qui se fait en groupe, à la grange, dans le cadre de veillées auxquelles sont conviés les parents, les amis, les voisins (cf. L'« *espérouquère* » annexe 8).

Les travailleurs dégagent les spathes à l'aide d'un poinçon de bois ou de fer relié au poignet de la main droite par un cordon. Puis ils jettent l'épi par-dessus leur épaule, pour former un tas.

Les épis sont transportés en suivant au grenier, dans des sacs portés par les hommes sur le dos, et déversés à même le plancher.

Il peut arriver d'en trouver suspendus au plafond de la cuisine.

#### *A-11 Le séchage et la conservation*

Il y a lieu par la suite de remuer le tas d'épis assez souvent, surtout au début, pour empêcher la moisissure de s'attaquer au grain.

Certains greniers sont toutefois équipés d'un plancher à claire-voie, constitué de lattes de sept à huit centimètres de largeur et espacées de trois à quatre centimètres.

L'air peut ainsi circuler au-dessus et au-dessous du plancher, produisant une parfaite aération qui permet une dessiccation régulière et une bonne conservation.

#### *A-12 L'égrenage*

Il reste à détacher les grains de l'épi. L'égrenage traditionnel se fait à la main, par frottement de l'épi contre une queue de poêle, ou une lime ou autre objet équivalent.

D'autres régions peuvent utiliser des procédés sensiblement différents.

L'égrenage se fait au fur et à mesure des besoins de la ferme, pour l'alimentation des animaux ou au moment de la vente, pour l'écoulement des surplus.

Le cycle de la production traditionnelle pèse donc lourdement sur les prix de revient.

## **B– La recherche de progrès techniques**

Il est impératif, pour ouvrir des perspectives de ventes, d'avancer dans plusieurs directions. Il faut encourager et dynamiser les producteurs en valorisant l'excellence professionnelle. Les pratiques culturelles doivent évoluer vers plus de productivité. Le recours à la mécanisation doit être envisagé.

### *B-1 Les réunions syndicales*

De fréquentes réunions organisées par les acteurs locaux sont dédiées à l'amélioration des techniques de travail. Elles ont lieu dans les villages et peuvent aussi concerner la population de tout un canton. Elles se tiennent le plus souvent le dimanche.

Les syndicats organisateurs profitent de ces réunions pour recueillir de nouvelles adhésions.

Une réunion particulièrement aboutie se tient à Gouze, près d'Orthez, un dimanche d'avril 1939. Elle est animée par Henri Campagne, président de l'association des jeunes maïsiculteurs du Béarn<sup>41</sup>.

Plus de cent personnes, venues des villages avoisinants, sont présentes pour entendre parler du choix de la semence, de la sélection sur pied, de soins à apporter à la plante et des résultats à attendre en retour sur le plan rendement.

Henri Campagne fait part de ses expériences menées depuis une douzaine d'années et plaide pour une démarche collective.

À la fin de la réunion, une résolution est votée pour que, dans chaque village, une équipe de jeunes maïsiculteurs se forme et mette en commun les bonnes pratiques.

### *B-2 Les concours de maïs*

Les acteurs professionnels locaux organisent, depuis la fin des années vingt, des concours de maïs inspirés de ceux organisés aux États-Unis quelques années auparavant. Il s'agit de récompenser les agriculteurs qui présenteront devant un jury les plus beaux épis. Le contenu du concours s'élargit parfois à l'examen des pratiques culturelles, et l'on procède à des constatations au champ même des compétiteurs.

---

<sup>41</sup> LRP, 9 avril 1939

Ces concours peuvent être couplés avec des actions de communication. Les organisateurs sont divers et coopèrent souvent : syndicats, direction des services agricoles, jeunes maïsiculteurs, jeunesse agricole catholique.

Les adhérents aux cercles d'études agricoles par correspondance organisent une exposition de maïs à Soumoulou, en novembre 1934<sup>42</sup>.

La Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi initie une journée de la production du maïs qui se tient à Pau, à l'hôtel de ville, le 28 juin 1935<sup>43</sup>.

De nombreux acteurs français du premier congrès international se retrouvent à cette occasion. Eugène Rouart, représentant l'office régional agricole du Sud-Ouest préside la journée. Monsieur Pénic, de la Compagnie des chemins de fer en assure le secrétariat. Messieurs Doléris, Etchats, de Baillénx sont présents. Un grand nombre de structures et organismes agricoles des départements producteurs et consommateurs ont été associés à la manifestation.

La JAC propose un concours-exposition de maïs en décembre 1935, à Oloron<sup>44</sup>. Un autre se tient à Géronce en mars 1936<sup>45</sup>, suivi de celui du nouveau syndicat des jeunes maïsiculteurs du Béarn en juillet 1937<sup>46</sup>.

L'AGPM organise un concours-exposition de maïs le 14 novembre 1937, sous le contrôle de la direction des services agricoles des Basses-Pyrénées<sup>47</sup>.

Il a lieu à Pau, aux Portiques, sur le boulevard des Pyrénées, avec l'aide de la municipalité qui a voté une subvention pour la manifestation.

Un règlement détaillé a été établi fixant le cadre du concours principal, et celui de la section distincte de l'exposition documentaire. Les modalités de prélèvement des épis devant être adressés à l'AGPM ont été détaillées. Les opérations doivent se faire en présence de deux témoins obligatoirement membres d'un syndicat.

---

<sup>42</sup> LRP, 18 novembre 1934

<sup>43</sup> LRP, 30 juin 1935

<sup>44</sup> LRP, 15 décembre 1935

<sup>45</sup> LRP, 1<sup>er</sup> mars 1936

<sup>46</sup> LRP, 4 juillet 1937

<sup>47</sup> LRP, 21 novembre 1937

Des stands ont été octroyés aux représentants des différentes marques d'engrais, aux fabricants de sous-produits du maïs, aux vendeurs de matériels.

L'exposition se déroule de 10 heures à midi, le long de la chaussée.

Lors du banquet qui suit à l'hôtel des Balances, Henri Campagne, agriculteur à Sainte-Suzanne et président du syndicat des jeunes maïsiculteurs, dresse l'historique des concours de maïs locaux.

Une séance d'études, à laquelle participe une centaine de personnes, se tient l'après-midi à la maison Justin Blanc. Hubert de Baillenx expose la situation de la production sur le plan national. La France produit cinq millions de quintaux de maïs et en importe sept.

Le président de l'AGPM rend compte des interventions parlementaires initiées par son association.

Monsieur Douence, directeur des services agricoles des Basses-Pyrénées, parle de technique de conservation des épis destinés à la semence, avant de donner le palmarès du concours.

En août 1938, la direction des services agricoles, l'AGPM et d'autres associations organisent un concours de culture du maïs au niveau du département<sup>48</sup>.

Trois sections sont ouvertes aux participants :

- concours de précocité ;
- concours de culture ;
- concours d'essais divers.

Le succès de toutes ces actions témoigne de l'intérêt des agriculteurs béarnais pour faire évoluer leurs pratiques professionnelles.

### *B-3 Les conseils spécialisés*

Le travail de sensibilisation et de formation évoqué ci-dessus est complété par des démonstrations techniques ciblées.

La conjugaison de plusieurs actions peut permettre d'atteindre des rendements de cinquante hectolitres à l'hectare, ce que réalisent

---

<sup>48</sup> LRP, 7 août 1938

des agriculteurs dans le secteur d'Orthez, au lieu d'une moyenne régionale de trente à trente-cinq hectolitres.

### B-3-a Le choix de la semence

La pratique du choix de la semence au grenier présente des aléas et insuffisances. Pierre Abadie, maïsiculteur dans le secteur d'Oloron, préconise dans les colonnes du *Réveil paysan* l'emploi de la méthode de la sélection sur pied. Il donne une série de conseils pour élire les bons épis et suivre leur développement, le but étant de déceler ceux dont la valeur germinative favorisera les rendements futurs<sup>49</sup>.

Il souligne que la méthode a donné de bons résultats là où elle a été appliquée.

### B-3-b L'utilisation des engrais

Des ingénieurs agronomes font paraître des articles dans la presse professionnelle locale<sup>50, 51</sup>.

Les engrais chimiques apportent des compléments en azote, qui est l'élément le plus absorbé par le maïs, et également de l'acide phosphorique et de la potasse.

Un produit est souvent cité : c'est la cyanamide, qui favorise aussi la destruction des mauvaises herbes et des larves d'insectes.

Monsieur Maurice Perrier reprend, le 3 mai 1936 dans le *Réveil paysan*, la démonstration faite par Hubert de Baillenx au congrès international de 1930 à Pau.

Le 17 mai 1936, Monsieur Eugène Grillet publie dans le même journal un article dans lequel il cite les bons produits à utiliser. Il donne une formule de fumure convenant à la plupart de sols de la région, et prodigue des conseils pour l'épandage.

C'est au tour de Monsieur Fontan d'essayer de promouvoir, le 28 juin 1936, les engrais chimiques en complément de la fumure traditionnelle.

Durant la deuxième quinzaine du mois de février 1936, la société commerciale des potasses d'Alsace donne une série de conférences dans le département des Basses-Pyrénées.

---

<sup>49</sup> LRP, 23 février 1936

<sup>50</sup> LRP, 23 mai 1937

<sup>51</sup> LRP, 5 décembre 1937

Les conférences ont lieu dans une douzaine d'écoles et de mairies situées au nord-est de Pau, notamment à Diusse, Arrosès, Tadousse, Claracq, Moncla, Baliracq.

Les fabricants d'engrais font aussi paraître des publicités récurrentes dans la presse agricole locale<sup>52, 53, 54, 55</sup>.

#### *B-4 les voyages techniques*

Par ailleurs, les organisations agricoles locales vont répondre favorablement aux invitations de certaines entreprises.

C'est ainsi qu'un voyage d'étude est organisé les 12, 13 et 14 juin 1935, avec au programme la visite des principales usines d'engrais azotés de la région de Toulouse, en particulier celle de l'ONIA (Office national de l'azote industriel) située sur les bords de la Garonne et qui emploie alors mille six cents salariés.

#### *B-5 Les avancées vers la mécanisation*

Pour améliorer la productivité, le recours à la mécanisation doit être sérieusement envisagé.

Les semoirs mécaniques se répandent dans le Sud-Ouest à partir de 1930. Les grains sont prélevés un par un dans la trémie grâce à des bobines de bois creusées d'alvéoles rondes, ou par un système de cuillères, et mis en profondeur par des bottes métalliques. Le mouvement est donné par une roue motrice.

Les constructeurs locaux ont conçu des petits semoirs bien adaptés aux besoins de la région et donnant satisfaction. C'est ainsi que Monsieur Lortet, agriculteur-constructeur à Lembeye, fabrique des semoirs transformables à blé et maïs. Il a été récompensé dans plusieurs concours dès 1894 pour l'invention d'un semoir. Il a notamment substitué des glissières aux deux roues de l'engin<sup>56</sup>.

À Orthez, Pierre Bergès fabrique des charrues et instruments aratoires en tous genres. Il a notamment conçu un semoir à la ligne et

---

<sup>52</sup> LRP, 11 avril 1937

<sup>53</sup> LRP, 25 avril 1937

<sup>54</sup> LRP, 2 avril 1939

<sup>55</sup> LRP, 16 avril 1939

<sup>56</sup> Courrier J. Lortet en date du 21 mars 1938, archives courriers divers de la station de Saint-Martin-de-Hinx

au carré. Il vend un semoir à la station de Saint-Martin-de-Hinx en 1938<sup>57</sup>.

Le dépouillage mécanique apparaît dans la région dans le même temps. La dépouilleuse est munie de rouleaux de fer qui arrachent les spathes. Elle est entraînée par un moteur monocylindre à essence, à refroidissement par eau.

Deux jeunes ingénieurs, Dubert et Serres ont mis au point une machine de ce type qui a été exposée au congrès international de Pau. Un prix de 2 000 francs leur a été accordé par l'office agricole des Basses-Pyrénées<sup>58</sup>.

L'égrenage a aussi tendance à se mécaniser. On utilise des égrenoirs à bras ou à moteur. Selon les modèles, le débit varie de deux à quinze hectolitres à l'heure. Les égrenoirs les plus performants se retrouvent logiquement dans les exploitations les plus grandes.

La mécanisation de la culture du maïs en Béarn est cependant freinée par la petite taille d'une grande partie des exploitations, qui ne permet pas de rentabiliser le coût de l'investissement.

## **CHAPITRE 2**

### **LES ACTIONS POUR L'AMELIORATION DE LA COMMERCIALISATION**

La progression de la qualification professionnelle, l'adoption de meilleures techniques de travail, la réduction des coûts de production sont autant de conditions nécessaires à l'amélioration de la situation économique des maïsiculteurs. Elles ne sont pas suffisantes.

Il faut aussi parvenir à remplir les conditions pour une commercialisation plus ambitieuse. Les efforts à accomplir sont de plusieurs types.

#### **A- La fixation des variétés**

##### *A-1 L'impératif de la standardisation*

Pour ouvrir de nouvelles perspectives de ventes, il faut présenter aux clients potentiels un produit homogène. Mais la difficulté tient à la grande variabilité du maïs, inhérente à sa nature.

---

<sup>57</sup> Courrier Pierre Bergès de juin 1938, archives courriers divers de la station de Saint-Martin-de-Hinx

<sup>58</sup> Comptes-rendus du congrès international du maïs à Pau en 1930, Compagnie des chemins de fer du Midi et groupements agricoles du Sud-Ouest, tome 2, avril 1933, p. 167-181

Chaque producteur reste fidèle à son produit, élaboré au fil des années et des générations. Mais d'une vallée à l'autre, d'une propriété à l'autre, les épis de maïs diffèrent.

Les responsables professionnels sont pleinement conscients du problème. La fixation des variétés figure dans le plan de travail de la station de génétique de Saint-Martin-de-Hinx. L'AGPM a également intégré cette problématique dans son plan d'action.

Le professeur Doléris, en sa qualité de président de la chambre d'agriculture départementale, attire l'attention, en avril 1937, après l'avoir déjà fait en mars 1936, sur la nécessité de dégager rapidement des solutions pour parvenir à unifier la production<sup>59, 60</sup>.

Il propose de retenir trois variétés seulement qui devront être produites de façon homogène : le maïs blanc, le doré et le roux basque.

C'est à cette condition que l'on pourra accéder à des débouchés qui sont tangibles.

Hubert de Baillenx avait tenu le même langage au premier congrès international de Pau, en 1930.

#### *A-2 L'établissement d'un catalogue*

Au mois de mai 1937, le président de l'AGPM vise l'objectif de la mise sur pied d'un catalogue des variétés locales de maïs, comme cela se fait pour le blé<sup>61</sup>.

Un catalogue a été ébauché, avec le concours du professeur Alabouvette, qui travaille à Versailles dans une station d'essai du ministère de l'agriculture.

De son côté, la station de Saint-Martin-de-Hinx procède à la fixation de variétés sélectionnées dans le but d'établir un catalogue définitif en liaison avec l'AGPM. Le catalogue comprendra les trois grandes catégories (blanc-doré-roux), ainsi que des sous-catégories, à savoir le maïs à grande végétation et le maïs à végétation moyenne.

La mise en œuvre de la standardisation de l'offre est au centre des préoccupations des militants syndicaux, tel Louis Carassou qui insiste

---

<sup>59</sup> LRP, 22 mars 1936

<sup>60</sup> LRP, 18 avril 1937

<sup>61</sup> LRP, 16 mai 1937

dans les colonnes du *Réveil paysan* en décembre 1937 pour que la profession se focalise sur l'objectif de vendre<sup>62</sup>.

## **B- L'appréhension des créneaux de clientèle**

Les producteurs locaux peinent à vendre leur maïs grain au-delà d'une clientèle de proximité et pour de faibles quantités. Ils sont par contre présents sur le marché du maïs fourrage. L'un des objectifs à atteindre est de consolider ce marché intéressant les régions du centre, du nord, et de l'est de la France, en jouant sur un atout important, celui de l'indéniable qualité de leurs produits. Un autre consiste à prendre une part sur le marché des applications industrielles.

### *B-1 Le marché du maïs semence*

#### B-1-a La demande de réglementation du marché

De fait, les maïs du Sud-Ouest bénéficient d'une excellente faculté de germination, proche de 100 %, et bien supérieure à celle des maïs étrangers et coloniaux.

Dès le début de l'année 1935, l'AGPM étudie l'opportunité d'une intervention auprès du législateur, à l'effet d'obtenir la garantie du taux de germination des semences de maïs d'importation proposées à des prix très bas<sup>63, 64</sup>.

Le blé, depuis 1925, la pomme de terre et l'avoine, depuis 1934, bénéficient d'une réglementation fixant les conditions qui doivent être remplies pour la commercialisation en qualité de semence.

Samuel de Lestapis déplore le manque d'intérêt des parlementaires locaux qu'il s'efforce de sensibiliser à cette question.

En juillet 1935, il entre au Parlement en qualité de député des Basses-Pyrénées et dépose immédiatement une proposition de loi dont l'objet est « *l'encouragement à la culture du maïs et la défense de son marché* »<sup>65</sup>.

Ce projet emporte l'adhésion d'un grand nombre de députés du Sud-Ouest, ainsi que celle des chambres d'agriculture et des associations professionnelles, sans pouvoir aboutir.

---

<sup>62</sup> LRP, 12 décembre 1937

<sup>63</sup> LRP, 3 mars 1935

<sup>64</sup> LRP, 10 mars 1935

<sup>65</sup> LRP, 21 juillet 1935

En août 1936, des tarifs douaniers préférentiels sont accordés à la Yougoslavie pour l'importation de maïs. Les parlementaires du Sud-Ouest ont essayé en vain de s'opposer à la ratification de l'accord par le Parlement. Le syndicat agricole des Basses-Pyrénées écrit aux ministres du Commerce et de l'Agriculture<sup>66</sup>.

Hubert de Baillenx demande que ces maïs yougoslaves soient déclarés impropres à la semence.

En réponse, le ministre de l'Agriculture G. Monnet annonce un projet de décret tendant à réglementer le commerce de semences de maïs. L'indication du pouvoir germinatif des grains devra être mentionnée, et un minimum de ce pouvoir sera exigé pour l'obtention de l'autorisation de vente en qualité de semence.

Le ministre confirme par courrier adressé le 10 octobre 1936 au syndicat départemental que cette réglementation est à l'étude dans ses services.

#### B-1-b L'avancée vers la réglementation

Une nouvelle mesure d'autorisation de contingents d'importation ravive le problème et conduit à une nouvelle intervention de l'AGPM auprès du ministre Monnet. Et cette intervention porte ses fruits, puisque les contingents yougoslaves conservent, certes, la réduction de droits de douanes de 40 % qui avait été accordée, mais ils doivent être exclusivement destinés à la nourriture de la volaille et du bétail<sup>67, 68</sup>.

L'AGPM publie un communiqué dans les organes de la presse agricole française pour souligner l'importance de cette décision qui vient reconnaître la qualité du produit du Sud-Ouest et ouvre ainsi des perspectives à la production de semences de maïs fourrager.

De fait, la conjoncture au début de l'année 1937 présente une embellie pour le maïs du Sud-Ouest, notamment landais, qui va répondre dans de bonnes conditions à la demande de semences des agriculteurs du Centre et de l'Est de la France.

#### B-1-c L'obtention de la réglementation

Cependant, au mois d'avril 1937, la fédération française des marchands de grains réclame au ministère de l'Agriculture

---

<sup>66</sup> LRP, 30 août 1936

<sup>67</sup> LRP, 18 octobre 1936

<sup>68</sup> LRP, 1<sup>er</sup> novembre 1936

l'ouverture d'un contingent d'importation de maïs semence. L'AGPM proteste et fait valoir que les récoltes du Sud-Ouest sont encore au grenier et se vendent médiocrement<sup>69</sup>.

Mais, le 7 avril 1937, un décret paraît réglementant la vente des semences : blé, pomme de terre, avoine, orge, et aussi maïs, auquel le titre III du décret est consacré<sup>70</sup>.

L'article 5 du document interdit à tout commerçant de vendre en qualité de maïs semence des lots bigarrés ou ayant une faculté germinative, au moment de l'expédition, inférieure à 85 %, ou une teneur en eau supérieure à 15 %, ou plus de vingt grammes d'impuretés par kilogramme.

Une étiquette portant un certain nombre de mentions obligatoires devra être apposée sur les emballages. Le vendeur devra être identifié par son nom et adresse, la provenance du maïs sera indiquée.

Ces inscriptions seront reproduites dans le contrat de vente, sur le bon de commande et la facture.

En outre, l'article 7 prévoit que la mise en vente d'une variété nouvelle sera subordonnée à son inscription au catalogue des espèces et des variétés.

L'article 8 impose aux commerçants d'adresser au ministère de l'Agriculture deux exemplaires des prospectus et autres documents destinés à la clientèle.

Le décret prévoit enfin les sanctions qui s'appliqueront aux fraudes constatées.

Quelques jours plus tard, Hubert de Baillenx est désigné en qualité de membre de la commission de contrôle des semences du ministère de l'Agriculture.

#### B-1-d Une victoire malgré les difficultés d'application

Le décret reçoit cependant une application incomplète. L'AGPM dénonce des ventes de maïs semence à la qualité non garantie. Ainsi, au début de l'année 1939, certains négociants commercialisent des maïs avec une étiquette portant la mention « maïs pouvant servir à la semence », d'autres diffusent des

---

<sup>69</sup> LRP, 25 avril 1937

<sup>70</sup> LRP, 9 mai 1937

circulaires faisant état de « maïs susceptible de servir à la semence ».

L'AGPM adresse une lettre au ministère de l'Agriculture pour demander l'ouverture d'une enquête sur ces pratiques illégales<sup>71</sup>.

Malgré les difficultés d'application, la réglementation mise en place par le décret du 7 avril 1937 constitue une victoire pour l'AGPM.

Les producteurs du Sud-Ouest consolident leurs positions sur le marché intérieur de maïs semence. Les départements acheteurs de semence de maïs fourrage sont alors les suivants : Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire, Vendée, Indre, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Deux-Sèvres, Vienne, Loiret, Eure-et-Loir, Seine-et-Marne, Yonne, Cher, Allier, Creuse, Somme, Nord.

## *B-2 Les industries de transformation*

### B-2-a Un marché à ouvrir

Le congrès international de Pau a mis en exergue en 1930 l'impossible convergence de vues et d'intérêts entre les industriels du maïs et les agriculteurs du Sud-Ouest.

Les premiers nommés, reconnaissant certes la qualité de la céréale du Sud-Ouest, ont reproché aux seconds de ne pas être en mesure de livrer les quantités nécessaires et de s'opposer donc de manière abusive aux nécessaires importations. Les seconds se sont fait forts de répondre à la demande, mais à des prix que les industriels refusent.

Les années qui suivent laissent les deux parties camper sur leurs positions. Et de fait le niveau de transaction demeure nul.

L'industrie est pourtant l'un des débouchés visés par l'AGPM dès sa constitution en 1934, et réclamé régulièrement par les syndicalistes.

Au début de l'année 1936, l'association reçoit certaines offres des maiziers du Nord. Elles ne peuvent être retenues mais les contacts sont maintenus, et il est décidé d'examiner avec soin toute les propositions ultérieures qui pourront être faites<sup>72</sup>.

---

<sup>71</sup> LRP, 26 mars 1939

<sup>72</sup> LRP, 15 mars 1936

Samuel de Lestapis informe la chambre d'agriculture des faits intervenus.

Un décret promulgué le 13 mars 1936 définit un nouveau régime de l'amidonnerie. Il contient des mesures restreignant pour les industriels le dispositif d'admission temporaire des maïs étrangers et les importations.

Mais les industriels sont invités à se fournir en remplacement en maïs coloniaux, et le décret n'ouvre pas en définitive de nouvelles perspectives pour les régions françaises productrices.

Une vente exceptionnelle de 5 000 quintaux est réalisée avec les amidonniers. C'est la première vente à ces professionnels depuis soixante-dix ans.

Il faut ensuite attendre le mois de juin 1939 pour que les amidonniers formulent une offre d'achat de maïs du Sud-Ouest de cent wagons, soit dix mille quintaux. Mais l'opération ne sera pas concrétisée, les mesures de compensation des frais de transport réclamées par les producteurs aux ministres de l'Agriculture et des Finances n'ayant pas été accordées<sup>73</sup>.

Les frais de transport alourdissent effectivement le prix d'achat de la céréale. Et il existe une taxe intérieure, appelée droit d'accise, qui se rajoute par ailleurs au coût de production.

#### B-2-b L'obstacle des frais de transport

Les industries de la maïserie et de l'amidonnerie sont basées dans le Nord de la France. C'est donc une distance importante, considérable à l'époque, qui les sépare des centres de production. Le moyen de transport le plus adapté à la distance est le chemin de fer.

En mars 1936, Monsieur Etchats, responsable de la caisse de crédit agricole du département, pense qu'il serait souhaitable que l'industrie de transformation s'établisse à proximité de ces centres. Mais il semble qu'aucune initiative en ce sens ne soit intervenue.

Dès le mois de janvier 1935, les coûts de transport retiennent l'attention de l'AGPM récemment créée. L'association s'adresse au ministère de l'Agriculture pour réclamer un abaissement des

---

<sup>73</sup> LRP, 16 juillet 1939

tarifs des compagnies de chemin de fer pour le transport du maïs semence dans le Centre et dans le Nord<sup>74</sup>.

Cette demande est renouvelée au milieu de la même année, tant pour les expéditions de maïs semence que pour le maïs susceptible d'être envoyé vers les amidonneries<sup>75</sup>.

À l'occasion de son dépôt de proposition de loi relative au droit d'accise en janvier 1938, dont il est rendu compte ci-après, Samuel de Lestapis attire l'attention sur l'importance des frais de transport que doivent assumer les producteurs du Sud-Ouest. Le trajet Pau-Haubourdin coûte plus cher que le trajet Casablanca-Haubourdin. Pour une tonne de maïs, le coût est de 166 francs pour le premier trajet cité, et de 96 francs pour le second<sup>76</sup>.

Le député béarnais demande une réduction des frais de transport par fer, en expliquant que les tonnages compenseront la baisse du prix.

À défaut d'obtenir des réductions directes de la part des compagnies de chemin de fer, l'AGPM insiste auprès du ministère de tutelle et propose, en juin 1939, un système de compensation des frais de transport qui permettrait d'ouvrir la voie à des livraisons aux industriels du Nord<sup>77</sup>.

Cette compensation ne sera pas retenue. À la veille de la seconde guerre mondiale, la difficulté du coût du transport n'a pas été résolue.

#### B-2-c Le droit d'accise

##### ○ L'origine du droit d'accise

Un obstacle non moins important à la commercialisation est constitué par le droit d'accise.

Celui-ci a été institué par une loi votée en 1930. Il se présente comme un droit de douane supplémentaire qui a la particularité de frapper indistinctement la production nationale, coloniale, ou étrangère destinée aux industries de transformation. Il s'élève à 25 francs pour cent kilogrammes d'amidon.

---

<sup>74</sup> LRP, 13 janvier 1935

<sup>75</sup> LRP, 16 juin 1935

<sup>76</sup> LRP, 23 janvier 1938

<sup>77</sup> LRP, 16 juillet 1939

Il a été mis en place par le ministre de l'Agriculture Fernand David, afin de pallier l'impossibilité dans laquelle se trouvait alors le gouvernement d'augmenter les droits de douanes, en raison d'accords commerciaux passés avec divers pays, dont certains de l'Europe orientale<sup>78</sup>.

Les pouvoirs publics le maintiennent pour protéger les intérêts des producteurs de pommes de terre industrielles livrées à la féculerie.

Ainsi, le maïs se trouve être la seule céréale française frappée d'un droit intérieur venu se substituer à des droits de douanes.

#### ○ La contestation du droit d'accise

Les acteurs locaux ne vont pas manquer de dénoncer cette taxe qui vient grever spécifiquement le maïs destiné à la transformation.

Samuel de Lestapis et le syndicat départemental agissent auprès des pouvoirs publics pour expliquer les effets néfastes de cette imposition.

Le 16 février 1936 est organisé à Pau un grand congrès paysan, à l'occasion du cinquantenaire de la création du syndicat des agriculteurs, couplé avec l'inauguration de la Maison du Paysan. C'est une manifestation très importante et parfaitement organisée et qui est honorée par la présence du ministre de l'Agriculture Paul Thellier<sup>79</sup>.

Les problèmes du maïs figurent à l'ordre et sont exposés par Pierre Abadie, agriculteur près d'Oloron. Le ministre va lui répondre durant son discours. Il promet des mesures.

Sa parole sera suivie d'effet car un décret est publié le 13 mars 1936 définissant un nouveau régime de l'amidonnerie. L'une des mesures concerne le droit d'accise. Il n'est pas supprimé, mais une nouvelle formule de calcul est instaurée, qui a pour effet de diminuer de presque de moitié son montant<sup>80</sup>.

---

<sup>78</sup> LRP, 23 janvier 1938

<sup>79</sup> LRP, 23 février 1936

<sup>80</sup> LRP, 3 mai 1936

○ La demande de suppression du droit d'accise

Le 7 juin 1937, l'AGPM émet un vœu pour demander la suppression complète du droit d'accise.

Hubert de Baillenx, accompagné de Monsieur Cescas, directeur de la Maison du Paysan de Pau, rencontre le ministre de l'Agriculture Monnet à Paris, pour argumenter la requête. La taxe entrave le débouché industriel.

Le ministre oppose un refus par lettre adressée à l'AGPM le 11 août 1937. Il explique que la suppression du droit menacerait l'industrie de la féculerie alors même que les producteurs de pomme de terre subissent en ce moment une crise très grave.

Ceux-ci savent en tout cas défendre leurs intérêts.

Le ministre fait savoir cependant qu'il est disposé à réexaminer la question si on lui présente des suggestions qui permettraient de concilier les intérêts en présence.

○ La proposition de loi de Samuel de Lestapis

La question du droit d'accise est évoquée par Samuel de Lestapis à l'occasion d'un concours de maïs qui se tient le 14 novembre 1937. Il réclame sa suppression et sollicite un vœu de la chambre d'agriculture en ce sens<sup>81</sup>.

En sa qualité de député des Basses-Pyrénées, il dépose en janvier 1938 une proposition de loi sur cette question<sup>82</sup>.

Samuel de Lestapis fait un historique de la taxe et rappelle qu'elle ne s'applique à aucun des autres amylacés tels que la pomme de terre, le manioc, le riz. Il démontre que la pomme de terre est plus rentable que le maïs ; en conséquence, la discrimination opérée ne se justifie pas.

Il propose en contrepartie de la disparition du droit d'accise la suppression de l'exonération de 35 % des droits de douanes dont bénéficie le maïs étranger destiné à l'amidonnerie ou, à tout le moins, qu'un contingentement de ce maïs soit instauré.

---

<sup>81</sup> LRP, 21 novembre 1937

<sup>82</sup> LRP, 23 janvier 1938

La confédération nationale de la pomme de terre s'élève contre le projet de loi. Elle envoie une note aux parlementaires pour demander le maintien du droit d'accise, quelle que soit l'origine des matières premières employées.

L'AGPM écrit à la confédération pour déplorer ce conflit interne à la paysannerie et conteste les arguments avancés.

Elle déclare défendre les soixante-quinze mille familles du Sud-Ouest qui vivent du maïs<sup>83</sup>.

La proposition de loi est repoussée.

#### ○ La relance de l'AGPM

Mais à la fin du mois de juin de la même année 1938, l'AGPM relance la réclamation à la faveur d'un projet de loi devant régler le marché des produits amylacés.

Elle fait part de son action contre « *l'intolérable brimade que subissent les producteurs de maïs métropolitains* » à un grand nombre de syndicats et de fédérations professionnelles, et demande l'appui de tous les parlementaires des Basses-Pyrénées.

Le 4 juillet 1938, le conseil d'arrondissement de Pau vote un vœu pour se solidariser avec la démarche, qui n'aboutira pas<sup>84</sup>.

#### ○ La conférence interprofessionnelle

Dans le cadre d'une conférence interprofessionnelle organisée à Paris en juin 1939, tenue sous l'égide de Monsieur Queuille, ministre de l'Agriculture et à laquelle participent les producteurs de pommes de terre et les industriels de la féculé et de l'amidonnerie, l'AGPM plaide encore pour la suppression du droit d'accise. Mais celui-ci va être maintenu<sup>85, 86</sup>.

### **C- La mise en place de nouvelles pratiques de vente**

L'accès aux marchés du maïs appelle aussi à un engagement des producteurs dans les circuits de commercialisation qui sont contrôlés par des marchands privés.

---

<sup>83</sup> LRP, 13 février 1938

<sup>84</sup> LRP, 7 août 1938

<sup>85</sup> LRP, 18 juin 1939

<sup>86</sup> LRP, 16 juillet 1939

### *C-1 Les négociants*

Les syndicats agricoles sont intervenus très tôt après leur création en 1884 pour grouper les commandes d'engrais et de fournitures de leurs adhérents.

Les négociants privés n'ont pas été pour autant exclus du marché, mais ils ont dû s'adapter à une situation concurrentielle.

Tel n'a pas été le cas pour la vente des récoltes. Les négociants, sans concurrence syndicale, imposent leurs conditions à des paysans qui doivent vendre rapidement et, de ce fait, au prix qu'on leur impose.

Pour le blé, la création des coopératives de ventes, telles que la coopérative du blé du bassin de l'Adour (CBBA) qui a vu le jour en octobre 1936, a mis fin à cette situation privilégiée des négociants. Mais ils restent encore maîtres du jeu pour les achats de maïs.

Qui est le négociant ?<sup>87</sup> C'est un homme du pays ; il est issu du monde paysan ; il connaît donc parfaitement les hommes avec lesquels il commerce, et maîtrise leur environnement.

Il se rend sur les marchés où les paysans viennent écouler leurs surplus de production en haricots, blé, maïs et autres produits. Le négociant vient pour acheter, mais il est aussi vendeur de fournitures, de produits d'appoint pour l'alimentation animale.

Il a également un rôle de prêteur d'argent, autorisé par les bénéfices qu'il réalise. Il prête en général sans intérêt, mais sans risque car il est assuré d'être remboursé soit en espèces, soit en nature.

Ce système entretient un lien de dépendance de l'agriculteur à l'égard du négociant, obligé de continuer à commercer avec son prêteur.

### *C-2 Les initiatives des producteurs*

#### *C-2-a L'affichage des cours*

En mars 1938, les syndicats décident d'afficher les cours du maïs dans leurs locaux cantonaux. Il sera donné les cours maxi et

---

<sup>87</sup> Florence Pedefer, *L'Évolution du négoce des grains dans les Pyrénées atlantiques et sa maîtrise de l'espace*, mémoire de maîtrise, UPPA, 1991/1992, 75 p.

mini relevés sur les grandes places, et également sur les places locales<sup>88</sup>.

Cette décision répond à la demande de nombreux syndicats locaux. Les maïsiculteurs pourront désormais s'informer des cours de Paris-La-Villette, Bordeaux-Cénon, Toulouse, Pau, Orthez, Oloron, Nay.

Les agriculteurs seront ainsi mieux armés pour discuter avec leurs acheteurs.

Les cours seront affichés dans huit villes du Béarn, chez les dépositaires de la coopérative du blé ou à l'adresse des syndicats locaux : Oloron, Orthez, Nay, Arthez, Soumoulou, Morlaàs, Arzacq et Artix.

Ils sont également insérés dans les colonnes du *Réveil paysan*.

#### C-2-b La constitution de syndicats de vente

##### ○ L'hostilité croissante à l'égard des négociants

En juillet 1936, la direction des services agricoles des Basses-Pyrénées conseille aux syndicats et groupements d'achats de dépasser leur simple mission de commande d'engrais, de fournitures et de matériels pour s'orienter vers la vente des produits récoltés<sup>89</sup>.

Elle indique que, dans les Landes notamment, des groupements professionnels vendent le maïs de leurs adhérents, non pas à des courtiers locaux, mais directement à des agriculteurs ou à des syndicats agricoles de régions importatrices de semence de maïs fourrage.

En octobre 1936, un article paru dans le *Réveil paysan*, signé de Pierre Deschamps, reflète le sentiment d'hostilité grandissant à l'égard des négociants. On dénonce « le rôle parasitaire » de ceux qui « *frustrent d'une partie de leurs gains les agriculteurs* ».

Le négociant est considéré comme « *un monsieur qui n'a d'autre peine à prendre que de charger les sacs sur sa camionnette* ».

---

<sup>88</sup> LRP, 3 avril 1938

<sup>89</sup> LRP, 12 juillet 1936

Des transactions ponctuelles sont parfois réalisées qui échappent à l'emprise des négociants. Ainsi, la coopérative agricole du bassin de l'Adour, coopérative d'achats qui deviendra la Maison du Paysan, est chargée, de par ses relations commerciales, de rechercher des acheteurs de maïs.

La réalisation exceptionnelle d'une opération ne rencontre pas forcément l'approbation et l'enthousiasme du milieu professionnel qui redoute un effet de perturbation sur les prix locaux.

○ Création d'un syndicat de vente béarnais

Une réunion est organisée à la mairie d'Orthez en mars 1938 sur l'initiative de la direction des services agricoles et de l'AGPM avec, à l'ordre du jour, la constitution d'un syndicat de vente, en présence des dirigeants locaux du syndicalisme des Basses-Pyrénées et des Landes<sup>90</sup>.

Les agriculteurs landais semblent avoir précédé leurs homologues béarnais dans la démarche. De fait, les agriculteurs de Marensin ont monté une coopérative de vente, présidée par Monsieur Courau, un agriculteur exploitant. Elle expédie chaque année plusieurs dizaines de wagons à destination de la région du Centre<sup>91</sup>.

Ulysse Lasserre-Capdeville préside cette réunion. Il expose les raisons poussant l'AGPM à envisager la création d'un organisme chargé de la vente des maïs.

Le directeur de services agricoles des Basses-Pyrénées, Monsieur Douence, appuie le projet.

Les statuts de la nouvelle structure sont adoptés. Elle prend la dénomination de « Syndicat des producteurs de maïs des vallées pyrénéennes ». Le siège est fixé à la Maison du Paysan, au numéro 72 de la rue Castetnau à Pau.

L'objet est de vendre et de faciliter la vente du maïs.

Le président élu est Mamouret de Carresse, le secrétaire général est Ulysse Lasserre-Capdeville de Baigts, et Henri Campagne de Sainte-Suzanne occupe le poste de secrétaire adjoint.

---

<sup>90</sup> LRP, 27 mars 1938

<sup>91</sup> LRP, 4 septembre 1938

À la commission technique, on retrouve Messieurs Hubert de Baillenx, Douence, Piat, et Vialas pour la direction des services agricoles des Landes.

○ Les demandes de production

À la fin de la réunion, il est indiqué que les agriculteurs désirant produire du maïs semence dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur de l'association sont invités à déposer un dossier avant le 10 avril 1938.

Un avis à l'attention des membres de l'association va apporter des précisions quelques jours après. La demande de production devra indiquer la situation de la propriété, la nature du sol, la superficie, les variétés cultivées à ce jour, les intentions de choix de variétés pour l'avenir<sup>92</sup>.

La première action du nouveau syndicat va être la tenue d'une réunion d'études sur un thème social, le 3 avril 1938 à 9 heures, salle de la mairie d'Orthez.

Les négociants béarnais doivent désormais prendre en compte la concurrence d'une entité associative béarnaise.

### **CHAPITRE 3**

#### **LES ACTIONS DE RESISTANCE A LA CONCURRENCE ETRANGERE**

Produire mieux et parvenir à investir les circuits de ventes sont donc deux objectifs qui concentrent l'énergie des forces syndicales et professionnelles béarnaises.

Mais cela peut-t-il suffire, alors même que les productions agricoles nationales sont soumises à la rude concurrence des importations et des entrées coloniales ?

#### **A- Les importations de maïs étrangers et coloniaux**

La France est importatrice de maïs. Au milieu des années trente, elle consomme environ douze millions de quintaux et n'en produit qu'un peu plus de cinq. Elle fait donc entrer sur le territoire métropolitain sept millions de quintaux qui se répartissent entre les importations et les arrivées des divers pays de l'empire colonial.

---

<sup>92</sup> LRP, 1<sup>er</sup> mai 1938

Les principaux pays importateurs sont l'Argentine, la Yougoslavie et les pays du Danube.

Parmi les maïs coloniaux, c'est celui en provenance d'Indochine qui occupe la première place, devant le maïs marocain.

En dépit de cette situation nettement déficitaire, les producteurs français, de par les écarts de prix trop considérables en leur défaveur, ne peuvent appréhender une part plus importante du marché national.

De plus, les maïs coloniaux ne sont pas considérés comme étrangers, ils échappent de ce fait aux droits de douanes.

Ce sont eux qui vont progressivement inonder la Métropole. En effet, ils vont prendre la place des maïs étrangers dont les arrivées vont diminuer progressivement en raison de problèmes internes aux pays considérés, de rapport entre les monnaies et de la politique protectionniste mise en place en France.

Ainsi, la part des maïs coloniaux dans les entrées totales passe de 15 à 85 % entre 1930 et 1939.

Il y a peu d'échanges avec les États-Unis, pourtant le plus gros producteur mondial, mais qui pratiquent une politique isolationniste.

## **B- Les techniques fiscales et douanières de régulation des importations**

Compte-tenu des différentiels de prix, le maïs métropolitain ne peut gagner des parts de marché. Il est au contraire menacé d'en perdre si l'on applique strictement les lois de la concurrence.

Afin de préserver les productions agricoles nationales, une série de dispositifs ont été mis en place, qui intéressent notamment le maïs.

### *B-1 Les droits de douanes*

C'est le procédé le plus basique. Le produit qui entre en France est frappé d'un droit qui vient diminuer, voire compenser l'écart de son prix de vente par rapport à celui du produit français.

### *B-2 Le contingentement*

Il s'agit alors de limiter les quantités entrantes d'un produit considéré, pour un pays considéré, et en général pour une période considérée.

Cette technique peut se combiner avec l'application des droits de douanes.

### *B-3 Le régime de l'admission temporaire*

Cette mesure plus ciblée vise à autoriser un pays à livrer une certaine quantité de matières premières à l'industrie française qui va l'utiliser. Mais, en retour de cette autorisation, les industriels concernés s'engagent à exporter tout ou partie des produits finis issus de la transformation des matières premières importées.

Ce procédé élaboré permet de donner satisfaction aux industriels ayant besoin de matières premières à moindre coût, tout en protégeant le marché intérieur privé des produits ainsi fabriqués.

### *B-4 Les accords commerciaux*

Enfin, des accords commerciaux bilatéraux viennent favoriser les exportations de certains produits nationaux en échange d'autorisations d'importation de produits du pays cosignataire et de réduction des droits de douanes sur ces mêmes produits.

## **C- Les actions pour la défense de la production nationale de maïs**

C'est dans ce contexte législatif complexe, agrémenté d'accords commerciaux ponctuels et non prévisibles, que doivent s'exprimer les défenseurs de la maïsiculture du Sud-Ouest.

### *C-1 Le front des droits de douanes et contingentements*

En 1930, les maïs étrangers représentent donc l'essentiel des maïs entrant sur le territoire métropolitain.

En 1929, le syndicat agricole des Basses-Pyrénées est intervenu avec le concours de plusieurs parlementaires pour obtenir un relèvement des droits de douanes, notamment sur le maïs « Plata », en provenance d'Argentine<sup>93</sup>.

Jusqu'en 1934, les parlementaires des Basses-Pyrénées interfèrent pour limiter les importations en jouant sur ce terrain des droits de douanes, mais leur action va se déplacer sur les contingentements qui sont des mesures plus efficaces. En effet, les droits de douanes, même augmentés, ne suffisent pas à combler le différentiel de prix avec les maïs français, et ne constituent pas une barrière suffisante<sup>94</sup>.

---

<sup>93</sup> LRP, 11 mars 1934

<sup>94</sup> LRP, 3 juin 1934

Les mesures de contingentement, introduites en 1930, vont se développer.

En août 1934, les sénateurs béarnais Léon Bérard et Catalogne interviennent auprès du ministre de l'Agriculture pour lui demander instamment de renoncer aux mesures d'augmentation des contingents d'importation de maïs en préparation. Ils attirent l'attention sur le préjudice qui en résulterait pour les agriculteurs de Sud-Ouest<sup>95</sup>.

En janvier 1935, dans un contexte d'effondrement des cours du maïs, Hubert de Baillenx écrit au ministre de l'Agriculture pour demander une nouvelle protection des pouvoirs publics. Sa requête vise à la fois une augmentation des droits de douanes et un abaissement des contingents d'importation par rapport à ceux accordés pour 1934<sup>96</sup>.

Un décret du 21 janvier 1935 a autorisé des importations de maïs qui doivent être apurées par des exportations de sous-produits de blé dur, tels que semoulines, gruaux et sons. Il fixe les conditions chiffrées de l'apurement en poids de produit.

La chambre d'agriculture du département va être amenée au début 1936 à dénoncer la délivrance abusive de licences d'importation qui portent au double les quantités autorisées et viennent concurrencer le maïs français avec des produits de faible qualité<sup>97</sup>.

Elle déplore aussi une prorogation de licences d'importation du 28 février au 31 mars, accordée sur la demande des éleveurs de porcs, ceci en pleine campagne de vente des maïs métropolitains.

Elle demande l'interdiction des importations durant la période de vente des maïs français, de février à avril.

Les revendications rappelées au ministre Paul Thellier lors du congrès de Pau ont abouti au décret en date du 13 mars 1936, venant modifier le régime de l'amidonnerie<sup>98</sup>.

L'une des mesures touche à l'admission temporaire : la quote-part de la réexportation de l'amidon fabriqué est portée à 60 % au lieu de 47 %.

---

<sup>95</sup> LRP, 26 août 1934

<sup>96</sup> LRP, 13 janvier 1935

<sup>97</sup> LRP, 15 mars 1936

<sup>98</sup> LRP, 3 mai 1936

Une autre disposition concerne une très sensible diminution du contingentement des maïs en grain étrangers travaillés en consommation, c'est à dire pour le marché intérieur.

L'AGPM agit dans les mois qui suivent pour obtenir l'exportation obligatoire et totale des sous-produits tirés du maïs d'importation par l'industrie.

### *C-2 Le front du maïs yougoslave*

Le terrain des revendications se cristallise en août 1936 sur le dossier des maïs yougoslaves<sup>99</sup>.

Des tarifs douaniers préférentiels sont accordés à la Yougoslavie sous la forme d'une réduction de 40 % des droits de douanes. L'entrée de ces maïs est de plus autorisée toute l'année.

L'AGPM réagit en réclamant une réglementation du marché du maïs semence<sup>100</sup>.

Samuel de Lestapis réagit également au nom du syndicat départemental de Basses-Pyrénées en s'adressant aux ministres de l'Agriculture et du Commerce.

Le ministre de l'Agriculture G. Monnet lui écrit le 10 novembre 1936 pour lui dire que des mesures d'échelonnement des importations ont été prises sous la forme d'une modulation des montants trimestriels du contingent global autorisé.

Mais, dans le même temps, le contingent de maïs étranger pour le quatrième trimestre 1936 est augmenté de 50 000 quintaux par rapport à celui du quatrième trimestre 1935, passant de 200 000 à 250 000 quintaux.

La même difficulté se présente au début de l'année 1937, le contingent du premier trimestre double par rapport à celui de l'année précédente, passant de 25 000 quintaux à 50 000 quintaux, à l'époque précise de la vente des récoltes du Sud-Ouest<sup>101</sup>.

Hubert de Baillenx réagit en écrivant au ministre de l'Agriculture le 5 février 1937. Les parlementaires des Basses-Pyrénées et des Landes interviennent énergiquement pour appuyer la contestation.

---

<sup>99</sup> LRP, 30 août 1936

<sup>100</sup> LRP, 18 octobre 1936

<sup>101</sup> LRP, 21 février 1937

Les contingents finalement accordés pour les deux premiers trimestres de 1937 de l'année perturbent les cours.

Le comité de répartition des contingents du maïs fixe le 11 janvier 1938 le contingent du premier trimestre 1938 à 300 000 quintaux, dont 70 000 quintaux de semences<sup>102</sup>.

L'AGPM et le syndicat départemental protestent auprès du ministre de l'Agriculture.

Hubert de Baillenx s'insurge de ne pas avoir été consulté avant ces décisions. Il déplore l'absence de délégué de l'AGPM à ce comité, et réclame l'octroi d'une place.

Il demande un droit prioritaire à la vente du maïs semence français.

Le ministre de l'Agriculture lui répond en mars 1938. Il fait observer que les contingents autorisés de maïs semence sont restreints, et que les importateurs, à cause de la hausse des prix étrangers liée aux changements sur le marché des changes, n'ont pas atteint les contingents ouverts aux troisième et quatrième trimestres 1937<sup>103</sup>.

Un peu plus tard, en avril 1938, le même ministre accorde une place au comité de répartition des contingents au président de l'AGPM. La mission de ce comité est d'examiner les demandes d'importation de maïs et de délivrer les autorisations<sup>104</sup>.

À la première réunion qui suit sa nomination, Hubert de Baillenx obtient une avancée. Les contingents de maïs semence ne seront fixés à l'avenir qu'après que le Sud-Ouest aura fait connaître au comité l'importance de son disponible dans cette catégorie<sup>105</sup>.

Au début de l'année 1939, les négociants demandent l'ouverture d'un contingent de plus de 100 000 quintaux au titre du premier trimestre. L'AGPM s'y oppose, démontrant que les maïsiculteurs français sont en mesure de fournir le marché en quantité suffisante<sup>106</sup>.

---

<sup>102</sup> LRP, 23 janvier 1938

<sup>103</sup> LRP, 20 mars 1938

<sup>104</sup> LRP, 17 avril 1938

<sup>105</sup> LRP, 1<sup>er</sup> mai 1938

<sup>106</sup> LRP, 5 février 1939

Dans le même temps, un nouveau pacte commercial est conclu avec la Yougoslavie. La France consent à des importations de maïs contre l'obtention d'exportations de produits industriels<sup>107</sup>.

Les maïs yougoslaves, mais également ceux de la Roumanie et autres pays danubiens, vont bénéficier d'une exonération complète de droits de douanes. L'AGPM n'a pas été consultée et proteste par un courrier adressé au ministre de l'Agriculture.

Cependant, un arrêté ministériel daté du 12 avril 1939 octroie à l'AGPM une place au comité interprofessionnel des maïs, organisme chargé de gérer les contingents d'importation du maïs de consommation<sup>108</sup>.

Face à l'étendue de la crise économique, au fléchissement des cours, à l'absence de visibilité pour la filière, les délégués de l'AGPM se rendent plusieurs fois à Paris. Une conférence interprofessionnelle se tient dans la capitale en juin 1939, sous l'égide de Monsieur Queuille, ministre de l'Agriculture. Samuel de Lestapis dirige une importante délégation de producteurs métropolitains et coloniaux. Les producteurs de pommes de terre et les industriels de la fécule et de l'amidonnerie sont présents<sup>109</sup>.

Les revendications des maïsiculteurs sont une nouvelle fois rappelées. Samuel de Lestapis plaide pour l'ouverture de débouchés industriels. Les participants échangent des propos parfois vifs.

La délégation des producteurs conduite par Samuel de Lestapis demande un projet d'ensemble pour faire face à la situation. Le ministre promet la création d'un comité d'étude<sup>110</sup>.

Le déclenchement de la seconde guerre mondiale quelques semaines plus tard va le dispenser de tenir son engagement.

---

<sup>107</sup> LRP, 19 février 1939

<sup>108</sup> LRP, 23 avril 1939

<sup>109</sup> LRP, 18 juin 1939

<sup>110</sup> LRP, 16 juillet 1939

## **TROISIÈME PARTIE : LE TEMPS DE LA GUERRE**

### **CHAPITRE 1**

#### **LE NOUVEAU CADRE ECONOMIQUE**

##### **A- Les problématiques économiques de l'état de guerre**

###### *A-1 Mise en place des premières mesures*

Au lendemain du déclenchement de la seconde guerre mondiale, Samuel de Lestapis relaye dans les colonnes du *Réveil paysan* le mot d'ordre national qui va devenir l'obsession des gouvernants : produire.

Les conséquences du début du conflit sur le plan économique sont immédiates. La mobilisation se traduit par le départ de nombreux agriculteurs et de dirigeants des organisations pour le front.

Tel est le cas de Louis Vaurabourg, le rédacteur en chef du *Réveil paysan*.

Il faut que La Maison du Paysan et les autres organisations professionnelles locales continuent de fonctionner<sup>1</sup>.

Le directeur des services agricoles des Basses-Pyrénées appelle à l'énergie, à l'ordre, à la discipline. Il dit que l'administration a anticipé les événements. Il faut que l'arrière tienne à l'égal de l'avant.

Dès le 3 septembre 1939, un arrêté du ministre de l'Agriculture met en place les comités départementaux et communaux de la production agricole<sup>1</sup> qui ont pour mission :

- la gestion de la main d'œuvre ;
- la répartition des matières premières et du matériel agricole.

Le comité communal comprend le maire et des représentants des groupements agricoles.

Le comité départemental dirige et coordonne l'action des comités communaux. Il est composé du préfet, du directeur des services agricoles, de celui des services vétérinaires, de conseillers généraux, de membres de la chambre d'agriculture, de notabilités agricoles.

---

<sup>1</sup> LRP, 24 septembre 1939

La composition de celui des Basses-Pyrénées est le suivant :

- président : Chiappe, préfet ;
- vice-présidents : Etchats et Samuel de Lestapis ;
- secrétaire général : Douence ;
- Hubert de Baillenx est membre de la commission permanente.

Le problème de surproduction qui s'était posé depuis dix ans s'efface. C'est maintenant la bataille de la production qu'il va falloir mener. Elle s'engage sur plusieurs fronts.

### *A-2 Le front de la main d'œuvre*

#### *A-2-a Jusqu'à l'instauration du régime de Vichy*

Dès le début du conflit, le gouvernement a décidé la réquisition des salariés agricoles. Il leur est fait interdiction de travailler pour l'industrie.

Partout où cela est possible, les femmes doivent remplacer les hommes. C'est parfois le père du militaire absent qui pallie l'absence du chef d'exploitation. Les enfants sont mis à contribution, voisins et amis apportent aussi leur concours.

Des permissions de vingt et un jours vont être accordées rapidement aux agriculteurs mobilisés, pour les récoltes.

Le détachement temporaire des travailleurs agricoles est organisé. Les propriétaires, les fermiers et les métayers pourront regagner leur foyer sur des périodes de dix jours à deux mois<sup>2</sup>.

Quant aux ouvriers agricoles ressortissants de certaines classes de réservistes, ils seront organisés en équipes simples ou ambulantes pour faire face aux besoins urgents de la culture.

Les équipes ambulantes seront composées de quarante à cinquante hommes encadrés par deux ou trois gradés choisis parmi les agriculteurs.

Au début du mois de janvier 1940, le ministère de l'Agriculture fait savoir qu'il a l'intention de rechercher des travailleurs qualifiés dans certains pays étrangers, il fournira aussi des réfugiés espagnols « soigneusement sélectionnés ».

---

<sup>2</sup> LRP, 3 décembre 1939

Les services agricoles du département lancent une enquête auprès des maires pour connaître les besoins.

Par décision du 22 janvier 1940, le comité départemental demande aux agriculteurs de se mettre de toute urgence en rapport avec leur maire, pour indiquer les postes à pourvoir.

En février 1940, Samuel de Lestapis souligne les besoins spécifiques des Basses-Pyrénées. Il demande au gouvernement d'accorder les détachements d'agriculteurs sous les drapeaux nécessaires pour faire face aux travaux importants que nécessite la culture du maïs<sup>3</sup>.

Le gouvernement prend des mesures qui vont dans ce sens, puisqu'il décide d'une permission de semailles exceptionnelle de trente jours à prendre avant le 30 avril, pour tous les militaires agriculteurs.

Une instruction du 2 février 1940 a institué des mesures de corvées agricoles que les militaires devront exécuter dans le voisinage de leur garnison ou du lieu de stationnement de leur unité, sur demande du chef d'exploitation<sup>4</sup>.

Les employeurs doivent verser une rémunération dont les 3/5<sup>e</sup> vont au militaire, 1/5<sup>e</sup> au corps d'armée, 1/5<sup>e</sup> à l'État.

Les élèves sont invités à consacrer tout ou partie de leurs vacances scolaires à des travaux agricoles. La direction des services agricoles recense les demandes.

Cependant, en raison de la gravité des événements, les autorités militaires sont amenées à suspendre toutes ces mesures prises pour apporter de l'aide aux agriculteurs.

On s'oriente alors vers les réfugiés, tels que Français du Nord, Belges, qui devront percevoir un salaire normal. Ils sont mis à la disposition des maires pour être répartis par ceux-ci entre les exploitations.

Mais tous les réfugiés ne sont pas agriculteurs. Les employeurs les renvoient parfois. Les services agricoles demandent de les conserver et de les affecter aux tâches les moins techniques.

---

<sup>3</sup> LRP, 25 février 1940

<sup>4</sup> LRP, 7 avril 1940

Le problème de la main d'œuvre reste à l'ordre du jour après l'armistice. En effet, la France compte alors environ un million cinq cent mille prisonniers de guerre.

#### A-2-b Après l'instauration du régime de Vichy

La loi du 27 août 1940 permet le placement des jeunes de quatorze à dix-sept ans en famille rurale. Ils bénéficient d'un enseignement professionnel. Le but est de former de futurs cultivateurs susceptibles de reprendre des terres abandonnées<sup>5</sup>.

Par ailleurs, il est décidé que des compagnies et équipes de jeunesse seront mises à disposition des agriculteurs ou des collectivités rurales pour tous travaux d'intérêt général.

Un sursis est accordé aux chefs d'exploitation et aux autres agriculteurs ayant un frère prisonnier de guerre. Il est ensuite étendu à l'ensemble des agriculteurs, y compris les ouvriers.

En Juin 1941, le secrétaire d'État au Travail autorise les salariés de l'industrie, du commerce et des professions libérales à participer aux travaux agricoles durant leurs congés payés. Leur collaboration est rémunérée.

Plus tard, en juillet 1943, il sera fait appel aux chantiers de jeunesse pour aller aider les agriculteurs. Les participants aux chantiers seront dirigés vers les familles qui ont le plus besoin de main d'œuvre.

On fera aussi appel aux étudiants, en appoint saisonnier.

Ces mesures ne suffisent pas à combler les besoins d'une culture aussi exigeante que celle du maïs. Le manque de personnel est l'un des facteurs causant la baisse de la production pendant la guerre. Le second est constitué par le blocage partiel puis total des importations.

### A-3 *Le front des importations*

#### A-3-a Les importations de maïs

Dans le courant du second semestre de l'année 1940, le blocus britannique est mis en place. Les voies principales des importations de denrées alimentaires sont coupées<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> LRP, 6 octobre 1940

<sup>6</sup> LRP, 30 août 1941

La France faisait entrer jusqu'à huit millions de quintaux de maïs à la veille du conflit mondial, tandis qu'elle n'en produisait que cinq millions sur le territoire métropolitain.

Le maïs indochinois ne peut plus entrer. Il subsiste un approvisionnement en provenance d'Afrique du Nord, de l'ordre de 800 000 quintaux par an, jusqu'en 1942.

Dès lors, la Métropole ne peut compter pratiquement que sur ses propres productions. Il faut se passer des huit millions de quintaux de maïs qui entraient en France avant la guerre.

Cette situation éclaire les mesures drastiques qui ne vont pas manquer de toucher le maïs tout au long de la guerre.

#### A-3-b Les importations d'engrais et de fournitures

Le blocage des importations frappe aussi les entrées d'engrais et de fournitures nécessaires aux productions métropolitaines.

La France importait de grandes quantités d'engrais. Le blocus anglais empêche les arrivées d'Amérique du Sud et d'Indochine. À partir de novembre 1942 les produits en provenance du Maroc et de la Tunisie n'arriveront plus<sup>7</sup>.

Et la plupart des usines d'engrais françaises sont situées en zone occupée.

Le blocage maritime affecte aussi les sacs de jute, qui provenaient d'Indochine. Ces sacs servent au transport des céréales.

L'agriculture française manque aussi, durant tout le conflit, de beaucoup de fournitures et d'accessoires<sup>8</sup>.

La pénurie de papier affecte la presse agricole. Le *Réveil paysan* est contraint, en janvier 1942, d'espacer ses parutions. En décembre 1942, la direction du journal prend la décision de remplacer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1942, la distribution à domicile par un affichage dans chaque commune.

Les feuilles du journal seront placardées en un ou plusieurs endroits du lieu concerné, chaque hameau devant être desservi. Le syndic local de la corporation, lorsque celle-ci sera en place,

---

<sup>7</sup> LRP, 7 septembre 1941

<sup>8</sup> LRP, 2 novembre 1941

aura droit à deux exemplaires, un pour lui, et un second à faire circuler parmi les syndiqués<sup>9</sup>.

## **B- Les réponses à la situation économique**

### *B-1 Produire impérativement*

Le mot d'ordre est de produire par tous les moyens possibles, et de mettre en œuvre toutes les solutions de substitution imaginables.

Ainsi, le directeur des services agricoles des Basses-Pyrénées appelle à supprimer les friches et jachères, à centrer les efforts sur la production des légumes verts, du sarrasin, du millet, des pommes de terre, du blé et du maïs.

Il propose de transformer les pelouses d'agrément et les terres incultes ou abandonnées en jardins potagers.

Il incite à produire du porc gras, plutôt que du porc charcutier, la graisse de porc pouvant servir à remplacer l'huile manquante.

### *B-2 Compenser le manque d'engrais et de fournitures*

Au début de l'année 1940, les services agricoles appellent à forcer les doses d'engrais. Ils donnent des conseils techniques pour ne pas en diminuer l'usage, malgré les difficultés. Ils préconisent la confection d'engrais par composition des matières disponibles.

En septembre 1941, ce sont les autorités de Vichy qui appellent à tirer parti de tout. Elles demandent de recourir aux engrais verts, d'exploiter les terreaux naturels, de récupérer jusqu'aux rognures de cornes.

On étudie la possibilité d'utiliser des sous-produits de l'industrie.

Il est demandé de réparer et de conserver tous les sacs de jute. Les services agricoles donnent des conseils pour les laver, pour les protéger des rongeurs.

À défaut de sacs chez les vendeurs, il faudra livrer en sac acheteur ou en vrac.

### *B-3 Réorienter les usages du maïs*

Les efforts à accomplir dans un contexte de pénurie ne peuvent compenser les importations manquantes, ni même maintenir le

---

<sup>9</sup> LRP, 11 janvier 1942

niveau de production métropolitaine antérieur à la guerre. Il faut donc faire de la production possible de maïs le meilleur usage possible.

La première directive adressée à l'attention des maïsiculteurs est de réserver la céréale aux usages humains. Il faut trouver des alternatives au maïs dans l'alimentation animale.

Il est conseillé de donner des glands aux porcs ; les glands constituaient autrefois une part importante de leur alimentation.

Le topinambour est également préconisé pour remplacer le maïs dans l'alimentation du cochon. Il a un bon rendement à l'hectare, donne beaucoup de matière utile et résiste aux insectes et champignons. Ses feuilles abondantes fournissent du fourrage<sup>10</sup>.

C'est la « plante de guerre » par excellence. Il était déjà utilisé en Béarn pour l'alimentation des porcs.

Il est conseillé ensuite d'intégrer davantage ou de réintroduire le maïs dans l'alimentation humaine. Cette céréale peut se substituer avantageusement aux denrées manquantes telles que la pomme de terre, les pâtes, le sucre, le pain de froment. Le maïs peut être consommé sous forme de potages, en entremets ou en galettes.

Il va être réintroduit dans la confection du pain. Il est incorporé dans la panification dans les autres régions françaises pour compenser la pénurie de blé et, à ce titre, un contingent d'imposition spécifique est réclamé aux maïsiculteurs locaux en mai 1942.

Le maïs entre ainsi dans la stratégie gouvernementale de réalisation de « la soudure », c'est-à-dire la couverture des besoins alimentaires du pays.

En Béarn, on revient ainsi au pain de maïs, la « mesture », surtout à partir de l'année 1942, en l'associant à une certaine proportion de farine de blé.

Il y a lieu de s'interroger sur le maintien des structures professionnelles locales dédiées au maïs et à la persistance de leur action dans ce contexte dramatique de la seconde guerre mondiale.

---

<sup>10</sup> LRP, 8 mars 1942

## CHAPITRE 2

### L'ACTIVITE DES SYNDICATS ET DES STRUCTURES PROFESSIONNELLES

#### **A- Le maintien de l'aspiration au progrès**

Les contraintes de l'état de guerre n'ont pas annihilé les initiatives professionnelles et les actions de la jeunesse rurale.

##### *A-1 L'information technique*

Le souci demeure des améliorations techniques et culturelles, lequel recoupe la préoccupation des pouvoirs publics d'augmenter à tout prix la production.

Le *Réveil paysan* publie des communications techniques afférentes aux diverses productions agricoles. Des conseils sont dispensés afin d'augmenter les rendements.

En juin 1942, un article technique traite de la fécondation croisée, c'est-à-dire de l'hybridation<sup>11</sup>.

En Juin 1943, paraît un long exposé dédié au maïs fourrage : fumure, préparation des sols, semis, récolte, utilisation. Il est signé par un jeune ingénieur originaire du pays basque, Jacques Etchebarne. On retrouve celui-ci dans les numéros suivants pour des communications techniques consacrées au maïs, mais aussi à d'autres cultures<sup>12</sup>.

##### *A-2 La formation technique et citoyenne*

La jeunesse agricole catholique reste active. Elle adhère souvent au programme de la révolution nationale, séduite par la place accordée aux paysans dans le discours du maréchal Pétain.

Les jeunes ruraux suivent toujours les cours par correspondance de l'école de Purpan. René Camgrand de Buros en assure la coordination<sup>13, 14</sup>. Des moniteurs, à l'image de Louis Bidau, encadrent les groupes formés dans les villages.

---

<sup>11</sup> LRP, 14 juin 1942

<sup>12</sup> LRP, 27 juin 1943 - Jacques Etchebarne a été recruté par Samuel de Lestapis à sa sortie de l'ENSAM, école d'ingénieurs agricoles située à Montpellier. Il est entré en fonction le 2 octobre 1942, et occupe le même bureau que Louis Bidau, à la Maison du Paysan. Les deux hommes vont se consacrer ensemble à la cause du maïs pendant trente ans.

<sup>13</sup> LRP, 5 octobre 1941

<sup>14</sup> LRP, 9 novembre 1941

Les cours sont répartis sur trois années. Ils sont payants, 15 francs par an pour les membres d'un groupe, de 35 à 50 francs pour les individuels.

Un bulletin mensuel constitue l'organe de liaison et ordonne le travail à faire.

René Camgrand est chargé de proposer aux adhérents l'achat d'un livre d'agriculture.

Les EAC (Études Agricoles par Correspondance) poursuivent donc, à cette période, leur mission de formation professionnelle complémentaire et d'instruction sociale.

### *A-3 La poursuite des concours de maïs*

Des concours de maïs vont être encore organisés durant la période de guerre.

La fédération des syndicats agricoles du bassin de l'Adour et le syndicat des jeunes maïsiculteurs du Béarn préparent durant l'été 1941 un concours qui se tiendra à l'automne de la même année, et qui se veut comparable à ceux d'avant-guerre<sup>15</sup>.

La délégation à la restauration paysanne créée par Vichy et la direction des services agricoles apportent leur appui à la manifestation.

Le comité d'organisation est présidé par Monsieur Miramont de la mission de restauration paysanne, les vice-présidents sont Hubert de Baillenx (AGPM), Carassou (FSABA), Henri Campagne, Louis Bidau alors président des JSSA, René Camgrand (EAC), et le révérend père Barjallé, directeur des EAC.

Ce dernier, malade, ne pourra se rendre à Pau et sera représenté par Monsieur Camgrand.

Monsieur Douence (DSA des Basses-Pyrénées) préside le jury.

Le concours est ouvert à tous les agriculteurs des Basses-Pyrénées.

Le bulletin n° 172 des études agricoles par correspondance de Toulouse-Purpan publie les instructions utiles à la participation.

---

<sup>15</sup> LRP, 24 août 1941

Les secrétaires des syndicats cantonaux prennent les inscriptions, le droit à payer est de deux francs.

Le thème du concours est centré sur la sélection rationnelle des semences.

Les adhésions au concours sont nombreuses, et le chef de cabinet du ministre de l'Agriculture viendra présider la manifestation.

Le déroulement du concours s'étale dans le temps, puisque le règlement prévoit des visites au champ à l'issue desquelles un rapport consignait les observations faites est envoyé à l'école de Purpan. Celle-ci veille à la qualité des informations transmises.

Le concours s'ouvre fin septembre 1941 aux retardataires à l'inscription, lesquels pourront participer à la manifestation dans la catégorie des exposants libres. Ils auront la faculté de présenter des spécimens de variétés nouvelles ou résultantes d'essais de méthodes inédites.

Le concours a lieu le dimanche 30 novembre 1941, avec deux cents inscrits. Il se déroule à la salle Pétron, au 14 de la rue des Cordeliers à Pau, sous la présidence de Monsieur Audidier, directeur du cabinet du ministre de l'Agriculture. Audidier a dirigé les services agricoles des Landes de 1932 à 1935.

Monsieur Douence dresse le bilan technique de la manifestation.

Un déjeuner en commun est servi au restaurant Souvestre, place du Foirail. Les participants doivent régler le prix de 28 francs avec des tickets de pain, de viande et de matières grasses.

Un nouveau concours de maïs est organisé un an plus tard, sous l'égide de la corporation paysanne. Le thème est dans la continuité du précédent, à savoir la recherche de l'augmentation de la production et des rendements<sup>16</sup>.

Tous les agriculteurs de la zone libre des Basses-Pyrénées et des Landes peuvent y participer. Le règlement est proche de celui de 1941.

Un concours de champs, organisé en sus du concours général, est réservé aux jeunes maïsiculteurs techniquement avancés.

---

<sup>16</sup> LRP, 14 juin 1942

## B- La vie et l'évolution des structures

### *B-1 L'effacement des anciennes structures*

Les jeunesses syndicalistes et sociales agricoles sont pratiquement inactives au début de la guerre. Elles vont se reconstituer en avril 1943, à l'initiative de Samuel de Lestapis, après la phase de mise en place de l'organisation corporative. Elles fonctionneront alors sous l'égide de la corporation paysanne<sup>17</sup>.

L'AGPM va se retrouver progressivement en situation dormante. Il ne semble pas que cela résulte de la volonté délibérée du nouveau pouvoir politique.

En effet, l'organisation corporative telle qu'elle est dessinée initialement par Vichy laisse une place aux associations spécialisées.

Compte-tenu des circonstances, la lutte contre les importations n'a plus lieu d'être poursuivie. Il apparaît en revanche que l'AGPM se préoccupe toujours des débouchés de la céréale, en particulier sur le plan industriel. La situation de pénurie appelle en effet à la recherche de solutions novatrices.

L'AGPM s'intéresse depuis 1938 à l'utilisation industrielle des tiges et feuilles de maïs, en liaison avec des groupements agricoles de Vic-Fezensac dans le Gers, et les services de transport en commun de la région parisienne<sup>18</sup>.

Il y a, dans les tiges vertes de la plante de maïs, un sucre analogue au sucre de canne, ce que Parmentier avait déjà mis en évidence. Son rendement serait concurrentiel avec celui de la betterave.

La conjoncture conduit à relancer également d'autres pistes.

Ainsi, la France importait avant la guerre 85 à 90 % de sa consommation de pâte à papier, en provenance surtout des pays scandinaves. Et les importations sont bloquées.

Il serait possible de fabriquer de la cellulose à partir du maïs, la cellulose fournissant la pâte à papier. Un hectare de maïs pourrait fournir jusqu'à 3 500 kilogrammes de cellulose<sup>19</sup>.

---

<sup>17</sup> LRP, 25 avril 1943

<sup>18</sup> LRP, 26 janvier 1941

<sup>19</sup> LRP, 11 août 1940

On peut encore fabriquer de l'alcool de maïs, qui fournirait à son tour du supercarburant acétonique.

En janvier 1941, l'AGPM reçoit des offres d'achat de spathes, au prix d'un franc le kilogramme, chargé wagon départ. Elle répercute la proposition aux syndicats afin de savoir s'ils sont intéressés<sup>20</sup>.

La fixation des prix du maïs par l'État et la mise en place de l'ONIC retirent aussi à l'AGPM une partie de son champ d'action. La mise en place de la corporation locale et de ses sections spécialisées conduisent à sa mise en sommeil.

### *B-2 Les lois agricoles nouvelles*

Dès son installation, le gouvernement de Vichy élabore des lois afférentes à la matière agricole. La loi du 17 août 1940 traite notamment de la formation des jeunes et de la mise en culture de terres inexploitées<sup>21</sup>.

De nouvelles lois, en novembre 1940, accordent aux paysans des exonérations et des réductions de droits de succession qui bénéficient particulièrement aux familles de plus de trois enfants.

L'État s'engage à participer par ailleurs au financement des travaux d'amélioration de l'habitat rural.

D'autres lois vont suivre au fil du temps, en particulier en septembre 1943. Une série de cinq lois est alors consacrée aux questions structurelles et économiques de l'agriculture.

Une loi importante antérieure est celle en date du 2 décembre 1940, relative à l'organisation corporative<sup>22</sup>.

La nouvelle organisation vise à accorder un statut renforcé et préférentiel au syndicalisme agricole. Le syndicat doit devenir l'organe fondamental de la paysannerie. Il doit avoir la prééminence sur les autres entités agricoles, telles que les mutuelles ou les assurances.

Les syndicats locaux sont rattachés à une union régionale, elle-même placée sous l'autorité d'un conseil national.

---

<sup>20</sup> LRP, 26 janvier 1941

<sup>21</sup> LRP, 6 octobre 1940

<sup>22</sup> LRP, 19 janvier 1941

Un syndic remplace le conseil d'administration du syndicat local. Il est nommé par l'union régionale sur proposition des adhérents locaux.

L'adhésion au syndicat est désormais obligatoire pour pouvoir bénéficier des services des mutuelles, assurances, caisses de crédit et coopératives.

Il n'y a pas de syndicats distincts pour les patrons et les ouvriers dans l'agriculture.

Il est prévu, comme indiqué ci-avant, que les groupements spécialisés tels que ceux des producteurs de blé ou de maïs subsisteront.

En revanche, les chambres départementales d'agriculture seront supprimées et remplacées par des chambres régionales qui devront se consacrer uniquement à l'amélioration de la production. Les membres des chambres régionales seront nommés par les unions régionales et le ministre de l'Agriculture, pour moitié chacun.

L'objectif affiché est de mettre en place des organisations agricoles fortes, cohérentes et munies de moyens suffisants. Les agriculteurs, désormais maîtres de leur profession, seront les grands artisans de la révolution nationale.

Plusieurs lois sont inspirées des projets élaborés par Samuel de Lestapis et des œuvres sociales mises en place par lui dans les Basses-Pyrénées depuis 1935. Le dirigeant béarnais est convaincu des vertus de l'organisation corporatiste de l'agriculture.

Il va initier une visite du maréchal Pétain à Pau, qui aura lieu le 20 avril 1941<sup>23</sup>.

---

<sup>23</sup> LRP, 27 avril 1941 - Le chef de l'État prononce ce jour-là son discours à la paysannerie, place de Verdun, en présence d'une foule nombreuse.

Durant ce discours, le maréchal justifie la mise en place de la corporation paysanne, visant à donner aux travailleurs ruraux la place qui leur a été trop longtemps refusée dans la nation. Il juge que les crises agricoles du passé sont nées de l'absence d'une vraie politique terrienne.

Le chef de l'État rappelle les lois qui viennent d'être promulguées en faveur des campagnes, et annonce un programme d'amélioration du statut social des ruraux, de développement de l'enseignement agricole et de l'artisanat rural et d'encouragement à l'accession à la propriété rurale.

Il fait appel au civisme et au dévouement du monde paysan pour assurer le ravitaillement de la population et relever la France.

Il se rend enfin à la Maison du Paysan de la rue Castetnau, pour une visite d'une trentaine de minutes. Il découvre les locaux et échange, avant de repartir, quelques propos avec les dirigeants agricoles présents et les employés des différents services.

### *B-3 La mise en place de la corporation en Béarn*

La mise en place de la corporation va prendre du temps. Il n'est pas évident de réaménager la hiérarchie des organismes agricoles, de transférer des compétences, de trouver les hommes capables d'assumer les fonctions étendues de syndic.

Ces difficultés ne vont pas épargner le Béarn. C'est en janvier 1942 que se met en place l'union régionale de la corporation. Samuel de Lestapis est nommé délégué régional de la corporation nationale paysanne. Louis Bidau est pressenti pour occuper l'un des postes de délégué adjoint<sup>24</sup>.

Ce n'est que le 5 juillet 1942 que se tient l'assemblée générale constitutive de l'union régionale corporatiste du Béarn et du Pays basque. Louis Bidau ne fait pas partie du conseil<sup>25</sup>.

Il faut transformer les présidents de syndicats cantonaux ou communaux en syndics. Ceux-ci sont chargés, à partir de la campagne d'automne 1942, de la distribution des engrais. Ils vont aussi procéder à la répartition des impositions des productions agricoles. Ils sont donc investis de fonctions techniques complexes. Ils doivent gérer la problématique de la pénurie et héritent ainsi de tâches ingrates, mal comprises et ressenties par la population rurale.

Les dirigeants agricoles locaux constatent les difficultés de démarrage des structures corporatistes. Les nouveaux cadres manquent de formation, il est envisagé de leur dispenser des cours.

Au milieu de l'année 1943, la corporation régionale se structure en créant notamment des sections spécialisées par types de production, elles-mêmes déclinées en sous-sections. C'est ainsi qu'apparaît une sous-section maïs, rattachée à la section céréales, dont Hubert de Baillenx va assurer la présidence.

Le 17 mai 1943, la sous-section maïs se réunit. Elle aborde notamment les problèmes de production et de qualité des maïs semences et délibère sur la question de la fixation du prix des cannes devant être utilisées par l'industrie papetière<sup>26</sup>.

Il semble que les sous-sections spécialisées de la corporation absorbent une partie du rôle tenu avant la guerre par les associations spécialisées telles que l'AGPM.

---

<sup>24</sup> LRP, 25 janvier 1942

<sup>25</sup> LRP, 12 juillet 1942

<sup>26</sup> LRP, 23 mai 1943

#### *B-4 La station de génétique de Saint-Martin-de-Hinx durant la guerre*

Le directeur Charles Bertin a été mobilisé au début de la guerre. Il a été fait prisonnier. Il n'est pas remplacé.

La station va vivre une période difficile. Il ressort des témoignages recueillis que Charles Bertin aurait continué de s'occuper de la station à distance, transmettant par courrier des directives au personnel resté en place.

Charles Bertin est libéré au début de l'année 1943. Le directeur des services agricoles des Landes lui écrit le 29 mars 1943 et se réjouit de son retour<sup>27</sup>.

La station de la Grande-Ferrade de Pont-de-la-Maye lui écrit le 17 juillet 1943 pour lui demander de reprendre l'envoi des relevés météorologiques quotidiens. Elle lui expédie les fournitures nécessaires aux relevés<sup>28</sup>.

Des incertitudes sur le sort de la station se font jour en 1943, alors que la corporation paysanne a été mise en place et que le gouvernement de Vichy a décidé de supprimer les chambres départementales d'agriculture.

La station n'échappe pas aux mesures de réquisition qui frappent les productions agricoles. En avril 1943, elle parvient à réduire son imposition de maïs de 1 200 à 900 kilogrammes au titre de la campagne 1942/1943.

La station procède à des ventes de produits divers, de haricots, de blé notamment.

À partir de 1944, la station mène des études sur l'ensemble des populations françaises de maïs. Elle répond à la demande du comité de sélection visant à établir aussi rapidement que possible un catalogue complet des variétés cultivées en France.

Une centaine de variétés en provenance de toutes les régions françaises productrices sont analysées entre 1944 et 1945. Leur description et leur classification permettent l'établissement d'un catalogue officiel.

---

<sup>27</sup> Courrier DSA des Landes, 29 mars 1943, courriers divers de la station de génétique

<sup>28</sup> Courrier station de la Grande-Ferrade, 17 juillet 1943, courriers divers station de génétique

La station de génétique de Saint-Martin sera finalement rattachée à l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) en 1946<sup>29</sup>.

### **CHAPITRE 3**

#### **LE MAÏS DANS L'ECONOMIE DE GUERRE**

##### **A- L'encadrement professionnel**

L'arrêt partiel puis total des importations se conjugue aux difficultés de la production engendrées par le manque d'engrais et de fournitures et l'insuffisance de main d'œuvre pour provoquer de très fortes tensions sur le niveau des prix du maïs.

Au deuxième semestre de l'année 1940, les prix s'envolent et le maïs rattrape l'écart qui le séparait du blé. Le gouvernement doit prendre des mesures. La fédération des syndicats agricoles du bassin de l'Adour, dirigée par Samuel de Lestapis, fait savoir qu'elle est favorable à la taxation, en tenant compte de l'écart qui existait entre les deux céréales en période normale.

##### *A-1 Les nouveaux textes*

Deux trains de mesures importantes sont pris de manière concomitante, sous la forme d'une loi et d'un décret.

- La loi du 17 novembre 1940 transforme l'office interprofessionnel du blé, qui devient l'office national interprofessionnel des céréales (ONIC)<sup>30</sup>.

Celui-ci dispose désormais du monopole de l'importation et de l'exportation des blés, des céréales secondaires et des produits dérivés. Le bureau national des aliments du bétail lui est rattaché.

La composition du conseil d'administration est modifiée, il comprend désormais une majorité de représentants de l'agriculture.

---

<sup>29</sup> Charles Bertin va accomplir toute sa carrière professionnelle à la station de Saint-Martin-de-Hinx. Il ne donnera pas suite aux offres d'emploi qui pourront lui être faites. Il meurt tragiquement dans un accident de voiture sur une route landaise en 1971, à l'âge de soixante ans, alors qu'il était toujours en fonction.)

<sup>30</sup> LRP, 22 décembre 1940

- Il est procédé à la taxation des cours du maïs par décret paru au journal officiel<sup>31</sup>.

Le prix net du quintal de maïs métropolitain loyal et marchand à payer aux producteurs est fixé à 200 francs le quintal pour le maïs blanc et doré, et à 210 francs pour le maïs roux.

Il sera accordé une prime de 10 francs par quintal pour la vente chargée sur wagon départ. Il se rajoute des bonifications et des réfections en fonction des variations de poids et des taux d'impuretés du produit.

#### *A-2 L'extension du rôle de la coopérative locale du blé*

C'est le moment que choisit la coopérative de blé du bassin de l'Adour (CBBA) pour décider d'étendre ses activités aux achats de maïs<sup>32</sup>.

La CBBA crée en conséquence une nouvelle section et propose à ses adhérents et à ceux des syndicats d'acheter leur récolte de maïs aux conditions des textes légaux.

Elle peut s'appuyer sur son réseau de dépositaires du blé, réparti sur tout le territoire béarnais.

Les syndicats sont invités à effectuer dans leurs communes des groupages mixtes blé-maïs d'au moins quarante quintaux, qui seront pris à domicile par le service de camionnage de la CBBA.

Le monopole des négociants locaux sur le marché du maïs est ainsi bousculé pour la première fois. La coopérative communique et fait connaître son nouveau rôle. Elle diffuse la liste de ses dépositaires habilités à délivrer les autorisations de livraison prévues par la loi. Ils fourniront aussi les toiles nécessaires.

#### *A-3 La création du comité d'organisation du marché du maïs*

Les mesures décrites ci-avant sont assorties d'un prolongement.

Il est ainsi institué, sous forme de deux arrêtés ministériels, à titre provisoire et sous l'autorité de l'ONIC, un comité d'organisation du marché du maïs. Il comprend onze membres représentant les producteurs, les coopératives de stockage et de vente, les

---

<sup>31</sup> LRP, 24 novembre 1940

<sup>32</sup> LRP, 9 février 1941

coopératives d'approvisionnement, les négociants, les industries de transformation et les importateurs<sup>33</sup>.

Parmi les membres nommés à ce comité figurent Hubert de Baillenx, le Landais Coyola, et le palois Cescas. Celui-ci est directeur de la Maison du Paysan de Pau.

Les buts du comité sont d'encourager la culture du maïs, de dresser un plan des recherches et expérimentations nécessaires et d'en suivre l'exécution. Il doit aussi organiser la vente et la distribution du maïs. Il aura également à formuler des avis pour les importations.

La première réunion du comité d'organisation se tient à Toulouse le 5 février 1941. Le comité analyse la situation caractérisée par le blocage des importations et esquisse un programme axé sur le développement de la production<sup>34</sup>.

#### *A-4 L'évolution des prix*

- Au début du second semestre 1941, il est procédé à une revalorisation du prix du blé et des céréales secondaires. Le prix du quintal de blé passe à 290 francs, celui du quintal de maïs à 285 francs.

Le maïs se retrouve pratiquement à parité avec le blé.

Malgré ces revalorisations, la faiblesse de l'offre est telle qu'elle va générer du marché noir. Le quintal de maïs va ainsi atteindre 400 à 450 francs en 1940 sur les marchés parallèles. Il se vend entre 500 et 600 francs à la fin de l'année 1941.

Les syndicats et dirigeants agricoles locaux condamnent fermement ces pratiques et appellent au civisme.

- Le cours légal du maïs est porté à 290 francs au mois de janvier 1942, il se retrouve donc en totale parité avec le cours du blé.

Avant la guerre, le maïs valait entre la moitié et les deux tiers de la « céréale noble ».

- Par décret du 2 juillet 1942, le prix est porté à 351 francs le quintal pour les maïs blanc et doré et à 356 francs pour les maïs roux.

---

<sup>33</sup> LRP, 26 janvier 1941

<sup>34</sup> LRP, 2 février 1941

Ces prix s'entendent pour les maïs grain, rendus organisme stockeur ou gare.

- L'évolution à la hausse se poursuit d'année en année. Au titre de la campagne 1945, le quintal de maïs blanc ou doré atteindra ainsi 637 francs, et celui du maïs roux s'élève à 651 francs.

Il faut toutefois replacer cette évolution dans un contexte de hausse généralisée des prix.

## **B- L'encadrement de la production**

### *B-1 Les premières mesures*

La question de l'encadrement et de la maîtrise de la production s'est posée dès les premiers mois de la guerre.

Un arrêté du ministère de l'Agriculture en date du 15 février 1940 fait obligation aux agriculteurs de déclarer leurs stocks de céréales, et donc de maïs, pour les quantités détenues au premier lundi de chaque mois, si elles dépassent vingt-cinq quintaux<sup>35</sup>.

Il n'est cependant pas envisagé de procéder à des réquisitions. L'opération est présentée comme un simple recensement destiné à évaluer les disponibilités de chaque département.

Quelques mois après sa mise en place, le gouvernement de Vichy reprend cette obligation par la loi du 17 novembre 1940. Ce sont les services du ravitaillement général qui sont maintenant destinataires des déclarations.

La prochaine déclaration doit être faite avant le 22 décembre 1940, sur un registre à retirer auprès des recettes buralistes ou dans les mairies des communes qui ne possèdent pas ces recettes.

L'ONIC, nouvellement instituée, a besoin de connaître les disponibilités en céréales pour réaliser « la soudure », c'est-à-dire la couverture des besoins alimentaires de la population.

### *B-2 Les engagements et obligations de livraison*

Il est impératif de livrer des semences aux producteurs de fourrage, et le risque se précise en effet d'un affaissement de l'offre. Les agriculteurs ont tendance à garder le maïs pour leurs besoins, en raison de la pénurie d'aliments du bétail.

---

<sup>35</sup> LRP, 24 mars 1940

L'ONIC diffuse une circulaire en mars 1941 ; elle préconise l'extension indispensable de la culture du maïs.

Les pouvoirs publics sont amenés à proposer aux producteurs de maïs la souscription d'un engagement de vente, qui leur assure une prime de quinze francs par quintal, si l'engagement est souscrit avant le 10 avril.

Aux termes d'un arrêté préfectoral en date du 21 mars 1941, il est fait obligation aux producteurs de livrer leur maïs uniquement aux organismes stockeurs dûment habilités à cet effet. Des dérogations sont toutefois possibles pour les livraisons de petites quantités à des agriculteurs manquant de semences<sup>36</sup>.

Les livraisons s'avèrent insuffisantes ; en conséquence, un délai supplémentaire est accordé jusqu'au 30 avril pour s'exécuter.

Il est accordé, en guise de prime, une option d'achat de tourteaux à raison d'un quintal pour trois quintaux de maïs livrés.

Du 1<sup>er</sup> au 15 mai, il pourra encore être procédé à des achats amiables. Au-delà, les agriculteurs s'exposent à des mesures de réquisition. Le maïs non livré spontanément sera acheté au-dessous du cours, soit à 175 francs le quintal au lieu de 200 francs pour le maïs blanc, et 185 francs le quintal au lieu de 210 francs pour le maïs roux.

### *B-3 Les autorisations et déclarations obligatoires*

Alors que la production de maïs chute fortement, la réglementation se resserre encore. Pour tout transport de maïs à destination d'un agriculteur ayant besoin de maïs semence, il faudra une autorisation préalable de déblocage délivrée par le comité départemental des céréales, et un titre de mouvement délivré par l'administration des contributions indirectes ; ceci pour les transports au-delà de la même commune et des communes limitrophes<sup>36</sup>.

La réglementation se poursuit par la mise en place de la déclaration des emblavures. Les agriculteurs doivent communiquer à leur mairie, entre le 15 avril et le 15 mai 1941, les superficies ensemencées par eux en céréales, et donc notamment en maïs<sup>37</sup>.

Le comité départemental des céréales et la direction des services agricoles appellent à déposer de déclarations exactes, dans les délais impartis. Des vérifications seront opérées au mois de juin, il est prévu des sanctions pour les manquements qui seront observés.

---

<sup>36</sup> LRP, 27 avril 1941

<sup>37</sup> LRP, 18 mai 1941

Une mesure particulière est prévue pour le maïs. En raison de son ensemencement plus tardif que les autres céréales, ce sont les intentions d'ensemencement qu'il faudra mentionner sur la déclaration.

Les maires doivent ensuite transmettre un état récapitulatif détaillé par déclarant au comité départemental des céréales, avant le 20 mai.

#### *B-4 L'alourdissement de l'encadrement*

Une loi en date du 5 juillet 1941 va venir alourdir le dispositif déclaratif destiné à encadrer la production et la distribution des céréales.

Il faudra déclarer à la mairie de la commune, chaque année, non seulement la superficie des terres labourables ensemencées en céréales, mais aussi les quantités récoltées et les quantités destinées aux besoins de l'exploitation<sup>38</sup>.

Les agriculteurs doivent encore faire connaître, avant le 31 juillet 1941, le nom de l'organisme stockeur choisi par eux pour la vente de toutes leurs céréales.

Sur le plan local, la CBBA appelle les agriculteurs à faire appel à ses services. Elle met en avant ses trente dépôts situés en zone libre, répartis sur le Béarn et le pays de Soule.

Les organismes stockeurs vont faire ensuite connaître à leurs adhérents les quantités qu'ils doivent livrer.

L'interdiction de la vente directe aux utilisateurs est confirmée. Le titre de mouvement est indispensable à la circulation de toute céréale, à l'exception des livraisons inférieures à un quintal qui ont lieu entre producteurs<sup>39</sup>.

La loi nouvelle précise les sanctions encourues : amendes, réquisition, confiscation de la marchandise.

#### *B-5 L'instauration de la carte d'approvisionnement*

En octobre 1941, face à l'extrême pénurie de produits d'alimentation pour animaux, d'engrais et de fournitures, une

---

<sup>38</sup> LRP, 27 juillet 1941

<sup>39</sup> LRP, 27 juillet 1941

dernière étape est franchie dans l'encadrement des activités, avec l'instauration de la carte d'approvisionnement<sup>40</sup>.

Des tickets d'approvisionnement vont être attribués à chaque agriculteur en fonction des caractéristiques de son exploitation.

Les agriculteurs se retrouvent ainsi submergés par les déclarations et questionnaires de toutes sortes. Le mécontentement s'exprime et le ministre de l'Agriculture va prendre des dispositions pour regrouper un maximum de déclarations en deux enquêtes annuelles, en mai et octobre, de manière à interférer le moins possible avec la période des grands travaux des champs.

#### *B-6 La gestion locale des obligations de livraison*

Les pouvoirs publics fixent à 800 000 quintaux en 1941 la quantité de maïs qui devra être livrée par les producteurs nationaux. Ils appellent à trouver de solutions alimentaires de substitution pour l'alimentation des élevages familiaux. Il faut atteindre l'objectif d'imposition, quitte à sacrifier le cheptel vivant. Le pain des humains est prioritaire<sup>41</sup>.

Les déclarations de récoltes doivent être déposées entre le 10 et le 20 novembre 1941. Chaque agriculteur va être ensuite informé de la quantité qu'il devra livrer.

La FSABA et l'AGPM interviennent alors pour obtenir un aménagement : les maïsiculteurs pourront disposer à leur gré du solde de production restant après livraison d'un quota fixé.

Le contingent de livraison des Basses-Pyrénées et des Landes est fixé à 150 000 quintaux qui seront dirigés vers les industries du maïs. Ce contingent a été réparti entre les communes, à charge pour les maires d'établir une ventilation entre les producteurs.

Les objectifs ne sont pas remplis. En décembre 1941, il apparaît que dix cantons béarnais seulement ont atteint le quota de livraison imposé. Des mesures de réquisition sont envisagées.

Au début de l'année 1942, certains agriculteurs béarnais refusent de signer la notification de leur part d'imposition.

Au titre de la nouvelle campagne, chacun devra livrer son contingent 1942, plus le reliquat manquant de 1941 majoré de 20 %.

---

<sup>40</sup> LRP, 12 octobre 1941

<sup>41</sup> LRP, 2 novembre 1941

En 1943, c'est la corporation paysanne récemment organisée qui va gérer la répartition communale. Les syndicats doivent notifier les impositions. Des instructions leur sont fournies pour les aider à opérer le partage<sup>42</sup>.

Le critère principal qu'ils doivent prendre en compte est celui des quantités habituellement commercialisées. Mais les syndicats doivent aussi tenir compte des cas d'espèces, de la situation familiale de l'agriculteur et du mode d'exploitation de la propriété<sup>43</sup>.

En raison de la pénurie de carburant, la livraison doit obligatoirement se faire sans emploi de véhicule automobile, par les propres moyens de l'agriculteur.

Si le délai imparti n'est pas respecté, il faut livrer à un organisme stockeur désigné, avant une date limite indiquée.

Si la livraison n'est toujours pas effectuée, une réquisition est opérée par le directeur départemental du ravitaillement général. Les contrevenants encourent en sus une amende de 1 000 à 5 000 francs par quintal non livré.

Mais les sanctions ne sont pas le seul moyen mis en œuvre par les pouvoirs publics pour parvenir aux objectifs de collecte.

Ainsi, une récompense peut être octroyée aux communes qui ont rempli leur obligation d'imposition, sous la forme d'un litre d'huile accordé par quintal de maïs livré en excédent. Le syndic doit alors répartir les huiles attribuées entre les maïsiculteurs de la commune qui ont dépassé leur contingent individuel de livraison, selon la méthode qu'il juge la plus équitable<sup>44</sup>.

### *B-7 Le marché noir*

En février 1943, plus de trois cents affaires de marché noir sont instruites par les autorités locales, concernant toutes les productions céréalières et animalières. Beaucoup d'amendes sont prononcées, et quelques personnes sont déférées au parquet pour faire l'objet de poursuites correctionnelles.

Une loi du 18 février 1943 aggrave encore les sanctions encourues pour non livraison, l'amende passant de 1 000 à 10 000 francs.

---

<sup>42</sup> LRP, 10 janvier 1943

<sup>43</sup> LRP, 7 mars 1943

<sup>44</sup> LRP, 28 mars 1943

La loi du 31 janvier 1943 prévoit jusqu'aux travaux forcés et à la peine de mort les coupables de marché noir.

#### *B-8 Les réclamations contre les impositions de livraison*

Cependant, et malgré les reports de date limite accordés, les impositions demeurent partiellement livrées. Des réclamations nombreuses sont adressées aux services du ravitaillement général par des producteurs qui ont été sanctionnés.

Les pouvoirs publics mettent alors en place des commissions d'arbitrage qui vont examiner les contestations des producteurs et des communes légitimées par des fixations d'imposition sur des bases erronées ou par des événements climatiques ou accidentels ayant perturbé la production<sup>45, 46</sup>.

Les recours des particuliers sont présentés devant des commissions cantonales d'arbitrage, présidées par un syndic local de la corporation paysanne.

Les commissions cantonales peuvent faire appel à des experts figurant sur une liste établie par le préfet.

Les recours des communes sont présentés devant des commissions départementales d'arbitrage, présidées par le préfet.

#### **C- L'encadrement de la consommation locale**

Les maïsiculteurs béarnais ont coutume de faire moudre leurs grains au moulin communal pour l'obtention de la farine nécessaire à la panification et aux usages domestiques. Les moulins sont équipés d'une meule adaptée au maïs, autre que celle servant pour le blé.

Au début de l'année 1942, les autorités vont mettre en place un nouveau dispositif de pression en vue de l'obtention d'un maximum de livraison. Ils vont règlementer la mouture familiale.

Il est décidé que la mouture sera subordonnée à l'acceptation par accusé de réception des contingents de livraison imposés. Elle ne pourra se faire que par lot de 50 kilogrammes au maximum, dans la limite des excédents disponibles après l'imposition<sup>47</sup>.

Les maires délivreront les autorisations de mouture sous leur responsabilité. L'autorisation de mouture devra être exigée par le meunier

---

<sup>45</sup> LRP, 31 octobre 1943

<sup>46</sup> LRP, 19 décembre 1943

<sup>47</sup> LRP, 18 janvier 1942

qui tiendra un registre d'inscription sur lequel seront retranscrites les indications figurant sur les autorisations délivrées. Ce registre doit être tenu à la disposition des services administratifs, de la gendarmerie et du ravitaillement général.

Toute circulation de maïs ou farine sans autorisation entraîne la saisie au profit du ravitaillement général.

Ces mesures apparaissent sans doute insuffisantes aux yeux de l'administration. Il est décidé la suspension de l'échange de blé (L'agriculteur porte son blé au meunier et récupère la farine) et l'interdiction de la mouture des céréales secondaires<sup>48</sup>. Le fonctionnement des moulins mettant en mouture des céréales secondaires est suspendu jusqu'à nouvel ordre, sauf dérogation spéciale accordée par le préfet. Il est procédé à l'apposition de scellés.

La vente des concasseurs, broyeurs et meules est également interdite. Les détenteurs de ces appareils doivent en faire la déclaration à la mairie de leur commune, en indiquant pour les concasseurs la marque et le type. Ils font alors l'objet d'un plombage. La sanction au cas de non-respect des obligations est la confiscation.

En avril 1942, treize moulins à blé sont fermés par décision préfectorale dans la zone non occupée des Basses-Pyrénées, suite à des infractions commises en matière de blé, mais aussi de céréales secondaires<sup>49</sup>.

Cependant, dans les deux mois qui vont suivre, les autorités vont être amenées à consentir des assouplissements.

Le préfet va accorder des dérogations à la fermeture obligatoire des moulins aux communes ayant entièrement souscrit à leur imposition en maïs. Une cinquantaine de communes béarnaises bénéficient de la mesure<sup>50</sup>.

Des demandes de dérogation au plombage des broyeurs et concasseurs peuvent être adressées à la direction des services agricoles du département. Elles sont octroyées aux agriculteurs qui ont rempli leurs obligations en matière d'imposition des céréales secondaires, et qui ont livré aussi tout leur blé à l'organisme stockeur.

Un arrêté du préfet de la région de Toulouse en date du 9 juin 1942 va autoriser la remise en fonctionnement de tous les moulins mettant en

---

<sup>48</sup> LRP, 12 avril 1942

<sup>49</sup> LRP, 26 avril 1942

<sup>50</sup> LRP, 10 mai 1942

mouture des céréales secondaires. Leur usage reste réservé aux agriculteurs à jour de toutes leurs impositions et obligations<sup>51</sup>.

Les maires des communes doivent adresser la liste de ces agriculteurs au président du comité départemental des céréales, lequel délivrera les autorisations.

Au début de l'année 1943, la corporation locale obtient quelques aménagements qui profitent aux petits producteurs de maïs dispensés de l'imposition. Ils sont autorisés à moudre. Ils doivent se procurer cependant les autorisations nécessaires. Le préfet lève la contrainte de limitation du poids à cinquante kilogrammes<sup>52</sup>.

Mais dans le même temps, l'usage de concasseurs est retiré aux boulangers. Ceux d'entre eux qui en possèdent doivent les déclarer à la mairie. L'administration des contributions indirectes procède à leur plombage.

## **D- Le maintien de l'économie dirigée après Vichy**

### *D-1 Le nouveau cadre législatif*

Une ordonnance du 12 octobre 1944 déclare nuls les textes afférents à l'organisation corporative, et prévoit une organisation professionnelle provisoire<sup>53</sup>.

À l'échelon du pays, un comité national d'action agricole (CNAA) a été institué. Il est relayé localement par un comité départemental d'action agricole (CDAA). Celui-ci désigne des délégués cantonaux qui, à leur tour, désignent des correspondants communaux<sup>54</sup>.

Les responsables nationaux ont décidé de faire l'union de tous les paysans, qui se retrouvent donc dans le cadre d'une organisation unitaire.

Il faut constituer partout des syndicats, si possible avant la fin du mois de février 1945.

Le 26 mars 1945 se tient l'assemblée générale constitutive de la fédération des syndicats agricoles du Béarn et du Pays basque. Louis Bidau prend la présidence<sup>55</sup>.

---

<sup>51</sup> LRP, 28 juin 1942

<sup>52</sup> LRP, 31 janvier 1943

<sup>53</sup> LRP, 14 janvier 1945

<sup>54</sup> LRP, 1<sup>er</sup> mars 1945

<sup>55</sup> LRP, 1<sup>er</sup> avril 1945

### *D-2 La persistance de l'encadrement de la production*

Cependant, dans un marasme économique persistant, et alors que le conflit mondial n'est pas encore parvenu à sa fin, les réglementations économiques demeurent en place.

C'est ainsi qu'au début de l'année 1945 on procède encore aux opérations d'imposition des productions agricoles, dont le maïs, pour aboutir à la répartition entre les communes<sup>56, 55</sup>.

Les prix sont toujours fixés par les pouvoirs publics, les services du ravitaillement général sont toujours en place.

Un arrêté préfectoral du 20 mars 1945 fixe au 15 avril la date limite pour la livraison des maïs à l'organisme stockeur choisi. Les retardataires auront jusqu'au 30 avril pour livrer à l'organisme stockeur désigné par l'arrêté.

Les procédures de recours individuels et collectifs en contestation des impositions sont mises en œuvre selon des modalités proches de celles des années antérieures. Les recours individuels transitent par le maire de la commune, qui les adresse à une commission départementale. Les recours collectifs des communes sont déposés auprès du comité départemental des céréales<sup>57</sup>.

Un certain mécontentement règne dans les campagnes. Les paysans protestent contre les impositions et les retenues opérées.

En août 1945, la fédération locale des syndicats agricoles rencontre le préfet pour demander la suppression du régime des impositions et, pour le moins dans un premier temps, la révision des chiffreages opérés pour la campagne 1945 en raison de la sécheresse qui sévit<sup>58</sup>.

En octobre 1945, c'est l'organisation du ravitaillement général qui fait l'objet d'une remise en cause par les syndicats.

---

<sup>56</sup> LRP, 1<sup>er</sup> mars 1945

<sup>57</sup> LRP, 30 juillet 1945

<sup>58</sup> LRP, 1<sup>er</sup> septembre 1945

*Le 2 juillet 1945, Samuel de Lestapis décède à l'âge de 47 ans. Il s'était retiré de la plupart des postes à responsabilité qu'il occupait à la fin de l'année 1943, ne restant actif que dans le domaine mutualiste.*

*Hubert de Baillenx meurt brutalement en 1949, à quelques jours du deuxième congrès international du maïs qui va se tenir à Pau et dont il devait assurer la présidence. Louis Bidau lui succède à la présidence de l'AGPM.*

## **CONCLUSION**

L'un des objectifs initiaux de notre étude était de revisiter les récits historiques antérieurs portant sur notre sujet, et de les confronter aux sources consultées. Il s'agissait aussi de répondre à un certain nombre d'interrogations initiales.

Nos investigations ont mis également en lumière des aspects inattendus des réalités de l'époque.

Des questions demeurent sans explications, ou avec des explications peu satisfaisantes, appelant à de nouvelles investigations.

Ainsi, les recherches opérées font apparaître une série de pistes à explorer et d'études complémentaires souhaitables.

Les recherches opérées conduisent à une vision de certains faits ou épisodes ne concordant pas exactement avec celle généralement rendue.

Nous avons constaté que la question des hybrides avait été au cœur du premier congrès international du maïs tenu à Pau en 1930. Il n'y a donc pas eu l'intervention isolée d'un seul homme, en l'occurrence celle de Monsieur Carles de Carbonnières, mais une succession d'interventions révélant des recherches avancées, en particulier celles menées depuis le début du siècle par le professeur italien Succi.

Par ailleurs, les coopératives du bassin de l'Adour, Landes et Béarn en particulier, s'intéressent à la commercialisation du maïs produit avant la guerre de 1939-1945 et pendant la guerre. La coopérative de blé du bassin de l'Adour, dont le siège est à Pau, propose ses services à ses adhérents et aux agriculteurs syndiqués dès la parution des textes légaux créant l'ONIC et encadrant le prix du maïs à la fin de l'année 1940.

L'ONIC, issu de l'extension de l'office national du blé, est en place dès 1940, et le maïs bénéficie de prix garantis, en l'occurrence fixés par le gouvernement, dès 1941.

D'une manière plus générale, la période de guerre ne correspond pas à une mise en sommeil généralisée de la vie syndicale et professionnelle. Les syndicalistes et mouvements de jeunes agriculteurs restent actifs malgré les difficultés matérielles. Ils maintiennent les efforts de formation et les actions professionnelles.

Par ailleurs, la corporation paysanne est mise en place laborieusement et cohabite avec les anciennes structures, sans les remplacer radicalement.

La décade antérieure à la seconde guerre mondiale ne peut non plus être qualifiée de période de stagnation ou de pure continuité par rapport au passé.

Certes, la production plafonne durant toutes les années 1930, mais quelques progressions significatives sont enregistrées dans les rendements. En outre, des structures ont été créées, telle la station de Saint –Martin-de-Hinx ou l'AGPM qui devient un interlocuteur incontournable pour les pouvoirs publics. La communication progresse, les actions revendicatives deviennent plus efficaces.

En revanche, il est difficile d'entrevoir le brillant avenir qui attend la céréale du Sud-Ouest à partir des années cinquante, tant les difficultés ont été grandes depuis 1930, et *a fortiori* durant les années du conflit européen.

Cependant, des hommes jeunes se sont formés au fil des épreuves, aux côtés de Samuel de Lestapis. Celui-ci a trouvé son successeur à la tête des organisations syndicales et professionnelles en la personne de Louis Bidau.

Les Béarnais ont joué incontestablement un rôle prépondérant dans la promotion de la céréale. Ils ont initié la constitution des organisations majeures, organisé les manifestations les plus importantes, et mené les actions les plus marquantes auprès des pouvoirs publics.

Cependant, le bilan repose essentiellement sur l'action de deux hommes, Samuel de Lestapis et Hubert de Baillenx, entourés d'une élite de syndicalistes, jeunes pour la plupart.

Devenu député en 1935, Samuel de Lestapis a préparé, déposé ou inspiré de nombreux projets de lois. Il s'est efforcé de mobiliser les autres parlementaires du Sud-Ouest.

Les autres députés et sénateurs béarnais de la période, qui ont accompli pour plusieurs d'entre eux de brillantes carrières politiques, (c'est le cas de Louis Barthou, de Léon Bérard, de Champetier de Ribes) n'ont pas manifesté pour elle mais une attention constante et soutenue.

Les directeurs des services fiscaux des Basses-Pyrénées, au contact des réalités, semblent remplir leur rôle avec compétence et enthousiasme, et restent en poste durablement. Ils sont présents sur le terrain et soutiennent les

organisations syndicales locales dans leurs actions. Ils entretiennent de bons rapports avec les agriculteurs.

Par contre, la culture de la céréale secondaire ne semble pas avoir occupé toute la place souhaitable dans les préoccupations de leur hiérarchie.

De fait, les ministres de l'Agriculture se sont succédé à un rythme élevé durant toute la troisième république, y compris durant les années trente.

Certains historiens considèrent qu'il n'y a pas eu de politique agricole sous la troisième république mais, au contraire, une absence de politique agricole<sup>1</sup>.

C'est ainsi que Michel Augé-Larribé souligne l'absence de choix et d'objectifs clairs de la part des gouvernements. Il n'y a, selon lui, que des déclarations ministérielles improvisées sous la pression de l'actualité, plus que réfléchies.

Il estime que le ministère de l'Agriculture, sous la troisième république, a été un ministère sans prestige, octroyé, sauf exceptions, à des politiques de second rang.

Le développement de la production coloniale s'est fait au détriment des agriculteurs de la mère patrie.

L'agriculture a été défavorisée dans les accords internationaux, pour obtenir des avantages sur les produits manufacturés.

De fait, pour ce qui concerne le maïs, nous avons pu observer que celui-ci avait servi de monnaie d'échange contre des exportations de produits industriels.

Le maïs en provenance des colonies françaises a inondé la Métropole, prenant progressivement la place du maïs étranger soumis aux mesures protectionnistes et aux fluctuations des monnaies.

Il est à noter que l'AGPM a concentré ses actions sur les arrivées de maïs étranger, soulevant relativement peu le problème spécifique de la concurrence indochinoise.

Nous avons pu constater la faiblesse des ressources financières des collectivités publiques et des structures professionnelles.

---

<sup>1</sup>Michel Augé-Larribé, *La politique agricole de la France de 1880 à 1940*, PUF, 1950, 483 p.

Le conseil général, la chambre d'agriculture, les offices agricoles, la station de Saint-Martin-de-Hinx, l'AGPM ne disposent pas d'un budget à la hauteur de leur mission.

Le manque de pouvoir de décision accompagne le manque de moyens financiers des entités publiques. La chambre d'agriculture, le conseil général, les conseils d'arrondissement émettent constamment des vœux envoyés au préfet.

Les conditions étaient ainsi réunies pour que la situation des agriculteurs en général et celle des maïsiculteurs du lointain Sud-Ouest en particulier ne puisse évoluer, malgré le volontarisme de leurs représentants.

Les limites temporelles, géographiques et documentaires du présent mémoire mettent en exergue de vastes champs à explorer.

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, l'histoire du maïs en France dépasse rarement la compilation de mentions relevées dans des documents divers. Les mutations accélérées intervenues depuis l'après-guerre jusqu'à nos jours se prêtent quant à elles à de nouvelles réflexions.

Des études comparatives avec d'autres régions aturines, françaises ou étrangères, productrices de maïs, présenteraient un intérêt certain.

Sur le plan régional, on peut observer que beaucoup de productions agricoles n'ont pas fait l'objet d'études historiques approfondies en tant que telles ou dans leur rapport avec la société paysanne et la vie rurale.

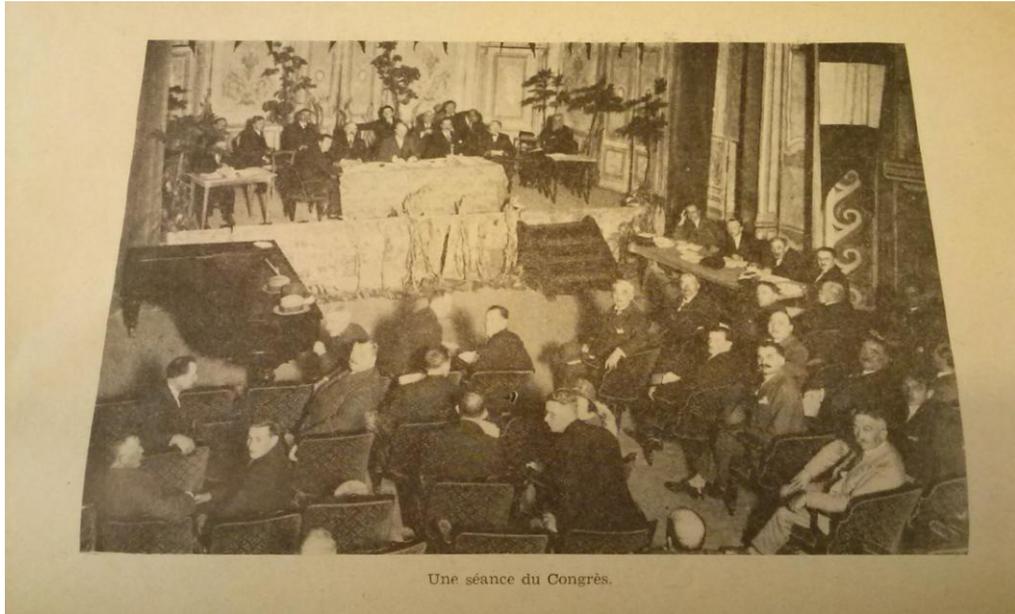
---



*Comptes-rendus du 1<sup>er</sup> congrès international du maïs à Pau en 1930  
Compagnie des chemins de fer du Midi, avril 1933, tome 1, photographies*

Les participants au premier congrès international du maïs, devant la mairie de  
Pau, le 3 octobre 1930

---



*Comptes-rendus du 1<sup>er</sup> congrès international du maïs à Pau en 1930  
Compagnie des chemins de fer du Midi, avril 1933, tome 1, photographies*

Une séance de travail à l'hôtel de ville de Pau, lors du premier congrès international du maïs en octobre 1930

---

## Samuel de Lestapis



*Le Réveil paysan du 22 novembre 1936*

Samuel de Lestapis est né le 27 août 1898 à Rouen (Seine-Inférieure). Mais il est issu d'une famille de notables solidement ancrée dans ses propriétés rurales béarnaises, dans le secteur de Lagor, non loin d'Orthez. Cette famille a fourni de nombreux officiers à l'armée française, dont deux généraux.

Son père a accompli une carrière militaire.

Son grand-père, Henri de Lestapis, a été député, sénateur et membre du comité d'agriculture à l'Assemblée nationale. Il faisait partie du groupe républicain.

Après son enfance passée en Béarn, Samuel de Lestapis poursuit des études secondaires à Bayonne où il contracte, à l'âge de quinze ans, la poliomyélite. En dépit de traitements longs et douloureux, il demeurera à demi-paralysé des membres inférieurs et devra se déplacer à l'aide de béquilles.

Il suit alors des cours d'agronomie et d'enseignement rural et entre au service de la société des agriculteurs de France. Il gravit tous les échelons et accède finalement au poste de directeur général.

En sus des multiples fonctions qu'il va remplir au service de l'agriculture béarnaise et du Sud-Ouest, évoquées dans les diverses parties du présent mémoire, il va également accomplir une carrière politique nationale. Déjà conseiller général du canton de Lagor, Il est élu député de la première

circonscription de Pau en 1935, à la faveur d'une élection partielle. Il est inscrit au groupe de l'Alliance des Républicains de gauche et des Radicaux indépendants, qui siège à la droite de l'hémicycle. Un an plus tard, il se présente aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, en qualité de candidat de l'alliance démocratique. Il est élu au second tour.

Durant son premier mandat, outre ses actions dédiées précisément à la cause du maïs du Sud-Ouest, il dépose plusieurs propositions de lois concernant diverses questions agricoles, telles le marquage et la vente des œufs, les taxes sur le chiffre d'affaires de produits agricoles, la transmission par héritage de certaines propriétés rurales.

Il intervient dans les débats relatifs au marché du blé, aux aides pour les éleveurs en montagne, aux exportations agricoles, au statut des apprentis, au statut du métayage, aux productions agricoles coloniales, au cumul des rémunérations publiques, à la fraude fiscale.

Il fait partie des commissions du commerce, de l'industrie et des douanes durant son premier mandat.

Durant son second mandat, il est membre des commissions de l'assurance et prévoyance sociale et de l'hygiène en 1936, de l'Enseignement et des Beaux-Arts en 1937, de l'administration générale, communale et départementale en 1939.

Il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940. Il est favorable à l'organisation corporative qui doit permettre aux paysans de prendre en mains leurs propres affaires et promouvoir leur place dans la société. Plusieurs lois agricoles du régime de Vichy s'inspirent de projets qu'il a élaborés et défendus depuis 1935.

Il reste actif dans les structures locales jusqu'en 1943. Il meurt à son domaine de Mont-Lagor le 2 juillet 1945, à l'âge de 46 ans.

L'homme était reconnu dynamique, travailleur, doué de grandes capacités intellectuelles. Il s'accordait seulement six heures de repos par jour, consacrant le reste de son temps à ses nombreuses activités.

Il a fondé un foyer en 1925 duquel vont naître quatre enfants.

Il a dirigé une exploitation de deux cents hectares environ sur le domaine familial. Il avait notamment installé une laiterie et employait une dizaine de personnes.

Sa connaissance du milieu rural, la simplicité de son attitude, ses qualités pédagogiques lui permettaient de gagner la confiance des paysans et de les motiver pour les actions syndicales.

Il échappait au stéréotype du notable paternaliste. Il appelait aux initiatives des paysans, à la prise en mains des problèmes par ceux qui les rencontraient.

C'est à son école que s'est formée une nouvelle génération de militants syndicalistes, à la tête pour la plupart de très petites propriétés, qui prendront sa suite à la fin de la seconde guerre mondiale.

Une place attenante à l'historique Maison du Paysan de la rue Castetnau de Pau porte son nom.

---

## Jacques, Amédée Doléris



*Le Réveil Paysan du 22 novembre 1936*

Amédée Doléris est né le 22 décembre 1852 à Lembeye, dans les Basses-Pyrénées. Il décède à Pau le 18 janvier 1938, à l'âge de 86 ans.

Ses deux fils avaient été tués pendant la guerre de 1914-1918.

Élève de Pasteur, il sera interne des hôpitaux de Paris, avant de devenir membre puis président de l'académie de Médecine en 1906. Il est élu député de la première circonscription des Basses-Pyrénées le 15 mai 1921, à la faveur d'une élection partielle, sous l'étiquette de républicain radical.

Ses initiatives au Parlement furent réduites, de par ses autres occupations, et il ne se représenta pas aux élections générales de mai 1924.

Il a réalisé d'importants travaux en gynécologie et écrit plusieurs ouvrages médicaux.

Grand voyageur, il va parcourir les continents, en particulier l'Amérique du Sud. Il exploite une propriété en Argentine.

Il revient ensuite en France, développe l'élevage ovin au Pays basque, et se consacre ensuite exclusivement à sa localité et son département.

Il s'occupe de panification et de viticulture. C'est ainsi qu'il œuvre utilement et efficacement afin que les viticulteurs du Jurançonnais puissent bénéficier des appellations d'origine contrôlée.

Il est l'un des intervenants au premier congrès international du maïs qui s'est tenu à Pau en 1930. Il a présidé la chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées durant de nombreuses années.

À ce poste, il a initié ou soutenu au fil des ans toutes les actions en faveur de la promotion de la culture du maïs.

Une statue à son effigie a été érigée dans sa ville natale de Lembeye.

---

## Hubert de Baillenx



*Le Réveil paysan du 3 juin 1934*

Hubert de Baillenx est originaire d'Auterrive, petit village situé à l'ouest du Béarn. Il est exploitant agricole sur ses terres.

Comme Samuel de Lestapis, il est issu d'une famille de notables attachée aux valeurs traditionnelles.

Il sera l'homme de l'AGPM, qu'il va présider depuis la création de la structure en 1934 jusqu'à son décès brutal intervenu le 10 novembre 1949, soit moins d'un mois avant le deuxième congrès international du maïs qu'il devait présider à Pau au début du mois de décembre.

Il avait été rapporteur au premier congrès international du maïs à Pau en 1930. Il avait délivré un exposé détaillé sur les modalités de la culture de la céréale en Béarn.

Il mène l'AGPM à ses premiers succès à la fin des années trente, au prix de négociations acharnées à Paris avec les cabinets ministériels, finissant par obtenir la reconnaissance de l'AGPM comme l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, et une place dans les instances administratives nationales dédiées à la céréale du Sud-Ouest.

Il s'est consacré exclusivement au service de la paysannerie béarnaise et de la culture du maïs. Il a occupé les fonctions d'administrateur à la chambre départementale d'agriculture et à la Maison du Paysan.

Il a été également administrateur de la caisse régionale de crédit agricole.

---

## Ulysse Lasserre-Capdeville



*Le Réveil paysan du 14 février 1937*

Ulysse Lasserre-Capdeville est l'une des figures emblématiques de la génération des petits paysans béarnais qui vont s'impliquer dans l'action syndicale aux côtés de Samuel de Lestapis durant les années trente.

Né en 1895 à Baigts-de-Béarn, il n'a pas eu le bonheur d'être beaucoup allé en classe, car à onze ans, il a commencé à travailler.

C'est dans son village qu'avait été fondé, en 1884, l'un des tout premiers syndicats d'agriculteurs. Son père en avait été le secrétaire général.

En 1924, aidé par le père Barjallé, Ulysse Lasserre-Capdeville met en place le premier groupe béarnais d'études agricoles par correspondance.

Dès lors, il s'engage dans les structures syndicales dans lesquelles il déploie une grande activité. Il participe à toutes les actions touchant au maïs telles que les réunions techniques ou les concours des plus beaux épis.

Il fait paraître des articles dans les colonnes du journal « *Le Réveil paysan* ».

Il s'implique dans la réalisation des premières expéditions en direction des départements du centre de la France.

Il a été au cœur des actions fondatrices et a œuvré dans les conseils d'administration des principales structures dédiées aux maïs, telles que l'AGPM, ou le syndicat des producteurs de maïs des vallées pyrénéennes.

---

## Louis Bidau



*Le Réveil paysan du 1<sup>er</sup> mars 1936*

Louis Bidau est né à Bosdarros le 15 septembre 1904.

Ses parents, domestiques agricoles, achetèrent une petite propriété de quelques hectares à Gan.

Il a quitté l'école à onze ans après avoir obtenu son certificat d'études primaires.

Il a animé les cercles d'études agricoles par correspondance du père Barjallé, et participé à l'implantation de la jeunesse agricole catholique en Béarn.

Entré dans le syndicalisme, il est remarqué par Samuel de Lestapis qui favorise sa promotion aux jeunesses syndicalistes et sociales agricoles.

Dans les années d'avant-guerre, Louis Bidau est contrôleur laitier en montagne. Il visite les bergers avec un vélo sans dérailleur.

Vingt ans plus tard, il accueillera en Béarn Pierre Mendès-France, le général de Gaulle et Nikita Khrouchtchev, pour l'inauguration ou la visite d'installations dédiées au maïs.

---

## L'« *espérouquère* »



*Josette Lansalot, Passé simple – Chronique d'un village en Béarn : Ouillon, Pau, AMCB, 2004, p. 84-86*

Les épis ont été transportés la veille ou le jour même à la grange, au moyen d'un char tracté par des bœufs.

Les parents, les voisins, les amis arrivent le soir à pied et s'installent sur des bancs précaires.

Ils vont procéder au dépouillage du maïs, opération qui consiste à détacher les spathes de l'épi.

L'épi dépouillé est jeté dans un panier, lui-même déversé dans un sac de jute transporté à dos d'homme jusqu'au grenier.

Le lendemain, quelqu'un viendra égaliser la couche d'épis pour assurer un bon séchage.

L'« *espérouquère* » est une soirée festive, qui peut se terminer tard dans la nuit.

---

## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>Le choix du sujet</b> .....	1
<b>Les cadres géographique et temporel de l'étude</b> .....	2
<b>Les problématiques</b> .....	3
<b>L'historiographie</b> .....	3
<b>Les sources</b> .....	5
<b>Le plan du mémoire</b> .....	6
<b>CHAPITRE PRELIMINAIRE</b> .....	<b>7</b>
<b>Le maïs, une plante à nulle autre pareille</b> .....	7
<b>Une céréale aux multiples usages</b> .....	8
<b>Les origines du maïs et son arrivée dans le Vieux Monde</b> .....	9
<b>L'intégration culturelle du maïs</b> .....	11
<b>Le maïs en Béarn et pays de l'Adour, de son arrivée jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle</b> .....	12
<i>L'arrivée en Béarn</i> .....	12
<i>Le développement de la culture</i> .....	13
<i>L'inversion de la tendance</i> .....	14
<i>La place du Béarn dans le monde du maïs</i> .....	15

<b>PREMIÈRE PARTIE : LES ÉPISODES FONDATEURS (1930-1934) .....</b>	<b>17</b>
<b>CHAPITRE 1 : LE PREMIER CONGRES INTERNATIONAL DU MAÏS DE PAU .....</b>	<b>17</b>
<b>A- L'organisation et le programme du congrès de Pau .....</b>	<b>17</b>
<i>A-1 L'organisation .....</i>	<i>17</i>
<i>A-2 Le programme .....</i>	<i>18</i>
<b>B- Le rôle de la Compagnie des chemins de fer du Midi .....</b>	<b>19</b>
<b>C- Les autres interventions du premier jour .....</b>	<b>19</b>
<b>D- La génétique au menu du congrès de Pau.....</b>	<b>21</b>
<b>E- La génétique encore au menu de la deuxième journée du congrès .....</b>	<b>22</b>
<b>F- Les autres thèmes de la deuxième journée .....</b>	<b>23</b>
<b>G- Le vœu pour la création d'une station expérimentale.....</b>	<b>23</b>
<b>CHAPITRE 2 : LA CREATION DE LA STATION DE GENETIQUE .....</b>	<b>24</b>
<b>A- Les statuts de la station .....</b>	<b>24</b>
<b>B- L'emplacement de la station.....</b>	<b>25</b>
<b>C- Le cadre immobilier .....</b>	<b>25</b>
<i>C-1 Les terrains .....</i>	<i>25</i>
<i>C-2 Les bâtiments.....</i>	<i>26</i>
<b>D- Les matériels.....</b>	<b>26</b>
<b>E- Le personnel .....</b>	<b>26</b>
<b>F- Les travaux scientifiques de la station.....</b>	<b>27</b>
<i>F-1 Les directeurs successifs .....</i>	<i>27</i>
<i>F-2 Les axes de recherches.....</i>	<i>27</i>
<i>F-3 La station et les hybrides .....</i>	<i>29</i>

<i>F-4 Les autres travaux de la station</i> .....	29
<b>G- La station de Saint-Martin-de-Hinx et les agriculteurs</b> .....	30
<b>H- Les moyens financiers de la station</b> .....	31
<b>I- L'arrivée de Charles Bertin</b> .....	32
<b>CHAPITRE 3 : LA NAISSANCE DE L'ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAÏS</b> .....	<b>33</b>
<b>A- Une situation alarmante</b> .....	33
<b>B- L'annonce d'une réunion</b> .....	34
<b>C- La tenue de l'assemblée constitutive</b> .....	34
<b>D- L'adoption des statuts - Le conseil d'administration et les commissions</b> .....	36
<b>E- Les moyens de l'AGPM</b> .....	37
<i>E-1 Les moyens financiers</i> .....	37
E-1-a Les cotisations des adhérents. ....	37
E-1-b Les subventions.....	37
<i>E-2 Les moyens humains</i> .....	38
<b>CHAPITRE 4 : LES MOUVEMENTS DE LA JEUNESSE PAYSANNE</b> .....	<b>39</b>
<b>A- Les actions de formation</b> .....	39
<b>B- La jeunesse agricole catholique</b> .....	40
<i>B-1 Le mouvement national</i> .....	40
<i>B-2 La JAC béarnaise</i> .....	41
<b>C- La jeunesse syndicaliste et sociale agricole</b> .....	42

**DEUXIÈME PARTIE : LE TEMPS DE L’ACTION (1935-1939).....43**

**CHAPITRE 1 : LES ACTIONS POUR L’AMELIORATION DE LA PRODUCTION..... 43**

**A- Le cycle traditionnel de culture ..... 43**

*A-1 Assolement..... 43*

*A-2 La fumure ..... 43*

*A-3 La préparation du sol..... 44*

*A-4 Les semis ..... 44*

*A-5 Les soins aux jeunes plants ..... 44*

*A-6 La fécondation et l’arrivée des épis ..... 45*

*A-7 Écimage et effeuillage ..... 45*

*A-8 Les ennemis de la plante ..... 45*

*A-9 La récolte ..... 45*

*A-10 Le dépouillage ..... 46*

*A-11 Le séchage et la conservation ..... 46*

*A-12 L’égrenage ..... 46*

**B– La recherche de progrès techniques ..... 47**

*B-1 Les réunions syndicales ..... 47*

*B-2 Les concours de maïs ..... 47*

*B-3 Les conseils spécialisés ..... 49*

*B-3-a Le choix de la semence ..... 50*

*B-3-b L’utilisation des engrais ..... 50*

*B-4 les voyages techniques ..... 51*

*B-5 Les avancées vers la mécanisation ..... 51*

<b>CHAPITRE 2 : LES ACTIONS POUR L'AMELIORATION DE LA COMMERCIALISATION .....</b>	<b>52</b>
<b>A- La fixation des variétés .....</b>	<b>52</b>
<i>A-1 L'impératif de la standardisation .....</i>	<i>52</i>
<i>A-2 L'établissement d'un catalogue .....</i>	<i>53</i>
<b>B- L'appréhension des créneaux de clientèle .....</b>	<b>54</b>
<i>B-1 Le marché du maïs semence .....</i>	<i>54</i>
B-1-a La demande de réglementation du marché .....	54
B-1-b L'avancée vers la réglementation .....	55
B-1-c L'obtention de la réglementation .....	55
B-1-d Une victoire malgré les difficultés d'application .....	56
<i>B-2 Les industries de transformation .....</i>	<i>57</i>
B-2-a Un marché à ouvrir .....	57
B-2-b L'obstacle des frais de transport .....	58
B-2-c Le droit d'accise.....	59
o L'origine du droit d'accise .....	59
o La contestation du droit d'accise .....	60
o La demande de suppression du droit d'accise... 61	
o La proposition de loi de Samuel de Lestapis..... 61	
o La relance de l'AGPM .....	62
o La conférence interprofessionnelle .....	62
<b>C- La mise en place de nouvelles pratiques de vente.....</b>	<b>62</b>
<i>C-1 Les négociants .....</i>	<i>63</i>
<i>C-2 Les initiatives des producteurs .....</i>	<i>63</i>
C-2-a L'affichage des cours.....	63
C-2-b La constitution de syndicats de vente .....	64
o L'hostilité croissante à l'égard des négociants .. 64	
o Création d'un syndicat de vente béarnais .....	65
o Les demandes de production.....	66
 <b>CHAPITRE 3 : LES ACTIONS DE RESISTANCE A LA CONCURRENCE ETRANGERE .....</b>	 <b>66</b>
<b>A- Les importations de maïs étrangers et coloniaux .....</b>	<b>66</b>
<b>B- Les techniques fiscales et douanières de régulation des importations.....</b>	<b>67</b>

<i>B-1 Les droits de douanes</i> .....	67
<i>B-2 Le contingentement</i> .....	67
<i>B-3 Le régime de l'admission temporaire</i> .....	68
<i>B-4 Les accords commerciaux</i> .....	68
<b>C- Les actions pour la défense de la production nationale de maïs</b> .....	68
<i>C-1 Le front des droits de douanes et contingentements</i> .....	68
<i>C-2 Le front du maïs yougoslave</i> .....	70
<b>TROISIÈME PARTIE : LE TEMPS DE LA GUERRE</b> .....	73
<b>CHAPITRE 1 : LE NOUVEAU CADRE ECONOMIQUE</b> .....	73
<b>A- Les problématiques économiques de l'état de guerre</b> .....	73
<i>A-1 Mise en place des premières mesures</i> .....	73
<i>A-2 Le front de la main d'œuvre</i> .....	74
A-2-a Jusqu'à l'instauration du régime de Vichy.....	74
A-2-b Après l'instauration du régime de Vichy .....	76
<i>A-3 Le front des importations</i> .....	76
A-3-a Les importations de maïs.....	76
A-3-b Les importations d'engrais et de fournitures .....	77
<b>B- Les réponses à la situation économique</b> .....	78
<i>B-1 Produire impérativement</i> .....	78
<i>B-2 Compenser le manque d'engrais et de fournitures</i> .....	78
<i>B-3 Réorienter les usages du maïs</i> .....	78

<b>CHAPITRE 2 : L'ACTIVITE DES SYNDICATS ET DES STRUCTURES PROFESSIONNELLES ...</b>	<b>80</b>
<b>A- Le maintien de l'aspiration au progrès</b> .....	80
<i>A-1 L'information technique</i> .....	80
<i>A-2 La formation technique et citoyenne</i> .....	80
<i>A-3 La poursuite des concours de maïs</i> .....	81
<b>B- La vie et l'évolution des structures</b> .....	83
<i>B-1 L'effacement des anciennes structures</i> .....	83
<i>B-2 Les lois agricoles nouvelles</i> .....	84
<i>B-3 La mise en place de la corporation en Béarn</i> .....	86
<i>B-4 La station de génétique de Saint-Martin-de-Hinx             durant la guerre</i> .....	87
 <b>CHAPITRE 3- LE MAÏS DANS L'ECONOMIE DE GUERRE .....</b>	<b>88</b>
<b>A- L'encadrement professionnel</b> .....	88
<i>A-1 Les nouveaux textes</i> .....	88
<i>A-2 L'extension du rôle de la coopérative locale du blé</i> .....	89
<i>A-3 La création du comité d'organisation du marché du             maïs</i> .....	89
<i>A-4 L'évolution des prix</i> .....	90
<b>B- L'encadrement de la production</b> .....	91
<i>B-1 Les premières mesures</i> .....	91
<i>B-2 Les engagements et obligations de livraison</i> .....	91
<i>B-3 Les autorisations et déclarations obligatoires</i> .....	92
<i>B-4 L'alourdissement de l'encadrement</i> .....	93
<i>B-5 L'instauration de la carte d'approvisionnement</i> .....	93
<i>B-6 La gestion locale des obligations de livraison</i> .....	94

<i>B-7 Le marché noir</i> .....	95
<i>B-8 Les réclamations contre les impositions de livraison</i> .....	96
<b>C- L'encadrement de la consommation locale</b> .....	96
<b>D- Le maintien de l'économie dirigée après Vichy</b> .....	98
<i>D-1 Le nouveau cadre législatif</i> .....	98
<i>D-2 La persistance de l'encadrement de la production</i> .....	99
<b>CONCLUSION</b> .....	101

**ANNEXES**

Les participants au premier congrès international du maïs, devant la mairie de Pau, le 3 octobre 1930 .....	1
Une séance de travail à l'hôtel de ville de Pau, lors du premier congrès international du maïs en octobre 1930 .....	2
<b>Samuel de Lestapis</b> .....	3
<b>Jacques, Amédée Doléris</b> .....	6
<b>Hubert de Baillenx</b> .....	8
<b>Ulysse Lasserre-Capdeville</b> .....	9
<b>Louis Bidau</b> .....	10
<b>L'« espérouquère »</b> .....	11

## Bibliographie

### POLITIQUE ET QUESTIONS AGRICOLES FRANÇAISES

- MENDRAS Henri, La fin des paysans, Arles, Actes Sud, 1984, 437 .p
- AUGÉ-LARIBÉ Michel, La politique agricole de la France de 1880 à 1940, 1950, PUF, 483 p.
- BUCHOU Hubert, La ronce ou le grain, Pau, 1993, J et D Éditions, 335p

### ÉCONOMIE, VIE POLITIQUE ET SOCIALE DU BÉARN ET DES PAYS DE L'ADOUR

- BRIERRE Annette - CHAINTRIER Jean-Paul, Béarn Puissance Quatre, Pau, L. Éditions, 1989, 185 p.
- LERAT Serge, Les pays de l'Adour, Paris, ministère de l'Éducation nationale et CNRS, 1963, 578 p.
- LABORDE Pierre, Le Pays basque d'hier et d'aujourd'hui, Bayonne, Elkar, 1983, 381 p.
- Ministère de l'Agriculture, Monographie agricole du département des Basses-Pyrénées - annexe à l'enquête de 1929, Paris, ministère de l'Agriculture, 1937, 459 p.
- HAYET Daniel, Les Parlementaires des Basses-Pyrénées sous la troisième république, TER de maîtrise d'Histoire faculté de lettres et sciences humaines de Pau, 1991, 158 p.
- BAYLE Michèle, JOUGLA Béatrice, LACARRERE Paulette, L'Implantation du syndicalisme agricole et ses diverses formes dans le département des Basses-Pyrénées, TER Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1974, 95 p.
- LABESQUE Lucie, À l'autre bout du siècle - Souvenirs d'une jeune paysanne d'Aubertin, Pau, AMBC, 1999, 66 p.
- LANSALOT Josette, Passé simple - Chronique d'un village en Béarn : Ouillon, Pau, AMBC, 2004,142 p.

### LE MAÏS EN FRANCE ET DANS LE MONDE

- BONNAFOUS Mathieu, Histoire naturelle du maïs, Luxembourg, Connaissances et mémoires européennes, 1996, 181 p.
- PARMENTIER Antoine Augustin, Le Maïs ou blé de Turquie considéré sous tous ses rapports, Pau, réédition AGPM, 1984, 164 p.

- PERPILLOU M.A. Les cours de Sorbonne - Géographie des céréales, Paris, Centre de documentation universitaire, 1961, 274 p.
- GAY Jean-Pierre, Maïs, mythe et réalité, Biarritz, Atlantica, 1999, 619p.
- CARRARETTO Maryse, Histoires de maïs - D'une divinité amérindienne à sa avatars transgéniques, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2005, 267 p.
- CLERTAN Dominique - DEVAUX Nadia - GRABOWSKI Daniel - HIQUET Pierre Yves - ISIDORE Marie - LACAZEDIEU Annie - PELTIER Gipsy - PUIG Marie-José - PUJOS José - SAUBADU Monique - TAUZIA Pierre, Maïs et développement durable, Condé-sur-Noireau, Arvalis, 2009, 132 p. et DVD
- BRUNEL Sylvie, Géographie amoureuse du maïs, Paris, Éditions J-C Lattès, 2012, 250 p.
- MAÏZ'EUROP', L'Odyssée du maïs, Pau, Maïz' Europ', 2010, 12 p.
- ÉCOMUSEE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE, Le Maïs, de l'or en épi, catalogue de l'exposition, 1998, 40 p.
- THOMAS Frédéric, L'Introduction et l'expansion des hybrides en France, 1930-1970, colloque « L'Amélioration des plantes, continuités et ruptures », Montpellier, octobre 2002, 9 p.
- CHARCOSSET Alain, Le fait hybride, conditions de l'innovation et choix stratégiques, colloque « L'Amélioration des plantes, continuités et ruptures », Montpellier, octobre 2002, 14 p.
- Comptes-rendus du premier congrès international du maïs à Pau en 1930, Pau, Compagnie des chemins de fer du Midi et groupements agricoles du Sud-Ouest, avril 1933, tome 1 330 p. - tome 2 332 p.

#### LE MAÏS EN BÉARN ET PAYS DE L'ADOUR

- BRICAGE Paul, L'Importance socio-économique du maïs aux niveaux local, régional, international, pour les pays de l'Adour, Pau, faculté des Sciences exactes et naturelles – UPPA, 1985, 125 p.
- TAUZIA Pierre, Le Maïs dans les Pyrénées-Atlantiques, Pau, Annales du centre départemental de documentation pédagogique des Pyrénées-Atlantiques. Tome 1, Des origines à la révolution agricole 1530-1939, avril 1978, 48 p. ; Tome 2, De la révolution agricole à nos jours, décembre 1978, 44 p.
- CUZACQ René, Origines de la culture du maïs en Gascogne, Auch, F. Cocharaux, 1952, 38 p.
- LERAT Serge, L'Introduction du maïs hybride dans les pays de l'Adour, Revue de géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest, 1961, p 97-117

- MUSÉE BÉARNAIS DE PAU, Le maïs et sa culture en Béarn, Pau, 1981, 54 p.
- MUSÉE DU MAÏS, plaquette, Pau, Association Béarn culture, non daté, 19 p.
- CENTRE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST, Contribution à l'inventaire économique du Sud-Ouest - tome 5 : Le Maïs dans le Sud-Ouest, Bordeaux, Éditons Bière, 1959, 65 p.
- MYOTTE Karine, La Passion du maïs - Une histoire de l'AGPM, Paris, Cliomédi@, 1999, 80 p.
- LASCARAY Thierry, La Coop de Pau (CBBA - CACBA) 1936-1977, TER Histoire contemporaine, UPPA, décembre 1992, 257 p.
- PEDEFER Florence, L'Évolution du commerce des grains dans les Pyrénées-Atlantiques et sa maîtrise de l'espace, mémoire de maîtrise, UPPA, 1991/1992, 76 p.
- LI SHAN, Mémoire du maïs : Pérenniser ou effacer ?, rapport de stage de master professionnel 2° année, UPPA, octobre 2009, 133 p.
- PAPOZ J.-C., Enquête pilote sur l'adoption du maïs hybride dans les Basses-Pyrénées, Bulletin de la société française d'économie rurale, juillet-septembre 1960, p. 29-43
- Plaquette centenaire de la naissance de Louis BIDAU, 2004, AGPM, 12 p.

#### LA JEUNESSE AGRICOLE CATHOLIQUE

- COLSON René, Un Paysan face à l'avenir rural - La JAC et la modernisation de l'agriculture, Paris, EPI SA, 1976, 319 p.
- DE FRAMOND Olivier, Connaître la JAC- La belle histoire d'une génération qui passe le manche, Revue Purpan n° 19, 2000, p. 116-134
- CASSOU Hervé, La Jeunesse agricole catholique en Béarn, 1993, Revue de Pau et du Béarn n° 20, p. 345-360